DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEL MUNICIPAL
1915

PAPETERIE DORVILLE
FRAZIER-SOYE SUCCESSEUR
Anc. 6. Rue d'Aboukir
Transférée. 153 RUE MONTMARTRE
PARIS FABRIQUE DE REGISTRES



## DÉLIBÉRATIONS Léance du 18 juin 1919

L'ay mil newfeent quinge, le treize de mois de Juy a' die heures du matig, le Consel Municipal de la Commune d'Expunsitiers assemble au leur ortinaire de ses seances, au nombre de douze, en session ordenaire sous la frédidence de M' Flétout premier la frédidence de M' Flétout premier la éjoint remplaçant Moi le Docteur Pradet, Marie mobilisé, en suite de la convocation faite far M' Flétout adjoint de la dite Commune le neuf de ce miss.

Présents Mr. Mr. Flatout premier adjoint, Champene adjoint, Lavergne, Prabonnais, Roux, Detiniand, Deurouhaud, Fermigier, Cheyllat, Serve, Desseur, Gerbaud, lesquels forment la majorité des mambres en excercice et peurent delibérer d'après les tonnes de l'article s'o de la soi du s'arriel 1884;

Absents No. No. Le Doctour Fradet Maire mobilisé, Coniègnes. Poabet, Neuvialle Génad mobilisé, Samalle Génad mobilisé, Samalle Géna, Saufique, Orliange, Continuer mobilisé, Gerig, Cagande.

Le Président a ouvert la séance.

Fla été, en conformité de l'article s'à a la loi précitée, procédé unimédiatement à l'élection d'en secretaire fris dans le sein du Conseil.

Mo. Lavergue arjant obtenu an scrutir la surprité des suffrages a été désigne pour remplir ces fonctions qu'el a acceptées.

Compte de Mo? de Foucauld Le Maire soumet au Conseil le compte que lier a étéremis par Mo? Brenac motaire à Esquentiers, fonde de fouvoirs de Mo? de Toucauld, concorment les fournitures de charloy, l'entretier, de deux lampes à ave à la charge de la Commune du 6 Mai 1909 au 6 Mai 1914, acusi que l'installation de 6 lampes supplementaires avec fournitures de consoleset potoux, et supplement d'éclainage à rait, de o If la bougie. et l'installation de 6 lampes au Collège, le tout s'élevant à la soume de 2 % 53. Jo.

capres reliberation, le Conseil nomme Math Champen, adjoint, Roma et Savergue, Membres de Conseil, pour s'entemère avec Moi le Locteur Frade to Marie mobilisé, pour verifier se compte est const.

DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE Le Mosère communique au Conseil, une lettre assistance any Le Marire communique au Conseil les dossiers Intermité de logement te Morle Frefet. en date der 8 lavrel 1911, concount Weellards de Melles Devantet Very des nominées Ruby Marieneure Cardeur, Benasty l'endemneté de logement à allocer à Melly Marie & panne Sebreveuve Chataigner, qui somationt Justitutrices as jointes Denanot et Verger, et demandant à ce que cette leur inscription sur la liste d'assistance aux Meillands, entermete soit fixee annuellement à 120. Inferines et Ducurables. après deliberation, le louseil décide qui une après deliberation le Conseil décide qui une alboration undemnte annuelle de logoment de 100° sera mensuelle de 6 ; sera versee à chaceme des monnes versee tous les tremestres à chacune de Moss delles Ruby Marie veuve Cardeur, et Jeanne Selver, veuve Dermust et Verger, cette somme étant sufficente Chatacquer a parter ou fer Juin 1918. et 9: a pour trouver des logements convenables à Expunocities Beinassy Marie, aussia farter du Je Jun, 1919. Le Maire communique au conseil, le dosser de la Sutermeté de résidence Se Maire communique au Conseil une lettre de nounce Gerband Geonarde, vene Magarier, auxilesur De M. M. Saviere et Mi le Frest es date de 10 Jun 1919, concernant la leste d'assistance aux vicellands, Tufermes et Tucurables, Travers dustituteurs l'endemnité de résidence due à Mo. Mo. Enviere poer une allocation, mensuelle de 4. et qui sollicite et Braisure Tustituteurs mobelises pour le 4?une augmentation, Jallocation, tremostre 1918, qui ne leur a pasete payée. afrès deliberation, le Conseil décède de porter à 6? après deleberation, le Conseil décede d'établir pair moes a partir de 1er peur 191f, l'allocation les mantets nécessaires au faiement de l'intermeté de la monnesé Gerband Comande, veux Mazureer. Le résedence revenant à chacuy de Mo. Mb. Laurière assistance aux et Traders, pour le 43 tremestre 1914. Le Maire communique au Conseil les dossiers de familles nombreuses demandes d'assistance aux familles nombranses des Trorogation des Seur la proposition, du Marce, le lousselapres nonnes Champeau Georie, Labyre Jean-Beptiste, taxes d'octros deleberation décide de proroger pour en au du June Lound, Mulatier Jean, artige pagues, et Seleberation approved for Will bremer James 1916, au 31 Décembre 1916, les Chapouland Jean, Frefet le 13 Décembre 1919 traces d'octroi actuellement existantes et un defeces après deliberation, le Conseil accepte toutes cas demandes et décide qu'une alfocation mensuelle de conformement aux loiset reglements. It sera versee a chacey des nommes Champean Fierre Hospitalisationset Le Maire informe le Conseil qu'il a du envoyer Labyre Jean - Bepliste, Farge Seonard, Mulatier Jean, Interneuts Ferrquice à l'Hopital de Cernages 19 Conomine Contige Jacques, et Chapouland Jean, à partir des Sauglade Searand, atteent de confonctiveté percelente, 20. Louis Régardie attent de peritonite. Serry Gerband Thomas Dunwindas Le Maire informe le Conseil qu'il a du faire interner d'evigence à l'asile de langeat, les nommes Magicie Maria, Janue Le faire Léonard et Depup Marie, femme Roux François. Le Couseil accepte ces hospitalisations et intermements, et vouve acte au Maire de cas communications, assistance médicale grateute Le Maire communique au Conseil, baliste des personnes, Somawant law inscription sur le liste Franktone u sa roule gratuet après deliberation, le Conseil accepte cas demandes.

L'ay mil neuf cent quinge, le dix neuf du mois de Septembre. à ment heures au matiq. Le Conseil Mauricipal de la Commence d'Expuscitions assemble au lieu ordenavie de ses béances, an mombre de des, ey session, ordenaire. sous la presidence de Mo Champany denciene adjunt, remplacant Mile Doctour Fratet Maire mobilise At 16: Eletout francer adjoent empiché, en sente De la convocation, faite par M' Champaux adjoint de la dete commune le querre de ce mois. Presents M. H: Champaus aspent, Lavergue. Balet, Neuvialle Leeve, Roux, Dunouhand. Teringier, Gerband, Orliange, Setemand, Cospuels lorment la majorete des membres exercice et peuvent deliberer d'afrès les termes de l'enticle So de la loi du l'avril 1884; absents Mb.M: Le Doctour Fradet Maire mobilisé, Eletout aspent, Conegnas, Menicalle Seonard mobilise', Grabonnaced, Lufique, oregellat, Contineer mobilise', Server, Gery, Desseux, Sagarde La Trésédent à ouvert la séauce. Ha etc. en conformité de l'article 13 de la loi frécitée, procède univedentement à l'élection D'en secretaire fais deux le seu, du Conseil: M. Parbet arpent obterne are serution la majoreté des sufhages, à l'été désigne pour remplir cer fonctions qu'il a acceptées Le Maire demande de bien voulou designer un des membres du Conseil pour le supplier en cas d'empechrement. M: Laverque arput obtour la maprité a été à disigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés, The le compte rendu par le seen Mages Receveur Municipal, de ses recottes et depenses, depuis le 1º Junior 1914 jusquan Il Decembre suivent, lequel comprant;

1º le rappel du compte feiral de l'exercice 1918; 2º 18

resettes et les dependes faites pendent les course premiers

miss de l'accorcise 1914; 30 les recettes et les dépanses le concernant les services hors buiget.

DÉLIBÉRATIONS

Seance du 19 Septembre 1919

Ne le détail des opérations finales de l'accreice 1914, etable en regard du compte susuentionne, et présentent les recettes et les dépenses, pour le dit occercice, paidant les trois framers mois de la gestion de 1919; Vie les pièces justificatives rapportées à l'appendent du compte de la gestion 1914 que des opérations complementaires effectuesses, 7919. The las budgets princitif et additional das recettes et des depenses frésences de l'exercice 1914, arrates hav to le Trefet de Departement et les autoustions speciales de recette et de dépense delivées pendent le sitacerine après avoir entende et approuve le compte administratif, dans lequel M. le Moire a expose les motifs des dépenses par lu mandatées, la manière dont elles out été effectusés, et l'utilité que la commune eya retiree; Consederant Delibere; Statuant ser la setuation du comptable au 31 Décembre 1914, sauf le réglement et l'aprovement par la Cour des Comptes ou par le Conseil de Préfecture conformement aux articles 71 et 197 de la loi de Pavil 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1914 Jour la somme de .... 71.974.60 Les dépenses, pourcelle de .... 68 So s. 29 Faxe l'excédent de la resette à ... 3469. 81 Et attenduque, par l'arrêté du compte présedent, le Comptable acté reconne Debiteur de Declare le Comptable debiteur, surby compte dagestion, 1914 de la bune de ... S. So H. If art. 2. Statuant sur les opérations de l'exerce 1914, sauf le réglement et l'aperoment for la Cour des Comptes ou par le Conseil De Trefecture, le Conseil asunet les operations effectives tant pendant la gestion de 1914 que persont les premos sucos de la gestion, 1918 serges; 36. fol., 89882.98 by depense pour ..... D'ou el résulte un excedent de déponse 3380.98

DELIBERATIONS

Domination I engliantre du Conseil pour supplier le Morire ey cas à l'upêchement

Compte de Gestion

Le resultat définité de l'escercice 1918 espeut presente ey excedent de recette de .... 47.977.84

Le résultat définités de l'exercice

1914, egal are resultation compte d'administration maine exercice \_

estruy excedent de recette de .... 43.796.86 Le Conseil demande qu'el plaise au Conseil

de Prefective, faisant droit aux motifs ci-dessus enouces, exeger du Comptable, sevoir;

Se Conseil a fris la seliberation suivante, M. le Maire aspect ce de le fauteuil de la présidence à

Compte administratif Mr. Laverque, designe par le Conseil comme présedent four le vote relatif au compte de son administration; Qui le rapport de M. le Maire;

Ne les diverses ordonnances et enstructions mines\_ torielles seur la Comptabeleté des Communes et notanment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1839.

Vie le décret du 31 Mai 1862.

Du la loi de l'avril 1884, article 191;

Le Couseil, afrès s'être fait réprésenter le

burget de l'exercice 1914 et les autorisations supplé mentaires que s'y rattachent, les letres defenitifs

des creances à recouvrer, le de tail des depenses effection et celu des mandets delivres favelle, le Maire

ordounateur, le compte d'administration, de l'accorace 1914, accompagne de l'état de situation, du Recersur, ausi que l'état des restes à parfor reportes sur 1914;

Procedent au reglement defenites du buiget de

1914, propose de lever aux qu'el sent les recettes et les dépenses du ait accrete, savoir;

Recettes Les recettes, tant ordinaves qu'extraordinaves, de l'exercise 1914, évalues parle budget à 94,897.01. out du s'élever, d'après les titres définités des croances

à recouvrer, à la somme de .... 38.426.69 de laquelle il convent de deduire celle de .... 1924.69

Lour mon valeurs justifices au consta du receneur. Sourrestes a recouver egalement

justifies, et que seront portes ex recette are prochacy compte ..... 1924.69 Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Souve nestes à recouvrer noy sustifiés à mettre à la charge du comptable, qui sora force en relatte au prochaig compte. Somme egale ... 1924.69

33.860.18

89.322.81

49.439.83

Ou morpey de quoi la recette de 1914 36. fo 2. demeure defentivement fixes à la somme de

Depenses 99.462.68

Les dépenses éléditées au buiget de 1914 d'élévent à Il faut y jointre celles qui out été l'objet

de crédets supplémentaires accordes dons le cours de l'escercice....

Cotal des depenses fresumees. De cette souve, il faut de duirs celle de.

Jo. Credits ou portions de credits restes

saus emploe comme excedent lemontant reel des dépenses, ci ..... 14. S18.88

2º Depenses factes, mais mon ortorinauces avant le If Nours 1919.

etarofortevan budgets secioants ... 34.923.99

3°. Defeuses ordonnances mais may Jarjees avant le 31 Mars 1918

et a reporter au budget de 1916. -

Dinne égale ... 49.4139.83 Ou morpey des de ductions ce dessus, les depenses

De l'exercice 1914 sont défenitivement 39.882.98

Les recettes de toute nature étant de yougris. l'excedent de 1913-47.177.84 ..... 83.679.84

Les dépenses de ..... 39.882.98 Il reste, par consequent, pour accedent -

defenitif, la somme de ..... H3. 796.86 Laquelle sera portée au chapitre des recettes supplé.

mentaires du budget de l'exercice 1918. Coutes les aperations de l'exercice 1914 Sout dechnes

defenitivement closes et les credits annules. La présente deliberation, sera jointe, comme piece

justificative, au compte administratif.

Le Conseil après avoir outendre les explications fournes parle Maire et après exame, établit les chapetres ad ditionnels an bereget de 1918, ex resettes et ex dépenses à le somme de 45 7 \$ 4.55

Chapetres additions au hudget de 1916

Le Conseil a free la deliberation, suivante ; vou le buiget proposé pour 1916; The la loi des finances du 31 Juillet 1867, aut. 18; Cattoudu que cette depense, fexce à 82272

hour la Commune d'aspurontiers ne feut être converte an morpey des revenus du budget, que sout defa ensufferents pour faire face aux autres depenses ordenaires également obligatoires;

(que, des lors il y a necesse te de ever de nouvelles resserves Note, for addition an frencepal desquatre contre. butions, trois cont sex contines, devant produce

enveroy la somme de 822, 72 recouvrables, 1916. pour subveuer à la dépense du traitement de garde

champètre pendant la dete année.

Le Conseil a frees la deliberation, servante; Vie la bendget propose pour l'exercice 1916; Vote de 14 centimes Considerant que les recettes ordinaires de taillées an exapetre 1. Du dit budget me s'elevent qua .... 36.084.27 tandes que les dépenses annuelles ordinaires

s'élèvent à 39.218.67
résources de messinsufférence de 3199.40

Vote four l'armée 1916 une sinfosition eschraordinaire de 14 centimes addettounels an frencipal des quatre contributiones directes, devant

produce eure somme de 3199 40 enveroy, dans le but de couvier ce déficit et déquilibrer le budget.

Le Couseel

We be budget propose pour 1916. attende que la dépense de l'assistance obligatoire

four l'assistance aux Tieillands aux Vicillards. Tuferwes et Tucurables de la Commune à Expunoutiers fixée à 18.77 2... ne peut être converte an morpey des restources du budget qui sont defa ensuferantes pour faire face aupantres depenses ordinaires également obligatoires.

attende que la Commune a droit d'après le tableau As armere a l'article 27 de la loi de 14 Juillet 190 f. à une subvention departementale s'élevant à 90% de a condition quan mospon d'empositions

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

ou de taxes spécialement éras pour le service de l'assistance aux vieullands, Jusquies et lucurables, elle pourroie à la defférence soit de 10 % Note par addiction au principal des quatre

contributions see contines, devant produce envery 1871, El recouvrables en 1916, dries le best de couverla defference de 10% de la dépense de l'assistance aux Viallands aux Tuforines et aux Tueurables.

Vote de Jeenternes frouv l'assistance Modecale gratuite

vicender

Le Conseil Nee le berdet propose pour 1916. attendu que la dépouse de l'assistance medicale

gratuite fexce à 236 f. 20 pour la Connume d'Expusations ue feut être converte au morpy des respurces du beinget que sont defa susufficientes pour faire face acce autres dependes ordinaires explement obligatoires, que des lors l'état et le Département visudront exacé

dans la proportion de 40 %, que la part de la Commune reste cependant pour la tenue de 1442. Il que cette dernière somme est converte en partie parte 1/6 dec product des concessions de terrais, dans le concetiere set Soo et faile product d'augmentation de taxe ou de

nouvelles taxes I octroe votees parune deliberation auterieure pour être affectées à l'assistance medicale soit qu'il reste à couvir la somme de 144? Il qu'il ya nécessité de créer de nouvelles ressources.

Pote far addition, are fruitful desquatre contribu tions deft centimes devant producere 1899:74 recouvables e, 1916 pour sulveur à la répense de

l'assistance medicale gratinte.

The la loi de El Mai 1886, l'instruction minestanelle Vote de centimes du & 4 yeurs servant et le réglement général sur le pour les chemins service des chemins vicinaire:

The les propositions presentées parles agents voyers, taut pour la fixation, des contingents nécessaires amp chemins de grande communication et d'enteret commen que pour l'établissement devberget de la Commune es ce que concerne le servere des chemus vicinais per

dant l'année 1916. Vu l'avrêté de mise en demeure de M. le Frest ey sate du 9 Jun 1919

Note de Six centimes

Considerant l'insuffisance des resserves necestrina a l'entretie, des chemins vécinaux ordinaires prove mant des eing centimes speciary et destrois journes de prestations pouvles chemins vicinais de toutes categories, vote pour launce 1916, vote une un. probletion de trois centimes addetionnels ausquatre contributions derectes devant produce une Somme de HSJ.08.

atopte les propositions fresentées par les agents vorpes relativement aux contingents pour les chamins Is grande communication et d'enteret commune. Note I inscription an beinget de la Commune des recettes et cients necesseres pour le service des élemens vectually fendent lanue 1916, le tout conformement aux sudications de la colonne H des tablaces que précedent

Decede enfus que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'armes 1916 secont couver tiesen taches d'après le taref fre ce demment adopte que est maintene pour 1916.

Vote de 2000 four empierrer les chemins ricinary

La Maire fait connaître au Conseil que les chemins vicenaus out beding o'etre empierres.

Le Conseil après delibération vote une somme de 2000. necessire pour faire face à cette dépense, cette somme serainsente aux chapitres addetionnels de 1911.

Lossier veuve Black construction, o'en neve Demonstronialen ( 1819)

Le Maire communique au Conseil en desser que lui a été avresse par Mi le Frélet concernant l'établissement d'en mur de chotiere sur le cote du cheming de grande communication, is If dens le traverse de la Commune seur une sen face de 174 mis So pour fever le pres par mêtre cavre, et la somme à Sparfer for Matule vere Black.

après deleberation, le Couseil fixe à dix prances le free du mêtre carre, et à mille septeent quarante eing frances, la soume à parjoupar Mandemeneuve Blais from free de ce terrain.

Le Couseil dresse la liste des personnes à présenter à 16: le Fré fet pour le choir des l'épartiteurs et de Leurs suppleants.

Repartetours titulaires

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

M. Mb, Serre Leonard à Expunctions, Babet Louis, Frahamand Jean, Formegier Louard, Gavergneskeckel, Sorre Louard, a Soubanson, Conegues Claiment, Roup Enule, Gerhand

Mo. Mo. Laguide Laguards Aussen Jean, Orlinge Sucrent, Veuvialle George, Letiniaur, Gery, Dunouhand, Laulique, Chezillat.

Délégués à baliste Le Conseil désigne Marth, Lagarde Géonard, et dectorale chambrede Orliange Saurent, pour la révision, de la liste des decteurs des tribunal de commerce et de la chambre Connuerce et tuberesel de Commerce La Commerce de Linges,

assistance medicale grateute

Demande d'Hospitalisation

assistance aux Wieillands

La Conseil constitue ex cometé socret, aveste la liste nominative des fortonnes admises à l'assistance medicale gratuite four l'année 1916.

Le Moure communique au Consail en, asser de demande d'hospitalisation forme per la vouve Enfercació. assister de la loi du 14 quillet 990 f.

Le Conseil afrès exame, et l'aves de la commission administrative de l'Abospice, décide d'hospitaliser à l'Hospice I afmoutiers la nomme veuve Eglizeaud.

Le Maire communique au Conseil les desseers des vouvees Roche aune, veur Fargeas, Bretouiche Wictorie, vo Marchaig et Lebrus, Jeanne veine Chataiquier, qui demandent les enscription, sur la liste d'assistance aux licillards, Hufirmes et Tucurables.

Le Couseil afrès examey et l'avis de la Commission administrative de l'Hospice, accepte ces demandes et décide qu'une allocation, une usuelle de sur praves sera voisse à la nouve debruy panne, veuve Chataigneer, sice puncs à la nonnée Roche ame venue Fergeas, pour les deux a partir de fremer Octobre 1911, et ment panes à la nominee Bretoniche Victore, vene Marchen a parter du 2 Ferrier 1916, date à laquelle elle aura Jo aus.

assistance aux Jamilles nombreuses

Le Maire communique au Conseil le dossion de nomme Dellowy François, que demande soy inscription, sur baleste d'assistance aux familles nombrouses.

Le Conseil afrès exame, et l'aves de la Commission

Répartiteurs

administrative de l'Hospice, accepte la demande du nomine Dalloup François, et décide qu'une allocation mensuelle de dice francs, lui sera voisée à partir du framer Octobre 1919, pourses demp Enfants Bene Marcel et Jean Delloup.

> garlown & Change Ekan Denvuloud Souviall. - The

Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

Seance du 21 Novembre 1919

L'ay mil neuf cont genize, le vingtet en Novembre a disc heures du maty, le Conseil Municipal de la Commune d'Expunctions assemble autien ordinaire Le ses Seances, au nombre de dise, ex session ordinaire Sous la présidence de Monseeur Champeaux denciene aufout, remplecant Mi le Docteur Fradet Maire mobilisé et M' Feletout premer aspoint decede, en suite de la convocation, facte parto: Champeaux arjoint de la dite Commune le dix sept de ce mois, Fresents; Mo.M. Champeaux autout, Lavergue,

Jasseup, Grabounand, Roux, Dunouhand, Orleange Gerbaut, Neuvialle Lierre, Serrie lesquels foundent la majorité des membres en exercice et peurent deleberer d'après les termes de l'article l'o de la foi du Carrel 1884:

absents: Monto. le Docteur Pravet Maire mobilise Louignas, Babet mobilise, Fornigier, Vouvialle Leonard mobilisé, Sangique, Setimand, Chezillat, Continuer mobilisé, Gery, Lagarde.

Le Frédevent à ouvoit la séauce.

Il acte, en conformité de l'article 18 de la loi précitée, procede unimediatement à l'élection d'en secretaire frees Lans le sein du louseel;

No. Laverque aspant obtene au serutio la majorité des suffrages, a été designe pour remplie ces fonctions qu'il a acceptees.

Contoléances à la famille de 160 Détout

Le Maire fropose au Conseil d'atresser leurson blames, à la famille de leur regretté Collègue Eletout, premier arjoint, décessé au cours de la précédente reunion de Conseil le 19 Septembre 1999. atopté à l'emanemente.

Droits da place de presage et de meserage

Le Maire fait commetre au Conseil que la perception des Troits de place ause que celle des drotts de petage, de mesmage No fangeage que avaiteté encedes pour une periode de trois and por arterioration frant les le 31 Décembre 1916, qu'il ya lieu de proceder à une nouvelle asjudication. Le Conseil decede qu'il sera procède à une nouvelle adjudication four une periode d'une anne que commencera le 1er Janvier 1916, et se terminera le

31 Decembre 1916.

L'adjudication aura lieu par sommission écrite

La mise à frie annuelle sera de 1500 " pour Deleberation approvise per M'ile Fréset le 26 les digets de place, de pesage, de mesurage et de faugeage reunes ( les bascules Communales étables Novembre 1919

ser la place I comes ne font pas partie de la presente adjudication ? mass pendent la dence

des hostilités l'aspidicataire n'aura à payer

qu'à raison de 1200 paray, et pour le cas ousel is if await has adjudicataire, be conseil

autouse le Maire à denumer la mise a prince ou à faire exécuter les droits de place de

pesage, de mesurage et de jangeage en règie. Les offres me pourront étrerenfereures à la mise à frue ce tessus enoucle.

weste sommission, an dessous de ce cheffe serait

declare mulle et mon avenue.

Cette aspectation, aura lieu conformement and clauses et conditions établies par le Conseil Meunicipal for deliberation, approuvel le 18 Decembre 1892, mortefees par teleberation du Conseil Municipal du 2 Toboraulra 1910, approuve le 2 3 Décembre 1910, en tout ce que n'est pes outraise and dispositions que precedent et aux lois et redements ey viqueur seer la nature tant pour les droits de place que pour les droits de penge, de

mesurage et de fangeage. Dans le cas de la Halle de l'Hotel de Velle sorait affectel à d'autres usages que celui de l'étalage des marchandises on seract supprimes cet empacement Jour l'étaloge des morchandises, l'adjudicatione 1, avant de ce fait aucuy deget à réclamenme endemeté Mr. Nor Orleange, Kouse et Trabounaied sout

designes pour assister le Moure à la dete asperication, La dete asperication elecce au Demanche 26 Decembre 1919, a daug hernes du box, dans une des salles de la Mairie sue sera valable quafres l'approbation, de Mousieur le Freset.

Le Maire fait committe au Conseil que l'asperties. tion pour l'enlevement das bours de la ville, n'ayout pas en prouser, il y alien denengenele cotte signication Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

pour ame 1916.

(adjudication,

Le Conseil decide que l'enlevement des boues de la Des bours de la Villa velle sora mis de nouveau en adjudication pourreme anne seulement que commencera le premier James 1916, pour se terminer le 31 Décembre 1916, et fixe

l'aifurication, au Demanche 26 Decembre 1919. a Leup heures du soir, Lous une des salles de la Mairie et de modefier le cahier des charges élabore par le

Deliberation Conseil Nacincepal par deliberation, approuvee le approve par los SMars 1909, ausique il suit;

anciens textes supprimes etremplaces for lessawants, le Brefet le 26 article - & - L'enlevement des houes et uninondices Soveulre 1919

seur tout le territoire de la ville d'Esquoutiers, se fara les Lundi, Mercrediet Samedi de chaque somaine,

a l'exception des fours de foires d'Expuroutiers que

l'adjudicataire devra enlever les boues etumondices les Tentrati et la Samete. Cundi, Marciate,

Mentredi et Samedi. L' Corticle- H- est suppreme.

L' aiprisécation sera faite au rabais por sommission écrite et sous enveloppe cachetee, sur la mise à priede Landle eas Sice cents frames.

L'ans le cas ou il ne se rencontrerait pas preneur, le Conseil autorise le Maire à auguenter la mise à price à concurrence de huit cents pancs, et si

sur cette deuxième mise à fice, il si sparait pas freneur. Le Conseil autorese le Maire à tracter às

que à gre avec my entrepreneur ou à faire faire l'entévement des bouds et enmondices en règie. Coette adjudication aura lieu aux clauses exconditions du eahier des charges élabore parle Couseil Kemingel

le 28 Forcier 1909 en tout ce que west contraire aux dispositions precedentes sur le mode d'adjudication. E'adjutication une sera valable qu'après l'approbation,

de M: le Préfet de la Haute Misure. Months. Orliange. Rouget Prabounais sout

designes pour assister le Maire à la arte adjudication,

Cartination des fournitures de l'Hospice

Le Couseil deme my aves favorable à la deliberation de la commission, administrative de l'Hospice tenant a mattre ly asperication pour une ause du premer Janvier 1918 au 31 Décembre 1916 et conformainent aux clauses et availtions du cahier des charges élabore

pour l'année 1919;

2/1201 DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE DELIBERATIONS Nº D'ORDRE hav cette Commission, les founiteures de l'Hospice Et du 1er Mans au 81 Octobre à Theures de matein, denoumes ce après, savoir : Seleberation approvince for this le Siefette distrembre 1919 les marchants me pouvront acheter les bestians alleurs 10. July blanc. pair de seigle et son. que sur les champs de foire designes pour chaque espèce 2º ruin; 8º apriorie; 4º Viante; So Bais I ammany, et has avant les heures ei Jessus fixees, de chauffage de cheine ou hêtre, Boulets. conformement à l'article 17 du réglement de police La dete adjudication, fixee au Dunanche de la ville d'Expuoritiers des 10 Mars 1877, approuve 26 Décembre 1919 à deux heures du bir, Lous franchi le Tréfet de la Haute Vienne le 18 avril 1877. une des salles de la Mairie à Expunctions. Lettre de 16" Le Maire Donne lecture au Conseil. D'une lettre Le Maire soumet au Conseil l'état des côtes Frait concernant se M' abel Tradet proprietaire d'une maison à st Cotes irrécourables irrécourables comprises aus les rôles de l'année 1914. le dégrévement de Gelles, domandant le dégrévement de la torse qui lu la taxa de l'eau a ste unposee pour l'eau pour launee 1918, cette après exame, le Conseil decide de mettre maison n'étant pas louce dapuis feis Docembre 1918. en non valours les cotes des prestations dies per, capies deleberation, le conseil decide de degrever Chaquer Joseph, Coissac Evers solution, Conegnas 16" Ochel Fradet de la taxe dean quelu a ete Joseph genera Leval, Dequellanne Jule, genera Flanquet; composee from exames 1914, et 1911, et de lu rembourser Deschaups factour, Fabre frofesseur, Giery houme les sommes qu'il a frarpees pour ces temp années. Tequipo, Cropas Repetiteur, Seoboy Lieve merandien, Le Maire donne lecture au Conseil June circulaire Carculaire de Martinet 7. B to grune Devand, Moisset in Horais, Lestier De Mo: le Drefet en date de 18 Novembre 1919, concernant 16: le Frélet employede Gaul, Sincand Leonard la veuve a Bussy, la souscription, publique pour l'ampeunt de la Depuse concernant la Leileand Sylvan Electricia, Lemigrer Leberard a Vationale, et invete des collègues à répandre dans sucreption publique chernaillat, Tespat electricity a Charmaclat, Samy leurs vellages les avantages qu'officet empunt pour l'auprent de fermete de samay à la Siauve, et les taxes sur les la Dépuse Vationale aux sousereptairs fuisquels leur assure a un chians dies far Combe primalier, Dequillanne Taux o suission de 88. my interet annuel de 1.68. photographe, Martinet J. B. genire Devand, Vernialle Caiffa, Bounais color News ta Brenat, Laquay color Le Moure fait connaître au Conseil qu'il a Tauvoe de Mangrouse Mureta Brenati Brandors Engue a unsout d'urgence seur la liste d'assistance une d'écale grateute l'Hopital de Eunage et eurospe le 2 movembre 1918, à l'Hopital de Leunges Lettre de do: Rignand Le Maire donne facture au Conseil d'une lettre la nonne Vergnapue Marie, vene de François adjudicataire des droits De 16: Réquais adjudicataire des drocts de place Corpre. agée de 6 d'ans, attente d'hophtahure purulente abois. de place. reclament une undemnete supplementaire de Le Conseil donne acte au Maire decette declaration, Ho" from le de donnager Luis une certaine mestre des pertes qua lui cause la Guerre. assistance aux Le Conseil apourue les demandes dassistance aux Le Conseil après avoir deliberé mainteent Weellands ricellaris, Informes et Tueurables des nommes Januar la reduction accorder its . Viguand par deliberation Hear. Marie Nagatoup vene Touters, Moncen Francoise Lu 29 Novembre 1914, et rejette sa mouvelle veuve quereis, Marie Canou, veuve Rememeras, et demante de reduction de 4 fox Mariand François, pour supplement, de renseignements, Troposition de 16: Demande Hadjitalistion Le Conseil apourus la demande d'hospitalistion de la caly François a' l'Hospice d'Esquoutiers, réclamée for bacaly François, ce dernier pouvant travailler. Dur la proposition de 16: Corliango, le Conseil Orliange concernant Secret queles foires d'Expuscitions construent l'achat des annous l'askat des lestians ne commenceront que any et l'houre oudevont heures ei-afries: commencer les foires d'équoutiers du 14. Novembre au 1ª Mars à Sheures dumatty

DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE Le Conseil arrête la diste des personnes Liste Jassistance medicale admises à l'assistance medisale gratuite gratiste pour l'aure 1916 pour l'année 1916. Openwhound Gerband Serre, Praborney Chrisiam Exwes

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Léance du 20 Février 1916

L'ay mil neuf cent deize, le vingt du mois de Nomentos de vinier, a dix heures du matig, le loudeil numicipal de la Commune d'Esquetiers assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de treize, ey session ordinaire, sous la présidence de Mondieur Champeaux adjoint remplacement Monsieur le Docteur France Maire mobilisé, et 16: Telétoent premier adjoint décède, en suite de la convocation fute par M. Champeaux adjoint de la dite Commune le quinge de ce mois.

Demonhand, Serru, Derseux, Jery, Eheyillat, Roux, Gerband, Sanfigue, Meinialla Gerie, Orliange, Grabonnand, lesquels forment la majorité des membres e, extrace et pensut teliborer d'afrès les termes de l'article so de la bié du favril 1884, Cobsents M. M: Le Docteur Gradet Maire mobilisé Coniegnas, Babet mobilisé, Termigier, Menialle Se'onard mobilisé, Etiniand, Continier mobilisé, Lagarde.

Le Frésident a ouvert la séance.

Il a été en consonnété de l'article IS de la loi précètée. fracêté enmadératement à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein de Conseil.

Mo. Laverque, aspart obteme au seretti la majorite des suffrages a eté designe pour remplor ces fonctions qui il a acceptées.

Le Maire donne lecture d'une circulaire de 16: le frékt concernant la constitution d'un equité d'action agricole et la nomination de trois membres adjoints fris en dehors du Conseil, de six membres pris ans le Conseil ou en dehors du Conseil, et la nomination d'un viel Fresident.

Oprès vote, le Conseil noume Mo. Mo. Moeron Chéophile, Cavernier audre, et Birand Laurent, comme Neulres arpoints, su counté d'action agricole.

Il a été ensuite procéde au vote pour le nouvento, des Maculas du Comité d'action agricola, Mo Ma Manque a Léonard propriétaire agriculteurs Concellas. Gorig, Gerband Leunouhand, Serru et Sauligue membres du Consell, ayant obtenu la majorité des voire ontété nommés

Nomination des Neculres des Comité d'action agricole

DÉLIBÉRATIONS

membres du Comité d'action, agricole. Il a été ensuite procéré au vote pour la nomination d'un rece trésident du Comité d'action, agricole. Mo. Merey Chéophile ayant obtenu la magnité des voir à été nomme vice. President du Comité d'action, agricole

Obstruction of my a aguerous could butte a situe ous le chemine de la grante communication, of

Serbare communique air Conseil un desser qui lui a été adresse paroló le relet, august est foint un rapport de l'agent royer cantonel, signalant l'obstruction d'un agustine de la relle provenant d'une conduite d'eau de la relle et demandant le replacement de cette conduite dommageable pour le chemin de grande communication, n, et fame pais de la commune après delibération, le Conseil décide que les transcup recessires seront exècutés, des que la seion, sera favorable

Degrerement dean réclame par Mo. abel Dravet Le Maire vound lectione au Conseil. June lettre de Mo abel Pradet proprietione Vinne maio, a' 5° Chilles, demandant la degrevement de la touse genreul in a été inifosée pour l'eau, pour l'année 1914, cette maior, n'étant pas louis depuis lu, Décembre 1918,

Afrès delibération, le Conseil récide de régimen 16: Callel Fradet de la tace d'enu qui lui a été suiposée four l'année 1914, et de lui rembourder la donnée de 18. Il qui il a parse pour ce tte année. Cette donnée sera prise sur le Crédit des dépenses mispernees de l'accercice 1916.

Le Maine communique au Conseil une lettre de M' Sirilia entrepreneur à Domps, réclament une somme de 8 l. 30 et les enterets de cette domme de 30 Septembre 1918, au 19 Tonier 1916, pour des busés placées sous le chemin de Segrassque

au prolil Et.

Après delibération, le Conseil décède qu'el n'était du à 16° suprieur qu'eune somme de 1898.94 pour solte des travaux des chemins revauxunt 9 et 10, somme qu'ellera été fayée le 17 Farian 1916, et refiese de leu payer las 8 ° 30 qu'el réclame.

La Maire communique au Conseil une

Nº D'ORDRE

assistance aux

Weellards

DÉLIBÉRATIONS

Demante parles lettre des Maitresses de l'École de felles d'équantiers.
Maitresses de l'école réclament une somme de l'of pour réorganiser les de l'école études servéillées.

Ta réorganiser les après delbération, le Consail décide d'accoder aux

à réorganiser les Après d'aliberation, le Consoil décide d'accorder aux Estudes surveilles, Maitresses de l'École de félles d'Esquouties, une somme de 200°, pour les Études surveillées a faire du 1º Mars au 31 L'écembre 1916.

Le Maire communique au Conseil les demandes Lemandes de des nommes Laboure Marie veure, et Marie de des monnées Laboure Marie veure, et Marie pour leur envoir médicale grateute, qui réclament leur surve aux aux bans d'évans bans themales d'évans.

après délibération et l'avis de la Commession administrative de l'Hospies, le Conseil donne un avis favorable à ces demandes.

Le Maire communique au Conseil le dosseer Assistance aux du nomme Moulatier play, qui réclame l'allocation familles nombreuses pour son dernierenfant ne le 29 Janvier 1916.

aquistrative se l'Hospice de la Commission administrative se l'Hospice de de de qu'une allocation, mensuelle de congfrances à franté de s'élans 1916, sera versée à Moulatier Jean, pour son enfant mé le 29 Janvier 1916.

Le Maire communique au Conseil en desser concernant le nomine Essentier Leonard, qui d'anance son inscription sur l'assistance aux Ricillards, Infrimes et Tucurables.

après deliboration et l'avis de la Commission administrative de l'Abospice. Le Conseil d'écide qu'une allocation mensuelle de six francs, a fartir du 1º Noars 1916, sera verse à au nomme Lesentier Léonard.

Ce Mare somet au conseil une demande formulée aussistance Méricalegrature par Mo me Remembras dont le mais est mobilisé, que réclame l'inscription, sur la liste d'assistance médicale quatente de son enfant Remembras vierre, agé de huit aus.

après delibération et l'avis de la Commissione administrative de l'Hospice, le Conseil décide d'inserne sur la liste d'assistanconne décale gratuite le feune Reménières Gièrre.

Le Moire fait connaître au Conseil qu'il a

Reclamation, Spicing

DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE DÉLIBÉRATIONS insuit d'enques sur la liste d'assistance madiente grattute et euroye le 30 Movembre 1919, à l'Hôpital Euroi de Mene verne De Leinages, la nonnie Raynant Marie, vouve Chastaguas, al Hopelal De Chastaquae pour faire soy acconchement. de Euroges Le Conseil accepte cette intription, et onne acte au Maire de cette declaration. & Change Spections for Contains Care Dimonhand Elma Lettuviali tete commune, le quatorge dece mois. la loi du f avril 1884. Le Fréderent a ouvert la seauce. pris dans le seux du Conseil: qu'il a acceptées. Trorogation des and biset reglements. Comple de Gestion, cornant les services hors budget,

Leance de 18 July 1916

L'ay mil neuf cent seize, le dix huit du mois de Jeug à neuf heures du matiq. le Conseil Municipal de la Commune I byjugutiers, assemble an leen ordinaire de ses seances, au nombre de douge, ex session ordinaire Sous la frésidence de Monsieur Champeaux adjount, remplaçant Mondieur le Socteur Frade t Moure mobilise, at Mouselin Detout fremer adjoint decive en suite de la convocation, faite parillé. Champeaux adjoint de la

Tresents Mortle, Champeans adjoint, Eavengue, Rowe. Frabounand, Dassaup, Orliange, Annowhand, Neuvialle Levie, Server, Lerwigier, Gerbain, Gery. lesquels forment la importe des membres exercice et peuvent deliberer d'après les termes de l'article to de

absents Mb. M. Le Docteur Fradet Maire mobilisé, Conegnas, Babet mobilise, Vanvialle Seonard mobilise, Saufique, Letimand, Chezillat, Continuer mobilise,

Ha été, en conformité de l'article l'é de la precitée, procede ununduatement à l'election, J'en secretaire

Mi Eavergne ayant obtem au serutin amejorite des sufrages a été designe pour remplir ces ouctions

Sur la proposition du Mosere, le Conseil après del' beration decente de provoger pouveu, au de premier Maurier 1917, au 81 Décembre 1915, les tous d'oction astuellement existantes et modefiées conformement

Verle compte render for le sient Magis, Receveur Namecipal de ses recettes et dépenses, depuis le 1et Janvier 1919 pisque au &1 Décembre suivant, lequel comprend, 1º Le rappel du compte final de l'escarcice 1914; Es les recettes et les dépenses faites pendant les douge francers mois de l'exercice 1917, 8º les recettes et les dépenses con

The le détail des operations finales de l'exercice 1919

DELIBERATIONS

étable as regard du compte susmentionne, et pre sentant les recettes et les dépenses, pouve de terrere pendant les trois premetes mois à la gestion de 1916. Tules pieces justificatives rapportees a l'appire. tout du compte de la gestion, 1911 que des oféra tions complementares effectues a, 1916.

The les beingets primitel et sitetionnel des recettes et les déparses presumes de l'avencice 1919 arretes par 16 ! le Erefet ou departement, et les autorisations speciales de recette et de depense delivrees pendant le act exercice;

après avoir entende et approuve le comple administratif, tans leguel 16. le voire a expose les moles ses depenses par lu manaties la manuere dont elles out e le exectuses, et l'utilité que la Commune en a retiree.

> Considerant. Delibere!

Statuant sur la setuation du comptable au 31 Décembre 191f, sant le reglement et l'apurement par la cour des comptes, conforincurent aux articles It et 1 ft to la loi du f arriel 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion to 191 f pour le somme de \_ 37 789, 12 Les déponses pour celle de \_... 39 911, 80 Line l'excevent de la deponse a ... 2122.68 Et attende que, fran l'arrête du

compte precedent, le Comptable acté recomme debeteur de ...... 46379.19 Déclare le comptable debeteur, sur son comple de gestion, 1918, à la somme de. 44 2 6, 47 Statuant sur les operations de

l'exercice 1911, Sauf le reglement et l'aperement par la Cour des Conspites, le Conseil admet les operations effectuses tant pendant la gestion de 1918 que femant les

fremers mass de la gestion 1916, sevoir! by recette four - .... by depende pour . ... d'ou il resulte my excedent de dépluse de - . . - - -

39840.64 86887.48

846.84

Le resultat definité de l'accice 1914 ayant pre sente my excessent de recette de ..... 48796. 86 Le resultat defenite de l'emercica 1919, egal au resultat du compte damens. Tration maine exercice, est un excedent derecette de ...

Le Conseil demande qu'el plaise au Conseil de Trefective, faisant Irgit augmotifs ei dessus avones exiger du Comptable, savoir;

Le Conseil a pris la deliberation, suivante, Moi Le Maire aspect cete le fauteur de la frésidence à 16. Laverque, desique par le Conseil comme resulent, pour le vote relatif au compte de son administration

Qui le rapport de 16, le Maire; Vieles diverses orionnances et instructions ming terielles sur la comptabeleté des Communes et motannent celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1834

The le décret du 31 Mai 1868, The la loi du Carril 1884, article 191;

Le Couseu, après s'être fait représenter la buiget de l'exercice 191 fet les autousations supplementaires que s'y rattachent, les titres definitifs des creances à recourser, le détail des dépenses effectues et celui des manuats delivies par 16: le Maire ordonnateur, le comple d'administration de l'escercice 1911, accompagne deletat de setuation du recevour ainse

que de l'état des restes à payer reportes sur 1919; Trocetant au reglement définitif du bisget de 1911, propose de sexer ause qu'il sent les recettes etles déponses du dit escèrcice, savoir;

Les recettes, tant ordinaires qui extraordinaires. de l'exercice 191f, évaluées par le budget à 3988996 out du s'élever, d'après les titres de finitifs des creances à recourte, à la souve de ... 37 8 96.39 de laquelle il convient de déduire calle de ... 2019. Il

Lour restes à recouver également justifies, et que seront portes en recette 2019.39 · Somme égale 2018.79

Compte administrates

DELIBERATIONS

ey recettes et en dépenses à la suma de 4/802. Il

Tota de 3 contines 63, pour le traitement du

Le Couseil a pris la deliberation suivante. Viele beingst propose pour 1917. Wer la loe des feriances au 31 quillet 1867, art. 16 attende que cette depense, fixese à 809. 29 pour Garde Champetre la Commune d'Expunortiers ne feut être converte an morfey das revenus authorget, que sont defa

insufficients pour faire face amountres dependes ordinaires également obligatoires; Que, des lors, il yanécessité de craer de nouvelles resources.

Note, par addition are principal des quatre contributions, & centeries 63, devant produce envery la somme de 809° 29 recourable en 1917. pour subveur à la dépense du traitement du garde. champetre pentout la dite année.

rotese how insufestince de revenus

Le Couseil a fres la deliberation suivante The le buget propose pour l'exercise 1917, Considerant que les recettes ordinaires detaillées au Chapetre 1st autit buget ne s'elevent qua .... tantis que les déponsesannelles ordinaires Inoposées à ce busget sous le chapitre s'es o'où il resulte une insuffishere

Je ressources de ..... Wote pour l'amée 1917 une imposition extraon sinaire de centimes additionnels au princifal des quatre contributions directes, devant pro-duire une somme de but de equirir cedéficit et d'équilibrer le buspet.

Vote deduccontine pour l'assistance aux Ricellaris

Le Conseil The la bridget propose pour 1917. attende que la depense de l'assistance obligatoire aux Maillands, Infruisset Tucurables de la Commune d'Esquartions licée à ne partietes courante au morpey des restources du budget qui tont deja insufficantes pour faire face aux autres depenses ordinaires egalement obligatoires. attain que la Commune adroit d'espresse tablesu A amesoe a l'article 27 de la loi du 14 quillet 1906.

Chapitres additionals are bridget de 1916

pièce justificative, au comple administratif, Le Conseil après avoir entende les explications fourises par le Moure et après examen établit les chapitres additionnels autinget à 1916,

La presente deliberation, sera poule, come

à une subrention, réportementale s'élevant à 90 % de cette insufficience soit - ... a condition que au morpy o unpositions ou de taxes supplementaires orees pour le service de l'assistance aux reallands, Tuturines et Tucurables elle pourroie à la différence soit 10% .... Total paravition are principal des quatre contributions sea contines, Towant protiure environ 1821, 19, recourables ey 1917, Jans le but de courrer à différence De 10 % de la dépense de l'assistance amp

Ticellaris, aug Julines et aug Jucuralles ...

Vote de J contines four l'assistance Medicale gratuite

Le Conseil vuill bridget propose pour 1917 attende que la depense de l'assistance modicale gratuite livee à pour le Commune d'Exproutiers ne peut être couverte au mospy, des resources su beinget qui sont reja unuflisantes hour faire face aux autres departes ordinaires egaloment obligatoires, que des lois la Departement at l'étativement en aide and la proportion de 40 % que la part de le Commune reste capendant pour la somme de que cette donnére somme est converte a, partie par le 1/6 du produit des concessions de terrain dans le cometiere soit et far le product d'auguentation, de torce ou de nouvelles taxes d'octros votees par une deliberation autorieure pour être affectées a l'assistance meticale soit qu'ilreste a'couvir la somme de qu'il ya necessité de creer de nouvelles ressources. Tote par addition, are principal des quetre

Vote de 8 centures pour les chemins vicinaux

Mu la loi du El Mai 1836, l'instruction ministerelle Du & 4 Juy suivant et le réglement général sur le service des chemins vicinaux; The les propositions presentees parles agent voyers, tent pour la fination, des contingents nécessaires aux chanins de grande communication at dutteret

contributions sept centimes, devant produce

1941, 34, recourables & 1917 pour subvoier a

la dépense de l'assistance méticale grateute.

Nº D'ORDRE

DELIBERATIONS

commung que pour l'établissement au butget de la Commune en ce qui concernale sorvice des chamins viei name pentant l'année 1917. the l'arrête de mise en deneure de 16, le Fréget ay

date au 26 Mai 1916.

Considerant l'insufféture des resources nécessaires a l'entretier des chemins vicinaux ordinaires provenant des eing contines spéciary et des trois foirnées de prestations pour les chemins vicinary de toute entegorie, vote pour l'année 1917, vote une imposition de trois centeures produire une somme de 660 . Il.

aiofite les propositions presentées par les agents vorjers relativament and contingents pour les chamins de grande communication et d'intérêt communy Note l'inscription au buiget de la commune des recettes et credets necessaires pour le service des chanins

vicinaux pludant l'année 1917, le tout conformement aux unications dela colonne 4 des tablano que precedent Decide enfu que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1917 seront converties es taches d'après le taris precedemment adopte qui est

maintein pour 1917.

Note de 2000. four emperior la chamins viewamp

Le Maire fait commette au Conseil que les chemins vicinaup out besig d'être empierres. Le Conseil après delibération vote une somme de 3000" necessaire pour faire face à cette depluse. cette somme sera in soupte circoite aux chapitres additionals de 1916.

Cotes irrecourable

Le Maire Squinet are Conseil l'état des côtes irrecouvrables comprises and les rôles de l'année 1911. Capies examey le Conseil décide de mettre en non-valeurs, les cotes des prestations dues par les

mobilisés, et les taxes sur les chiens dues pardirers persones ne posserant plus à animano, ou aspant quitte la Commune dépuis plesseeinsannées. Le set etat s'alevant savoir: pour les pastations à 104.29. et pour les chiens à 180 soit au total 122. Es.

eparations auguers du cuntière

Le Maire expose qu'il a été ungut de faire exécutor certaines réparations aus muns du cimetière.

DÉLIBÉRATIONS

ne sachant pas a combia, pouvait s'élever la depense, ila fait executer les travaux à la pournée Le montant des journes s'élère à la somme de 359:90, l'achet des meterians employes et leurs transports seur les leaux est Je 992, la somme totale de la réparation est Louse de SJ1.90.

Il demande au Conseil à approuver cette depense, et à 16 le Frest de bien vouloir autoriser le faisment.

afrès deliberation, le Conseilapprouve cette depense, et free 16: le Trefet de been vouloir en autoriser la fraisment.

Trorogation des taxes d'octroi

Deliberation approved le 17 Movembre 1916

Tota d'une subvention a l'œure départementale Fassistance and Butiles Blasses etc ...

Frais du proces Croze

Seve la proposition du Maire, le Conseil après deliberation, decide de provoger pour my ay du francer Janveer 1917, au 31 Décembre 1917, les taxes d'octroe actuellement existantes A modefiels conformement and loes at

Le Maire Temante au Conseil de been roulour voter une subvention an faveur de l'auvre departementale d'assistance aux Muteles, Blasses Turalides, Convalescents, Emberacleux et Tribuniers de Guerre.

afrès deliberation, le Conseilvote une somme de fo: en faveur de cette ouvre, et det que cette somme sera interete aux hugets additionnels de 1916.

Le Maire communique au Conseil, une lettre de 16: le Trefet, concernant une note de frais due a 16 Hyacuthe avoice à Valonce, s'élevant à la somme de 88 : 46 plus les interets de cette bune à partir du do June 1918 resultant du proces de la Commune avec Mo? Coroze ancien principal in College & Expugitions et la frie de bien vouloir voter le recet nécessure pour assurer la paiement de catte orlance. Cafrey deliberation, le Conseil vote une boume de 196 " pour faire face à catte dépense, que sera inscrite aux chapitres additionnals de 1916,

Nº D'ORDRE Sommes dues

Ma de Frucault

DELIBERATIONS

Le Maire sound au Conseil; 1° my compte de 16: de Foucault s'élevant à la somme de 660. 90 hour installation, de lamples electriques et formitine factes au Collège d'Expuoritiers ex cetobre 1912; 2º et my autre compte de 16" de Toucauli s'élevant à la prime de 191: pour installation de six lampes supplementaires avec fournitures àccombles et poteaux ey 1911 et 1912, et demande au Conseil de bely vouloir approuver ces dependes, et à 167 le Trefet d'en autoriser le passiment. après deliberation, le Conseil approuve ces depares,

Africa thisle Track que seront preses sur la somme de 2000, uisente aux chapitres additionnals de 1916. hour repenses supplainentaires à eclairage, et prie 16: Le Trélet de bien vouloir autoriser le Tercepteur I Expunortiers a perfor ces soumes saw marche de gre a gre, sur la production d'une copie de la présente delibéra.

l'achat des destions ailloursque seur les champs de foire et marches.

Le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettrace S'églement pour 16: le Fréget, concernant my arrête à premère pour l'ensemble des département, tendent à emplécher le racolage des bestiaup sur la voie publique ettes transactions sur le betail ailleurs que aux foires et warches autorises et aux fours et heures fisces par l'autorité.

après délibération, le Conseil décide que les foires d'Experientiers se tienarout aux pours tires et commencerout eté comme hever à Theures au maty, et set qu'il sera unterdet de racolor les bestians sur le voie publique, dans les étables et les transactions sur le bétail ailleurs que sur les champs de foire et marchés, et donne ux aves favorable pour que l'arrêté soit pris pour l'ensemble du département.

Demande de Mornination dely agentipour surveillant octros

Le Maire expose au Conseil que depuis que lques années les recettes de l'octroi vout a, de croissant par suite du manque d'agents pour surveiller l'entrée des marchanisises, et obligerles destinataires à acquitter les droits, et demande de been vouloir designes my candidat pourleprésenter à Moi le Fréget et le faire nouver et assormenter.

afrès délibération, le Conseil de segue 1016. Corpre Levre, lougues Séconard, et Courteme Séconard, mais frie 16, le Bréfit de lies voubir nommer 16, bespie Levre, Garde competre comme surveillant de l'octroi, camainat choisi par le Conseil,

Invenuete à cherte de rie aux Employes Commenans Le Maire expose au Conseil que rula prolongation des hostilités et la charte de la rie, demande au Conseil de bies vouloir voter une indemnété de logement au secrétaire de la Mairie, et une indemnété de cherte de vie, au Garie. Champetre, au Concierge de la Mairie, et a chacu, des Cantonniers.

Ofres deliberation, le conseil vote au locataire de la Mairie une indomnité monsuelle de logament de quempe francs à fartir du premier thai 1916, au Garde Champetre une indomnité monsuelle de queixe francs, à partir du premier thai 1916 pour cherte de la vie , et au Concerge de la trairie, et à chacu, des Cantonners, une sintement mont avec amuelle de cinquante francs de cherté de la vie , ai fartir du premier thai 1916, et det qu'une somme suffépante sera minerite amp lungets avaitionnels de 1916, pour laire lace à ces depusses som la rubique indemnité de cherté devie ave Employes Communaire.

Rente du Collège Servie farth; Canonaille

Le Maine expose que per suite de la suppression du Collège la Parte sen particulier de 2 ° 90, servie par 16: Esmouaille ne peut plus être exigée de leu ay vertu des articles 993 et suivants du code civil, il propose en conséquence d'abondonner cotte reute dont le réconnament ne peut plus être pourseine.

afrès delibération, le Cousel décide que le recourrement de la rente soit suspendre pondut le temps que restera supprince le collège et décide également que les renouvellements d'inscriptions hipothéesures seront faits anadates voulnes.

La fresante deleberation servera d'annulation de titre pisqui au retablissement de la rente a compter du fremen James 1911.

Nay extreit de la présente délibération sera airesser à Mô-le brapule Lospeur Général Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

comme pisteliestion à produis dons le compte se gestion du Recover Buiscipal.

Compte ariunstratif

Le Maire soumet au Conseil, le Compte administratif de l'Hodpice pour 1915, étable en recettes à le somme de \_ et en de passes à la somme de approuve par la Commessay administrative de l'Hospice.

approuve par la Commercio, administrative de l'Hospice. Le conseil ver la délébération, de la tommission administrative de l'Hospice relative à l'approbetto, du compte d'administration, présente par l'ordonnateur pour 1911. est d'aris d'approuver les termes les conditions et les comme clusions de la délibération, sus enouvers.

Chapitres additionals

Le Conseil approuve les chapetres additionnels au beuget de 1916 de l'Hospice établisses et votes par la Comme sion, administrative de cet établissement en recettes et en depreuses à la bourne de 2697898

Budget de l'Haspice

Le Maire soumet au Conseil le Buiget de l'Hospier four l'année 1917, étable par la Commission, administrative de cot établissement en, resetteset en de pouses à la soume de 19767.86

Euroi aux camp 8' Evant les Bains 8' enl Gudiglate

Le Conseil donne su, avis favorable à la demante de la nomine falouneix anna, née Leproche, investe sur la liste d'assistance madicale gratuite pour son euro aux cano thornales d'Evamples. Boirs.

assistance aux familles ugubrouses

afrès delibération le conseil décide qui une alboration mensuelle de cing francs à partir du perpullet 1918. Sera verses à chacu, des moinnes Condrier Lerre. Champeau lierie, Enicon transcisset Kalevan Michel.

assistance

Le Maire communique au Conseil les demandes des nommées Siriene Marie, neure de Jea, Cary Mongais Ohne. Marie Canou, veuve Joseph Remências, qui Sollicitant leur miscreption, sur la liste d'assistance amp

Recillards, Infinites et Vincumbles, et la demanda du normie Beste Jacques demant à domps. que accinit conserve don domicile dans la Commune d'Esquontiers, et qui sollicite son intereption sur la liste d'assistance aux Vicillards, Enfrince et vicumalles, après delibération, le conseil de cida qui une

allocation mensuelle de ment francs tera verse a la nomme Sirieire Mories, venue da Jean Cary, a fantir du 1st Juillet 1916, une allocation mounde de ment francs à Mongais acune à fantiraire Jean Juillet 1916; une allocation mounde de ment francs à Mongais acune à fantiraire Jean Juillet 1916; une allocation mensuelle de sice frança de Marie Carrow, veuve de Joseph Randinieras, à

partir de 1º quillet 1916; et une allocation man seelle de six francs, au nomina Becette Jasque, egalament à fartir du 1º quillet 1916.

Dunouhang il miner-Danney Surry

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Léance du 28 juillet 1916

Revision dutaus sel'allocation mensuelle pour l'assistance aux ricillarits, Tulinus et Jucurables

L'an mil nonfeent seige, le ringt trois du mois de pullet, à dice heunes du matin, le conseil Mounisifal de la Commune d'Esquoetiers, diment company par 16. L'aifoint remplacement le Maire mobilisé, d'est assemble au lieu ordinaire de ses séances, bus le presidence de 16. Champeaux aijoint, remplacement be louire mobilisé, d'est assemble de Crésents; Mo. M. Champeaux aijoint, Lavorgue, Roup, Lasbonnand, Orliange, Lasbonn. Farmigier. Gerband, Leunonhand, Serren Remialle Reire, for

mant la majorité des membres en actrecel.

16. Lavergne élu en comformité de l'article 18 de la loi du l'avril 1884, remplit les buctions de secrétaire.

19. Le Frésident donne lecture;

19. Du texte de la loi du 14 yuillet 190 freur l'assis.

Tance obligatione aux récillaries, aux telennes et aux l'Accurables princes de ressources; 2° Des instructions de Mo, le Frént de la Haute récume, relatives à la révision, du toux de l'allocation, monsuelle

previer à l'article 15 au réglement départemental. Il envite enseite l'assemblée à delibérer sur la lisée tion de tous de l'allocation mensuelle pour l'assistance

a donnelle.

Après discussion, le touseil Menioipal évalue ainse qu'il suit la somme nécessione pour l'entretien penanteny mois, d'une personne entièrement dennée de ressources.

retement; deux francs.
Logement; deux francs.
chauffage; deux francs.

Il arrête en consequence à deux hances le tamp de l'allocation, mensuelle pour l'assistance à donnéée àus la Commune.

Dunou hands Newville Barrens Jerras

L'ay mel noufcent seize, le vingt apt de mois d'aquit, à des heures du matig, le Gussel Mounicipal de la Commune d'Exproutiers assemblé au lieu ordinaire de ses séances an noutere de ouze, en session ordinaire, sous la présentence de Mousileur Champeous aifout remplacant Mouseeurle Doctour a hadet Maire modelise, at Monsieur Eletout adjoint seed ey suite de la convocation facte favollousieur Champsoup adjoint, le vingt trois de cemois, Tresents; Mb, 16, Champeous autount Lavergue, Lasseur, Dunouhand Leteriand, Roux, Newealle Serve, Chazellat, Julique. Serre, Orliange, Esquels forment la majoreté des membres ex exercice et pervent deliberor d'après les termes de l'article to de

La loi du Savil 1884; absents; Mo. M. le Docteur Pravet Maire mobilise. Conegnas. Babet mobilise, Louigier, Meinealle Geomand mobilide', Gerband, Trabounais, Continier mobilisé, Gery, Lagarde.

Le Frédert a ouvert la séauce.

Il a ste, en conformité de l'article l'éce la fic frecite , procede uninediatement a l'elation Juy secretaire fries dans le sein du Conseil; Mo. Eavergue aspect obtenes an scrutty la majorité des suffrages, a été de signe pour

rempler ces fonctions qu'il a acceptage.

Turemitté de logement Gorce Distituteur- arijoint

Le Maure commendeue au Conseil une lettre de Mo: le Frest susuit connaître que Mo: force Qualitatour adjoint à Expunctions, que recevait une intermite annuelle de logement de 160, s'est vu redeure cette insemute à 1009 répuis le 1et famer 1916, et demande à ce que cette undemneté soit ramquee tout are mous a soy ancie, cheffe set

Capras deliberation, la Conseil décide d'accorder à 164 Gorse Tustituteur ai foint à Exprositions une intermete annuelle de logement de 180 va partirou 1er Janvier 1916.

Nº D'ORDRE

Reclamation de

M'. Dequite from

reparations.

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire communique ou constel une lettre de M' Dagude, Directour sal' bula de garcous d'Expunditions, qui sollicite du Conseil qu'on lui fasse faire deverses reparations tand ses appartements.

après deliberation le Conseil décider de nommer une commission de trois mombres pour relier se les reparations Demandees soutingentes, Irespren rapport avec devas approximatif, pour être souvres au conseil à la prochame reunion.

Mo, Mo, Rove Lavergue et Desseur Sout designes membres de cette commission,

Justallation Juny fourmeau à l'Hospice d'Expunoutions

Se Maire communique au conseil my deves estimatel so 16. Bounefout construction à Lunger. concernant l'ustallation d'un fournitan de cuisure wee en chande a l'Hospise à Expuoritiers, la dépense pour cette installation s'élève à 2000t.

après reliberation, le conseil récide de faire installer ce fourneau morpement la bune de 2000? prince

assistance aug Vieillands

Le Maire communeque au Conseil les desseers Des nommees Mongals Come, Depaque Catherine et Lenicand Lemente, venne year, Lauby, qui blicitant leur inteription sur la liste dassistance aux Vicillards. Tulerines et Tucurables,

Capres deliberation et vu l'avis de la Commission administrative de l'Hospice decide quime allocation menduelle de neut francs sera versee à chacuns des nommes Mongais anne et Depaque Catherine à factivair frames septembre 1916, et qu'une allocation mensuelle de sex frances seraversee a la nomune Serveaud Seguande, venne Jean Santy. aussi à partir du premier Septembre 1916.

Server Jonestry Busine Susan Charles

Séauce du 12 lovembre 1916

L'ay mil ment cent seize, le douge du mois de Movembre à des heures du matiq. le Conseil Municipal de la Commune d'Expuncitions assemble au lieu de ses beances, au nombre de dece, ey session ordenaire, sous la présidence 2 Monsieur Lavergue Conseiller Municipal delegue remplacant Monsieur le Docteur Frant Maire mobilise. No : Betout premier aipoint decede, et 16: Champeoup decesione aufoint unalate, ey sente de la convocation faite por 16" Champeoup adjoint le trest sele sete Commune le heut de ce mois, Frésents 16, 16; Lavergue, Desseuse, Dunouhaut, Tagarte, Serru, Françoisand, Troux, Gerbaud, Laufique, Chezillat lesquels

lorement la majorete des membres expercice et pluvant deliberer d'après les termes de l'article so de la loi du favril 1894.

absents Mb. Mo: le Docteur Fratet Maire mobilese, Champeaux arjount molare, Louisquas, Babet mobilise, Loungier, Vervealle Seonard mobilise Neuvialle Lecrie, Stinisent, Orliange Continier mobilese, Gery.

Le Fresibent a ouvert la seauce.

Ha eté, en conformaté de l'article l'8 de la loi precitel, procede unimediatement à l'élection d'un secretaire pres dans le sois du Conseil. Mo. Frabjunario arjant obtaine are secution

la majorité des sufrages a été designe pour reluptive ces fonctions qu'el a acceptées.

Le secretaire Donne lecture du processerbal de la dernière seance que est adopte susoisenations,

adjudication, des

Le Maure fait connectre au Conseil que la perception des droits de place auix que celle des droits de pesage, de mesurage et de pingeage que avait été concèvée pour une periode à une anne frend fig le 31 Décembre 1916, qu'el yaken de proceder à sur nouvelle adjudication. Le l'ouseil secrée qu'el sera procedé aune uquelle adjudication pour une periode d'une

Nº D'ORDRE

Deleberation approuvel le 18 Novembre 1916 DELIBERATIONS

anne qui commencerale per privier 1917, et se terminera le 31 Décambre 1917.

L'adjudication aura lieu parbunission, écrite et sous ouveloppe exchetee.

La mise à prix armielle sera de 1700, pourles droits de place, de penge, de mesurage et de facigeage recinis a Les bascules communales établés surla place d'armes ne fout fat partie de la présente adjudication mais facilitat la decree des hostilités l'adjudications n'aura a perper qu'à raison de 1200 " pavay, et pour le cas où il n'njaurait pas adjudications, le Conseil autorise le Maire à dernimer la mise à pris ou à faire executerles droits de place, de penge, de mesung et de prigeage en régle.

Les offres ne pourront être inférioures à la mise a frup cir dessus enoucee.

laute sommission, are despus de ce chiffre serait

déclares melle et moy avenue. Cette adjudication, aura lean conformement aux clauses et conditions établies parle Conseil Bunicipal far deliberation approuvee le 18 Décembre 1892, modefice far deleboration, du Conseil Memeripal de 27 Vovembre 1910, affronce le 28 Décembre 1910, en tout caquin est pas contraire aux despositions que precedent et aux lois et réglements en vigueur sur la nature tant pouvles droits de place que pour les droits de pesage, de mesurage et de Jaugeage.

Land le cas ou la Halle de l'Hotel de Ville serait affectée à d'autre susages que celui de l'étaloge des marchandises ou serant suppembe cotemplace ment pour l'étalage des marchandeses, l'adjudicatoire n'accait de ce fait acces, droit à réclamerame indomnété Matte, Orleange, Rouxet Irabounand sout designes pour assister le Maire à la vete aspedication, La dite adjudication est fixes ou Dunanche 24 Decembre 1916, a deux Leures du soir dous une

des salles de la Mairie et ne sera valable gui après l'approbation de Mile Fréfet.

adjudication four l'enlavement Des boues

Se Maire fait commentre au Conseil que l'adjudication pour l'aulivement des bours de la velle n'orfant paséel prenour pour l'année 1916, ely a lece de renouveler cette adjudication, pour l'année 1917.

L'élibération approuvee le 18 Novembre 1916

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil sécrite que l'enlevement des bones de la ville sera mis de nouveau en adjudication pour une année seulement que commencara la premier farvier 1917 pour se termener le 31 Decembre 1917, et fixe l'adjudication au Demanche

94 Décembre 1916, à deux peures du ber donseure des salles da la Mairie et de modefier le cahiondes charges elabore par le Conseil Municipal par Deliberation approuve la f Mars 1909 ause qu'el sent,

Canciens textes supprimeset remplices parles suivants; article 2. L'enlevement des boues et immondices seur tout le territoire de la ville d'Exproutiers, se

fera les Sunde, Mercrediet Saluede de chaque semaine, à l'exception des jours de foire d'Esquoutiers que l'adjudicataire devra enlever les boueset enina, dices les Eunité, Marcrede, Vendrede et Samodé.

& article H-est supprime. L'adjudication sera faite su rabais par son-

mission, écrete et sous enveloppe cachetée, serva muse à prisc de Sux cents francs.

Dans le cas où il n'yourait pas d'appedientaire, le Conseil autorise le Maire à augmenter la mise à price à concurrence de heut cents francs, et se Sur catte deuscieme mise a prixiel n'y avait pas preneur, le Conseil autorise le Marire à traiter de gre à gre avec en entreprenseur de à faire faire

l'enlèvement des boues et unimondices en règle. Cette adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges élabore par le Conseil Municipal le 28 torrier 1909 en tout

ce que in est contraire aux dispositions précedentes Ter le mode d'adjudication.

L'adjudication ne seravalable qui afrès l'ap-ation de Municiole Frélat. probation de Monsieur le trefet.

Mr. M. Orliange, Roupet Frabounand Sout désignés pour assister le Maire à la dite adjudiente,

Le Conseil donne my avis favorable à la deliberation de la commission administrative de l'Haspice tendant à mettre ex adjudication pour deux année des Jer Jarvier 1917 an 81 December 1917 etconformeinent aux clauses et convitions du cahier des charges clabore parcette Commession, les primitures Nº D'ORDRE

Seleberationappour le 18 Novembre 1916

Repartiteurs

DÉLIBÉRATIONS

de l'Hlospica derionnees ce après, savoir ; 40, Lais plane, pais de seigle et son.

2. Vis; 3º Epicerie; 4º Viande; 5º Pois de chauffage de chene ou hêtre, Boulets. La dite aspediention, fixee au Demanche E4 Décembre

1916, à deux heures du soir dans une des salles de la Mairie d'Expractions.

Le Conseil dresse la liste des personnes à présenterà Mi le Préfet pour le choix des Répartiteurs et de leurs suppleants.

Répartiteurs titulaires. 16 16; Serve Leonard a Experioritiers, Durouhaud, Pradormant Jean, Fernigele Léonard, Laverque Michel, Pouce, Serru Léonard à Combanesse.

Repartiteurs suppleants Mr. 16, Eagarde Leonard, Dasseur par, Orleange Tourent, Gery, beivialle tierre, Gerbaud, Lailique

Delegues à la liste electorale Orliange Laurent pour la revision de la liste des electeurs chambre & commercent tubunal de Commerce du trebenal de Commerce et de la chambre de commerce

Demande frav 16. " Larleville et Brunst Juistaller une seiene mecaning

sur la place d'arme Derviere l'Hotel Black

de Euroges Le Maire informe le Conseil que M' Danfaille et Brunet, marchand de bois à Euroges Janbourg crows Mandormand Domandont Contorestion d'installer une scierce me canque sur la place d'armes, dernere l' Hotel Blais, pour le seiage des bois destines à la

Te Conseil designe Mo. M. Lagarde Seonard, et

Défense lationale. Capies deliberation, Le Conseil autorise Mon Larfauille et Brunet à mistaller leur science à l'entroit entique, morpment une redevance mensuelle de trente frances qu'ils devront verser à la cessation de leurs travaire entre les mains de 16: le rerespteur d'Esquoutiers, à compter du So lovembre 1916, et à ranottre les lieup en bou état, et parjer les dégradations qu'ils pourront commettre. Le montant totalde cette redevance sera versee sous le titre de secours aux Judigents pour distribution de bous de paix.

Le Moure propose au conseil de nouver

Carpidication des fortrictures de l'Hospice

DELIBERATIONS Nº D'ORDRE DELIBERATIONS Nº D'ORDRE une commission que serait charge de faire Vote I me subvention an traitement des malades et blesses des armes requiration June une enquete chez las habitants is la Commune pour les armées Russe Russes parl'euro à mos allies d'hopitaine ou Commission por I Expunertiers pour savoir les tourses qu'ils Jambulances, le service du poerraient fourier pour le ravetaillement après deliberation le Conseil vote une subvention ravitaillement de De l'Cornet. et l'indiquer ensente au Maire, De vingteing frances comme participation à cette ceure l'armee. ce que permettrait à levrer à chaque. et det que cette sume sora prese sur l'article depouse demande que prait la commission de occasionnées pour trais de querre. ravitailsament les deuxels que seraisut réclamés. Moto. Aunouhand Sever, Gerband. Commentery June Le Maire propose au Consoil de nommerune Goif et Dunger membres du Consel, commission from Commission qui serait charges de se transporter sout resignes pour faire partie reacte commission, sen les chemins vicinamo de la Commune pour l'entrotien des channel vicenaus. faire commetre l'état de ces chemins et indiquer Le Moure expose au Conseil qu'ala prediente Rapport conservant le nombre de mêtres enbes de pierres qui soraient reming du Conseil toune le 27 août 1916. 1616, les reparations amantes necessaires pour l'entretier, de ces channes, afin Rouse, Lavergue et Dasseup avocentate designes qu'on pusse faire faire l'aupierrament daces far lo. Dequite comme mountres de la Commission energée de chemus soloy las ressources disposibles. verefier si les réparations reclamées par Mo. M. M. Orleange, Rous, Enezellat et leuralle Dequite Derecteur de l'école de gargons Enjunoutions, Leere membres du Conseil sont designes pour etaient urgentes et sommettre leurs observations laire partie de cette commission a cette receivery. cassistance Le Conseil constitué en comité secret avec posicole grabate liste nominative des personnes admises à Le Conseil constitué en courte secret avete la La Commission déclare que vu l'abanque fection de cette école, il n'ya pastien de l'assistance medicale gratuite pour lamée 1917, faire faire ces réparations, quine sont d'ailleurs pas ungantes. Le Maure soumet au Conseil le dossier de la nomme aprels deliberation, de Conseil donne acte a la Commission de sa déclaration, et mantient assistance and Granfon Marie Françoise, veuve carmand Beret, insente a l'assistance made obligatoire des Vieillards Tukunes Vicillards ses dires. et Tucurables pour une allocation mensuelle de sex Lettre de le le Fréfet frances, et que sollicité une augulentation d'allocation, Le Maire come lecture au Conseil June lettre de Mile rieft far laquelle il est det après releberation et vulaves de la commission construant le logement de Melle Boisson que d'après le rapport qu'il a recu l'insluatministrative de l'Hospice le Conseil décide de Institutice à Expunutions brite du local occupe parts elle Brisson porter and frances parmois, l'allocation service Justitutice à l'école de garcons d'esperontiers, la nonne Granfon Mance Françoise, reme armand est indiviable, et de lu procurer soit un Beret, a partiode francer branke 1916. Le Maire communique au Conseil le dossier de la nomme pele Felle Souleins, veuve de Jean Chapoulant que nouveau logement ou lie volerune undemute. Capies saleberation, le Conseil vet que a consorve son connecle de secons à laure, et que M'aspart pas d'autres vocame pour logercette solliente soy interestion sur la liste d'assistance aux institutice, len allowe une indemnete Visillards, Tufermes et Tucurables. annuelle de logement de Cent francs à après deliberation et ver l'aves de la Commission, parter du premer Janver 1917. exusuistrative de l'Hospice, le Consoil decide gume allocation, mousuelle de sechanes seraversee à la Le Maire donne lecture d'une lattre de 16. la Friet concernant la participation de la France nomina Julie Toulouas, vene de Jean Chapouland

a partir au premier lovembre 1916, an compte de la Commence de Venue.

Le Maire communique au Conseil le dessier de la nomine Cinicand Navil vouver paques Coneques, quisliste soy intereption, sur la liste Fassistance aux ricellards, Infinites et themalles, apres deliberation et vulaves de la Commission, administrative de l'Hospice, deine que une allocation, mousuelle de neuf hances sera

versee à la nouvelle Leneaut Marie veuve de Jacques Couleguas, à fartir du france

Movembre 1916.

Janielles montreuses

Le Maire communique au Conseil les dossiers des unming Serie François, et Chapouland year, qui sollicitent l'allocation, pour chacun de lours oufauts nos depuis leur admession a l'assistance and familles nombreuses.

Capres deliberation, et vue aniste a Commission administrative de l'Hospice, decide quinne nouvelle allocation a cing hand sera verse a chacing des nommes dem François. et bhapoulant year, a parter de fremer lovembre 1916, l'allocation concernant dem François. reste toujours à la charge de la Commune de Espat le Château son dernite donnéele.

Le Moure communque au Conseil, le desser Du nomine Comand Jacques que sollicité soy inscription sen la liste d'assistance and amelles

après deliberation, et ver l'aves de la Commission, administrative de l'Harspice, le Consail décide

qui une allocation mensuelle de dece francs à farter du framer Novambre 1916, sera verses an indurine armond Jacques four sour ou fauts,

Demande d'hospitalisation

Se Marel communique au Consul, le Dosser alla nomine Marie Bulour veine Laverque inserite à l'assistance aux Vivillards, Tufirmes et Insurables, of qui a conserve son domicile dans la Commune d'Esperontiers, et qui sollicite Soy his spitalisation a l'Hospice & Enjunuitiers.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

agres deliberation et sul aves de la Commession administrative del Thospice, le Conseil decide d'hosfitaliser à l'Ilospica d'Expuositions, la nonne Mance Boulou, veuve Lavorque, des quel y aura maplace de disposible dans cottotallessament pour la receiver,

Envoi durgence a'l' Haspital de Eminges Dela monnie Mariand anna, epouse de pay Marty

Le Moure expose au Conseil qu'il a die anyger I wagenes, et inscrire à l'assistance medicale gratuite, etemosper of ungence a' l'hopital de Tunges la nouve Mariano anna, ages de d'Jans, epouse de Martin year, demenant à Villamonteix, attente affection gastrique et d'amsignissement considerable Le Conseil donne acte au Moure de sa déclaration exaccepte cette hospitalisation.

Tanfuguer, Chazillah gerband Dallean Thung Ching

Séance du 18 Février 1917

L'ay mil neuf cent dix sept, le dix hait tenier a' dix heures de matig, le Consil Maurisipal de la Commune d'Esquantiers assemblé au les in ordinaire de ses seances, au nombre de douge ey session, ordinaire, sous le prédidence de Kouseins la verque, Conseiller Menicapal d'élèque, remplacent Monsieur le Maire mobilise; et l'ai joint malure, e, sente de la compation, faite par M'Esverque, Conseiller Municipal d'élèque le questorge de ce mois,

Trésents 16. 16: Savergne Conseille Meire pal vélegué, Rous, Desseux, Peurelle Pièrre, Frabouraid, Serre, Gerbaud, Gery, Faufique, Derouhand, Epézillat, Orléange, lesquels forment la majorité des membres en exercice et pouvent d'éliberer d'après les termes de l'article

So de la loi du fabil 1884; Absents Molls; Le Doctour Gavet Maire mobilisé, Conegnas mobilisé, Champean asjoint, Babet mobilisé, Fermigier, Petinand, Egarde,

Couturier mobilisé, Le Frésident a ouvert la séance

Glacte, ex conformité de l'article l'élaction frécitée, procédé inminedintement à l'élection d'un secretaire pris dans le sais du Conseil.

Mo. Frabornaire aspant obteux au somities la majorité des suffrages a été designé pour rempler ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Marire acepose au Conseil que los contines dostries à l'amortissement de l'ampent de 28000. Contracté pour les chemins vicinaux en verture la loi de 10 avril 1849 aspant eté supprimés au Binget deinitif de 1914, il palieu de pielever l'armuité de 1914, dont le montant est decent traute six francs sur les ressources supplémentaires de la Commune réserves pour cet effet; il propose de pielever cette somme sur les centimes réserves pour amune s'empent des chemins vicinaires qui figurera au budget additionnel 201914.

Capies valiberation, becoused atopte cette proposition

Nº D'ORDRE

Deleberation approvide

le 21 Favrier 1917

DÉLIBÉRATIONS

ouvrer le credet demandé,

et frie so: le Frélet d'approuver ce détoumament de cient.

Le Moure fait commaître au Conseil, que l'indomnété four charte dené et l'indemnété de logement votés à la séance du 18 yeur 1916, pour les beuployés Communaux ne plut pas être payée avant le vote de Burget additional de 1914, le burget frimitif ne comportant pas de rédét à cet effet.

Vie l'eurgence qu'el spa'a preser ces insemuetts, le Moure dominaire au Conseil une ouverture de cradit de Ciriq cent soincante francs qui sora portée au Buiget additionnel "t que après l'approbatio, préfectoale penette le priment inninédiat des undemnités échies.

(Après déliberation, le Conseil reconnaissant le bier, fonde demande à le le trefet de bier, vouloir

Mounte on Consell four supplier le Marie en cas d'emple hemant Deliberation, approunte Le 21 Tourier 1914

Decravie Fraguestito, Findernite de logement farthelles Bolsson, Decranot, Françand et Verger Austituticas

Le Maire demande de bien vouloir de signer un des Membres du Conseil pour le supplier en cas de maladie que d'empéchement.

snaladie que d'empléhément. M' Roses arjant obtens la surfonté a été designé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne lecture d'enselettre de l'éla Fright concernant l'insufférence de l'invenimeté de logement aire est service fravla Commune d'Esquoutiers, a Mandemy iselles Boisson. Demand. Tourgeaud et l'érger deuxitations deux cette ville, et demandant a'ce que celle undemnété soit portée de 100° à 130° la population, agglonoise auchef-lieu de la Commune étant de 3388 habitants.

as après delle mation le Couseil det qu'à beparantiersont peut trouver facilament des logements convenables de Ma lo l'ha ficce, et décide de mainteur à 100°. l'éndonnété de logement à dervir à Mesdeun diselles de issue donnent. Jourgeand et lerger Sustitutives, d'ailleurs la population apponence du chef lieu de la Commune d'orpmenters y étant, que loss habitants et non à 333 l'unantionnée dons la lettre de Mousieur Le Fréfet.

Réclamation de M': John architoste à Elinges Le Maire soumet au louseil en meinoire de Mo? Jobs architecte à lunges étable sur tembre à soisante costimes pour hongrines, déplacements, projets, donés et plans qu'il déclare avoir stablisser l'ordre du Mosire

Deliberation appource le 21 Ferrier 1917 /

DÉLIBÉRATIONS

concernant severs travaux qui devaient étre effecties Jans la Commune d'Expungations remontant de 1898 à 1911 et s'élevant à la somme de 3609 Ff plus las interett de cette somme au tous de 1% depuis le 6 Décembre 1911. caprès délibération, le Conseil décide qu'el ne peut statuer quanta présent sur la reclamation Je Mo: Johy, les honoraires parlie demandes s'appliquant ausi qu'il ledéclare à des propets, plans et Devel que tous auraient ete dresses sur les ordres du

Maire de 1898 à 1911, et que 16: le Doctour Gradet Marie stant mobilise, il est empossible an Conseil de se rendre compte du bien fonde de la dete reclamation, quine pourrastre excamines que fres da feis des hosteletes.

Demande d'hospitalisation

Le Maire communique au Conseil le dossier de semande & hospitalisation forme parle monnie

agres seliberation, le Conseil décide à hospitation à l'Hospice d'Expuroutiers, le nomme Rougier Hay a partir du premier Ferrier 1917, date de Soy entree dans cet établissement.

Demandes d'endégentes pour aller aux Caux

Le Maire communique au Conseil les dessions des nonwes Julounces, veuve tauby, drouve Tuboune, que sollicatent lavrenvoe aux eaux d'évany, et la Dessier de la romme Marie Canon éponse Maghaque qui sollicite son euros aux eaux de bichy, Capies deleberation, le conseil de cive que ver l'encombrament que existe dustes Hopelany des oans thermales of Evauget de Vechy frav les Miletaires blesses, surlades et convalescents, el si of a fas liene I envoyer cette année de malades aux eaux thornales I avauget so Vichy,

Demande d'assistance aux familles nombrauses

Le Moure communique au Consail le Desser du nomme Demont Jean, qui sollicite son, miscription, ser la leste d'assistance aux familles monubreuses. après deliberation, le conseil décide que une allocation, mousuelle de Cing frances à partir du francer Mars 1917, Sera verse an nound Decement Jean four su, de ses enfants.

Nº D'ORDRE

Demandes d'enscription, sevila liste dassistance medicale gratuite

DELIBERATIONS

Le Maire communique au Conseil, les domandes des nounices Marie Comon épouse Marplaique, Coique , terreire, Breton Marie épouse Sirieux et ses deux enfants que sollicitent ten insufition, sew la liste d'assistance me décale quaterite,

après delibération, le Conseil décide d'enservie sur la liste d'assistance médicale gratiente, la famille terreire, composer du freie, de la mère et de quatre en Souts, Marie Canou, épouse Mazalaique, et pour la durce de la querre seulement la nonnee Manie Breton spouse Sirien et ses demonsants, et refuse Finserire la nouve Sepetit Maria femme Coigne, ausi que ses enfants, que sont ages de Bans et Sans et que ne sout fras midegents.

Demande Jangementsto, d'allocation, Granjour

Le Maire communique au Conseil, une demonde du nounce Granfour Barthelang enseret ser la liste d'assistance and Viellards, Interiors et Tucurables sous le so 10 pour une, allocation, mensuelle de 6, et qui sollicite une augmentation,

après deliberation, le Conseil décide de porter à gt. l'allocation, mensuelle à parjer au nomme Granfour Barthelenny a frantes der fremeenthars 1917.

Interneut a Manget de la Jenne Laquars

Le Maire sui forme le Conseil qu'il a du faire entermer d'engence à l'asile de l'augent, la sommée automotte

Chatel, épouse de Laurent Saquais. Le Conseil accepte extentemement, et ànneacte an Maire de sa communication.

( The Tunoshord Robon. 2 ( Marillo Just Charinter During Charing The Granting usy

DÉLIBÉRATIONS Leance du 24 Juny 1917

L'ay mil mans cent disc sept, le vingt quatre Lee mois so July a neufheures du matey, le Conseil Municipal de la Commune d'Expuroutions assemble autien ordenaire de ses seances, an montre de douze en session, ordinaires sous la presedence de Monsieur Saverque Consailler Municipal relegue remplacant le Maire mobilise et les Carpocuts décedes, en suite de la convocation faite far 16" Saverque Conseiller Municipal veleque de la dite commune le vingt de ce mois. Frésents Me Moi Lavergne, Roue, Trabounaud, Dasseur, Serve, Gerbaud Meurialle, Settinioned, Gery Saufique, Chezillat, Dunouhaud, lequels forment la majorité des membres en exercice et feuvent deliberer d'après les termes de l'article So de la loi du favril 1884; Cabsents Mb, Ho; Le Docteur Fradet Maure mobilisé, Conegnas mobilise, Babet mobilise, Formisper, Conturier mobilisé, Eagurde, Orliange, Le Trésédent a ouvert la séauce Ha ete, ey conformate del article l'à de la loc precitee, procede unued en ensut al electron I my secretaire fais dans le seig du Conseil; M' Trabornand arfant obtene auscrute, la majorité des suffrages a che dasigne four rempler ces fonctions qu'il a accepters.

Frongation des tasces d'actroi

Sur la proposition, du Maire, le Conseil apres deliberation decide de provoger pour en an de premier Janvier 1918 an 31 Decembre 1918, les traces d'octros actuellement existantes et modifiées conformament aux lois et reglements.

Compte de gestion

Vir le comptenente parle siens Magis Receveur Municipal, de ses recettes et depenses, depuis la 1er Janvier 1916 jusque au 31 Décembre suivant, lequel comprend; 10, le rappel de compte fenal de l'exercice 1919; 20 les recettes et les dépenses facted fewant les douge framers mois de l'escerce 1916; 3° Les recettes et les depousas concernant

DÉLIBÉRATIONS

les services hors budget. Mu le détail des opérations finales de l'accercice 1916, etable en regard du compte ses mentionnes et presentant les recettes et les dépenses, pour le det avercice, pendant les trois premiers mois de la gestion, de 1914, The les fieces fistificatives rapportées a l'appen tout de emple vo la gestion, 1916 que des opérations complementais effectuées en 1911; Plu les budgets primité fet additionnel des recettes At des depouses présumes de l'exercice 1916, arrêtes par No, le Tréfet du département, et les autoustions épécisles de recette et de dépense delivrees pendant le dit excercice; après avoir entender et approuve le compte admis nistratel, Dans lequel No. le Maire a exposeres motifs des depenses par lu mandatees, la manière sontelles out ete effectuees, et l'utilité que la commune en a retiree, Considerant. Delibere; Carticle: 1er Statuant sur la situation du comptable au 81 Decembre 1916, sauf le réglement et l'apurondent par la Cour des Comples, ou par le Conseil de Fréfecture, conformament aux articles It et 1 I de la loi du f Ovril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion 34909.83 de 1916 pour la somme de Les dépauses, pour celle de 34668-48 241.04 Lexe l'excedent de la recette a Et attende que par l'avieté du compte précédent, le Comptable a été recomme 44.296.47 Déclare le Comptable debiteur, sur son comple de gestion, 1916, de la soumade. Statument sur les operations de l'accreice 1916, saufle reglement et l'apurement par la Cour des Comptes ou parle Conseil de Prefecture, le Consail admet les opérations effectuses tant pendant lagestion de 1916 que frewantles fremeers word de lagestion, 1917, sevin; 8 ou il résulte my soccitent de recette de ... 1238:00

présente my excedent de La résultat réfuitel re l'escercice

1916, égal au resultat des comple

L'administration, ment escercice,

Carticle: 3.

est un esccedent de recette de .....

enouces, exiger de Comptable, savoir;

Le résultat définites de l'exercice 19 Mayant

44.488.05

## DÉLIBÉRATIONS

Four restes a recourser noy justifies a mettre à la charge de comptable, quie, sera force en recette au prochay compte. Somme egale ..... 43939 aumospey de quoi la recette de 1916 dousure refinitivement flace a la somme de ..... 34.122.34 Depenses Les dépenses créditées au budget de 1916 s'élèventa. 39.283.67 Il facity four celles que ont été l'objet de crédits dupplementaires accordes dans le equis de l'eschreice 45.392.82 Cotal des dépenses presumees..... 84.676.49 De cette somme, il faut deduire celle de .... S1. 218. Fo Savour; 1º. Credits ou portions de credits restes sous emploe comme excedent le montant reel 2º Dépenses faites, mais nos, ordonnances avant le 18 Mars 1917, et à reporter aux buigets suivants. 30. Defenses or Tomancees mais non payees avant le 31 Mars 1917 et à réporter air beriget & 1917 ..... 31.7.42.97 Somme égale ..... an morfly des deductions ce dessus les depenses De l'exercice 1916 sont defentivement fisces à ... 33.460.79 Les depouses de l'acciont de 1918- 43 8/10.02 77.948.86 33.460.79 Il reste, for consequent, pour excedent Deferitef. la somme de. ..... 44.488.07 Saquelle sera portee au chapitre des recettes supplementaires du budget de l'exercice 1917. Exites les operations de l'exercice 1916 sont declarees definitivement closes et les credits annules. La frésente deliberation, sera jointe, comme piece justin ficative, au compte administratef. Le Couseil après avoir entendules explications fournies par le Maire et après exame, établit les chapetres additionnels en budget de 1917, en recettes et en de pouses a la senue

Comple administrately

Le Conseil a frista deliberation, suivante, 16. le Maire arjant cede le fautanel de la présidence à Mi. Roup, designe parle Conseil comme présedent, pour le vote relatif au compte de Soy administration; Que le rapport de M. le Moure; The les deverses or donnances et instructions

La Conseil demande quelplaise au Conseil

de Tréfecture, faisant droit aux motifs ce dessus

ministerielles ser la comptableté des Communes Anotamment celles des 24 anil 1884 et to anil 1889. Mula secret du 31 Mai 1868; Vula loi de Savil 1884, unticle 191.

Se Conseil, après s'être fait représenter le buiget del exercice 1916 et les autoristeons supprimens taires que s'y nattachent, les tetres defendies des creauces à recourser, le détail des dépenses effectues A celu des mandats delivres par Mo le Maire

ordonnateur, le compte d'administration, de l'exercice 1916, accompagné del état de situation dereceveur ausique l'état des

restes a payer reportes sur 1916; Troce dut au reglement definite fou budget de 1916, propose a feocer ause qu'el suit les recettes et les déponses du dit exercice, davoir ;

Les recettes, tant ordenaires qui entraordinaires, de l'exercice 1916, évaluels par le briget à 39283.67 out de s'elever, d'après les têtres definités des créances à recourser, à la somme de .... 34.561.98 de laquelle il convent de de veure celle de

Savoer; Sour seog-valeurs fustifiées au compte.

Chapitras additionuels are British de 1917

De 46716: 74.

Note de Je centimes pour l'assistance aux Wesclards.

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil vote l'ensemble du Budget de 1918, ex recettes et ex depluses à la soume de 36780.16

Le Conseil a pres la deliberation surrante: Verle Berget propose four 1918;

Weele low des ferrances du 31 juillat 1867, art. 16. attende que cette depense, fixée à 811 de from la Commune d'opprojetiers ne pentiètre converte are morpey des revoures du bringet, qui sont defa insufficients pour faire face aurantres depouses

ordinaires eightement obligatoires; Que, des lors, il y a recessité de exer de noundles resserves, Note, for addition au principal ses quatre contributions, tras centimes 60, Tevent protiure

survivoy la somme de 811 i o Presouvrable a 1918, pour subvewer à la réponse du tructament du garde champetre fendant la dite année.

Le Conseil Vula budget fropose four 1918. attende que la dépense de l'assistance obligatoires aux Visellands, Tufermes et Tucurables de la commune

of Enjmouteers fexce a 146 I 8. II na peut stre couverte au morfey des ressources du hudget que sont depensessistes four faire face montres defouses ordenaires signlement obligatoires.

attende quela Commune a droit d'éprès le tableau a annece à l'article 27 de la loi du 14 juillet 1908, a une subvention, departementale

S'devant à 90% de cette insuffésonce, soit. .. 13. 10.90 a condition qui au morpe, dumpsettous ou de taxes officialement crees four le

service de l'assistance aux Viallards, Fulinues et Incurables, elle fourvoie ala defference soit de 10%

Vote par whiteon, are principal resquetre contributions sept centeures deventifrodiere environ 1577105 recourables ey 1918, auste but se couver la sefference

Je 10% de la dépense de l'assistance aux Vicillants, aux Tuferines et aux Tucurables.

Le Conseil of Weele beiget propose pour 1918. Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Note de Jecutimes pour l'assistance médécale gratuite

attende que la dépense de l'assistance médicale gratuite fixed a to 41. 90 pour la Communa d'Expunctions me peut etre converte au morje, des ressources de bridget qui sont dejà insuffisantes pour faire face and autres repenses ordinaines également obligatoires, que des bors le Departement et l'état viewsroutey aide aus la perportion de 40% que la fart de la commune reste expendent pour la somme de 1989; El. que cette derivere somme est couverte en partie par le 1/6 du product des concessions de terrais dans le cemetiere soit 100 i et parle produit d'augmentation de taxe ou de nouvelles tesses & actroi votees par une deliberation antereure pour etre affectees à l'assistance médicale soit qu'il reste a courrer la somme de 14897 36 qu'el n'amiscapite de ereer de nouvelles ressources.

Vote four addition are principal desquatre contributions. sept centimes devant produce ISTT of recourables en 1918 pour subveuer à la dépouse de l'assestance medicale gratuite.

Vote de contines power les chemins viceinaup

Le Conseil.

The la loi du Es Mai 1886, l'instruction, numesterialle du 24 Juny survant et le réglement genéral sur le service des chemins vicinary;

Vie les propositions présentées por les agents voyers, tant à pour la fixation, des contingents nécessires aux chemens de grande communication et denteret commen que pour l'établissement du budget de la Commune a, ce qui concerne e le service des chemins victuous pendant l'année 1918. The arrete da mise as demoire de 16: le Tréfet es date

Du 23 Mai 1917. Considerant l'ensuffésance des ressources nécessoures a l'entretier des chemins vicinaire ordinaires provenent desaingantines speciare at des trois fournées de prestations pour les chemins vicinaire De toute catégories vote pour l'année 1918, vote une imposition de trois centimes ad ditionnels aux quatre contributions directes, devont produce ene bume se 678, 90.

adopte les propositions présentées por les agents voyers relativement and contingents pour les chamins de grande comme vication et d'enterêt commune.

Note l'intereption, are beingst de la Comment des recettes? Averente viecessives pour le servese des chemins reciname pendant l'année 1918, le tout conformement un univerations de la colonne H des tableres qui frecedant.

DÉLIBERATIONS

Decide enfin que les prestations et les taxes vicinales ex nature de l'année 1918 seront converties en taches Saprès le tarif précedamment adopté qui est maintenne pour 1918.

Invermité de cherté de vie aux Employes Communant

Le Maire expose au Conseil que su la prolongation des hostilités et la charte de laves, demande au Conseil de bien vouloir voter une sintemueté de charte de vie au Secretaire de la Mourie, au Garde Champetre, au concierge de la Mairie, et aux Cantonneers pendant la durée des hostiletes et six mois après.

Deliberation affronces le 18 juillet 1917

Capres deliberation, le Conseil vote au Secretaire de la Marie ene intermete mensuelle de cherte de vee de traite francs à parter du france juellet 1917. au Garde. Champatre une undermete mensuelle de cherte de vie de vingt francs, à parter du francer jules 1917, et au Concierge de la Marie et a chacun des Cantonners une invermeté menduelle de charté de vee de dix panes, aussi à parter du premier juellet 1917, cette sudemnete sera franzable tous les mois per-Sant la devee des hostiletes et secomois apres, et vote une somme de huit cent vingt francs que sera ensoute aux chapitres aidetronnels de 1917, pour faire Jaco à cette dépense.

Note I une augmentation d'indemnété de logen aux Justitutives.

Deliberation approvince le 18 juillet 1917

Le Maire donné lecture au Conseil d'une lettre de 16: le Fréset, demandant à ce que l'indemneté de logement de cent francs allonée à Mesdemoiselles Boisson, Fourgeaux, Denanotet Vergor Tustitutuces a Expusutions, soit portee a cent veryt pauce a frartir du francer Janvier 1917.

après deliberation, le Conseil décide d'alever a cent verigt frances paray a partir der francer fameer 1917, l'insermeté de logement de Mesdemaselles Boisbu, Fourgeaud, Lement at Vergor Austitutucas Avote une somme sapplementaire de cuiquante frances que sera enscrite aux chapetres additionnels de 1917 pour fave face à cotte depouse.

Supplement d'endemneté d'étures surveillées pour l'école re filles d'ésperoutiers

Le Maire donne lecture au louseil d'une lettrese Mossames les Justitutieres desent qu'elles out l'intention, de continuer les études surveillées et demandent à ce que l'autamnété à lour allouer pour ces études

Nº D'ORDRE

DELIBERATIONS

Soit de So + four l'année 1911.

après deliberation, le consail déside d'allouer albestames les Tustitutrices d'Expuoritiers par les études surveilles à face flutant l'année 1917 la somme de So : et vote une brune

supplementaire de sot qui sera entrete aux chapetres addetronnels de 1914 pour faire face à cette depouse.

acquisition de

Le Maire expose au Conseil que parsuite de l'augue, tation toujours croissante du bois, les Directeurs Directrices des beoles d'Esquoutiers lui out fait connaître qu'els ne se chargement plus de se procurer le bois ne cossaire pour le chauffage de lans booles et demandent à ce que la Commune l'achete elle meine.

après deliberation, le Conseil autorise le Maire à acheter le bois necessaire pour les beoles et la Mairie, le despense de passer des marches de gré à egre, les achats Tevant être parjes seur le vu des factures tumbrees et enregistrees que trendront lean de pieces pistificatives, et vote une somme de 1 los, que sera interite aux chapitres additionnels de 1914 pour faire Jacea cas répenses,

Note June somme De Sooo four payerles Louvrain did a 16" Toly architecte,

Deleberation approuve le 30 aout 1917

Reclamation de

Se Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de 16". Toly architecte a Lemoges outer de I Juny 1917, far laquelle sel consent gracieusament à la Commune d'agmontiers une reduction, sur son memoire I honoraires relatifa diverses operations factes for les pour le compteda Commens d'Exproutiers de 6097 Fl ce qui porte à 3000. La sonus afrès deliberation, le Conseil accepte la reduction, de 60 9: 78, et vote une somme de 3000 quiserainente

aug chapitres additioniels de 1917 four payer 16 " Toly. Se Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Madame veuve Blais disent qu'elle ast desposée a acqueror de la Commune le talus du chemin de la gare contigue à sa propriété au même prise que la talus qu'elle a achete au Service des Sontset chaussees au mais de Ferrier 1914 soit 4. 4/ le mêtre carre.

agrès deliberation, le Conseil maintient la valiberation qu'il a defa prise le 19 destembre 1919 concernant le meine héclamation faite par

Madama veuve Blais.

pour les Ecoles

DÉLIBÉRATIONS

Sur la proposition du Maire, le Conseil vote sur brune de 1/0. que sera inscrete sup chapetres additionals de 1917. pour achat de deploires de Merite à sistribuor aux bleves des booles de la Comment & Experoutiers.

Le Conseil, après reliberation decide d'inscrire Tuscifitous sur la lista Le Conseil, après delevation decide d'unisoure d'assistance médicale grateute ser la liste d'assistance médicale grateute: Jo. Montandry Maril et ses Senfants; 20 Marvier Marie éjouse Decoup; 3º. Mondoly touise, vame Berry, Asoyenfant.

assistance aux femmes

Le Conseil, après deliboration, accepte l'inscription seur la leste des femmes en conches à fartirde & june, 1917 de sécret Marie, fe, Cher Jean,

Cassistance aux Januilles multienses

Le Conseil, afrès deliberation, décide que une allocation mensuelle de fa farter de les jullet 1917 Sera versee an nomine Mulateer Jean, Jour Soy enfant ne le 22 avril 1917, cette allocation, s'ajour tera a'celle de la jan lui set de pa servemensullement. et déceix aussi qu'une allocation, mensuelle de 10 sera versee an nonnemenonine Javand Jean de laforet pour deux de ses enfants, egalement a farter du 100 Juillet 1917.

assistance aux Vécillards

Le Couseil, accepte afrès deliberation, accepte l'ens. ereption, sur la liste d'assistance aux Vicellards - Inflower et ducurables au nomine Mazaleique play, et decide que une allocation mensuelle de Ala francs lue seraversee à partir du frances Jeullet 1917,

Done formalla Dunousang Sun Tradornas your favery

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Seance ou 2 Septembre 1917

L'an mil neuf cent dix sept, le deux du mois de Septembre, à neuf houres du matin, le Conseil Merricipal de la Commune d'Expuroutiers assemble su leen ordensere de ses Seances, an nombre de dece, sous la presidence de Monsieur Gavergue Consailler Mounicipal deleque, remplaçant le Maire mobilise, et les adjoints decedes, ey suite de la convocation, faite parollouseen Laverque Consciller Menicifal delique de la site Grumme le vingt neuf août 1919.

Fresents M. M. : Cavergue, Rous, Demouhand Dassey, Newvalle, Frabourand, Orliange, Serve, Gery, Gerbaud, lesquells forment lamaforité des membres en exercice et penvent veleberer d'après les termes de l'article so de la loi du l'arrel 1884.

absents Mb, Mb; le Doctair Fradet Maire mobilise', Coureguas mobilisé, Babet mobilisé, Formigier, Laufique, Leteriand, Chezillat, Conturer mobilisé

Le Présevent à ouvert la séauce.

Ha été, en conformité de l'article l'3 de la loi précitée, procede summediatement à l'élection, d'en secretaire fres Dons le sein der Conseil:

Mo Prabounació aspect obtene au sereti, la majorite des suffrages à été désigné pour remplir ces fouctions qu'il a acceptées,

Te Maire expose are Conseil, qu'il a recer plusieurs réclamations des habitants de la Commune et des Communes environnantes au supt de l'horaire des trains de la Compagnie I Orleans et exprimant le desir que les trains portant & Experiences a Thouses et celeu partant de Singes a I haves to soient retables.

Les reclamants se basent seur le tort considerable que la suffression de ces trains leur a fait suber; Las transactions entre Linges et Exprontiers outete considerablement ralanties, le commerce s'ey est sensellement ressente plusieurs familles que veracent passer leurs vacances, tout exampant la faculté de s'occuper de laurs affaires à Linages se sont abstences, les noulreup blesses de notre hopitalisouffrent ausse de ect etat de choses pour leurs permissions ou leurs visetes a effectuer au Centre de Réforme, les nombraises habitantes de

Demande\_ Seretablessenlent destrucións & 800 f et 33018

notie ville quies occupent de confectior pour notie comie Sout obligers de prolonger leur sejour a timages et d'y couchou, ce que pour elles est une parte de tamps importaute at leur ocoasionne des depensas peu a, rapfort avec leves faibles gains.

Le Marie estantierement de l'aves de ses administres A appue leurs reclamations; il explique qu'actuellament les trains mustes de marchandeses ne rendent aucuns services à la population, mottant su temps suiportant pourressection le parcours; il domande au Conseil I emettre my vou pour le rétablissement des trains De Theures et 17 hours 13.

Le Conseil, après ay nou deliberé emet à l'una\_ rimite, le vous suivant;

Que les trains 8800 f partant à Expresentions à Thomas ainsi que le nº. 83018 fartant de ternapes à 17 houres It soientretables dans le plus bref delairet frie Monisians le Tréfet de vouloir bien intervenir aupres de Monsieur le Menistre des Gravaux publics pour le rétablissement de ces trains.

Vote June subvention de 1001 four l'œure anti-tuberculouse vala Haute-Vienne Deliberation approuve le 26 The 1917

Le Maure Joune lecture au Conseil deux lettre de Mo? le Presedent de l'association departementale ante tuberculouse de la Haute Visine, sollicitant ey favour de cette association, le vote d'un credit ausse eleve que possible pour vener a, aute suplbeletaires Réformes pour tuberculose de la Houte Vienne.

afres deliberation, le Conseil recommissant les services que rontra cette ouvre, votesur bossertela To cent pancs et frie 16 ! Le Frefet de brey vouloir autorisera passere cette somme sur celle de melle frances, figurant auschafitres additionnals dubuiget de 1947 sous len? lo, et le litre répenses occasionnes pour frais de Guerre.

ey 1909 a mettre a la disposition de l'administration

Vote I sure subvention va 200 t ey cas de rétablisseme

Le Maire donne lectione au Conseil d'une lettre de No le Derecteur des Tostes et balegraphes de la du Couvier de Royeres, Haute Vienne concount le retablissement du courrier of Exprediens a Rospres per Beaumont. Seliberation affromable 19 The 1914 suspende depieus le debut des hostilités, ctionandant à ce que la Commune d'Expusutions, verse une part contributive de 200 qu'elle s'était engage

Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

des Tostes, et au cas ou l'entrepreneux demanderation prese plus eleve qu'avant la que vre, un iguer ausquelles proportions la Commune d'Exproutions consentirait à prendre à sa charge emerfaite de cette augmentation,

Capres deliberation, le Conseil décide que se le retablissement du couvrier d'Expunctions à Rospères par Beaumont a lieur vote une somme de 200, et demande à Mi le Tréfet de bien vouloir autoriser à prélèver cette Source sur celle de 1000 " figurant aux chapitres additionals du buiget de 1917, sous le nº. lo et le titre dépenses occasionnees pour frais de querre,

Vote de 20 1 So pour payer M's Houre Martinet.

Deleberation approuvee le 19 7 les 1917-

Vote June somme de 30 t pour travau supplementaves facts farle Secretaire, le Garde-Champetre. Ale Concerge de la Mairie pour le Ravitaillement de l'armée 1

Deleberation approved le 18 7hd 1917

La Maire soumet au Conseileure Jacture de 16 Floure Martinet Restaurateur à Exproutiers s'élevant à 10, So pour nouvelure fournie any Caporalet & soldets que étacent venus en equipe agricole à Esquoitiers le 8 Julet 1911, et quancery cultivateur n'avoulufrendre, cette nouveture aspect été fourie par M'i Martinet sur l'ordre de Mi Fletout faisant alors fonctions de Maire, le Maire frie le Conseil de bien vouloir autoriser lépaisement de cette somme et prier Mor le Fré fet d'approuver cette

Opres veleberation, le Conseil décède de parger la source de 20. To réclame par 16 : Abenie Martinet, et det que cette somme sera prise sur les dépenses un provues de l'exercice 1915, et prie 16: le Fréfet de bien voulour affrouver cette de peuse.

Le Maire explique au Conseil que pour le service du Ravitaillement de l'armée ils'est trouve ans l'obligation de faire faire des heures et en travail supplé mentaire au Secretaire de la Mairie, au Jarde Champetre, Nan Concierge de la Mairee, mais comme ces agents sout defa retribues porta Commena, eldemande au Conseil de biesuvoulove voter une somme supplémentaire de 10 " à chacun d'eup,

afrès deliboration, le Conseil décide qui une somme sufflementaire de 10. sera versee achacu, destrois agents designes en dessusqui sera prise surcella de 1000 thighrant are chapetres additionnels derbudget se 1914 sousle no 20, et le titre répenses occasionnées pour frais de querre, et l'autorise à mondeter a nouveau les sommes qu'el croirait à devoir allouer auguraines agents

de peuse, et celles qui pouvout être faites,

pour les travaux supplémentaires que pouront

être facts à l'ocarsion du Ravitaillement de l'arma

et friento: le Fréset de bien vouloir autoriser cette

Le Marce Donne lecture au Conseil June lettre

qui lin a été adressee par 16: le Fréte concernant

lamounication de propretaires rusaux, fermiers,

metayerset preneurs deliens rursur auschaque

mandre pour soo habitants, conformament à l'article

Commune a raison pour chacune delles d'en

Vormination o'une Cornesseon concernant la resiliation des baly revaux (article 2 de la loi ace 17 aout 1917.)

cle 28 The, 1917

Deliberation approuvee

I de la loi du II aout 1917, concernant la reseliation des baup revaux far suite de la guerre, La Commune I Expundiers argant plus de 4000 habitants, el ya hen de dresser ene liste de 9 membres de proprietaires rurans. et pareille liste de 9 membres de primerset metayers. Le Conseil designe 1: comme propriétaires renaux. 1º. M.M. Serve Seonard à Loubonesse " Neuvialle Levie au Mont " Dunouhand Leve a Meilhaguet Ho, " Gery Martial a Enforct So . Corliange Laurent à Fontementing 6: " Covernier andre a Bothe Jo " Mercy Chaphile an Marchanchet 8: " Servie Year a Southangeas 9°, " Marquerand Monteal a Explored 2º Lermers et Metarjors J. M. Mb. Farneip François Termior à Vicillevelle Vignaue Francis do a Malhac Trabormand François de, à La Vacherasse Moselhac François de, au Mass So. 11 Manitoly Jean do, a tombas 60, 11 Mazalseras Jean Leone Matayer a Donnarion 7: " Remenieras Sierre Termier à Coulouty 8: " Barthou armand de, a la Souterie 90. 11 Chapouland Jean Metayer a Melhac

Sommeting d'une Commission contre la Speculation

Le Maire donne lecture au Conseil deux circulaire qui lin a été avressée par de le Fré let concernant l'arrête de 18 août 1914 probaquelle Mi. le Ministre Que Ravitaellement General prescrit des magnes ontre la speculation, et anomination, parle Conseil Suincipal Downs chaque cheflien de cantoy ou n'existe ancore auxung

organisme de contrôle, J'un comité de surveillance des freis Lous la presidence du Maire ou de soy representant, et la nomination de quetre Commercants donten représentant des societés exopératives, et de quatre consumateurs. Le Conseil designet comme commerçants I' Mo.M. Ealabot Se'onand representant la sociate conferation la tratamelle 2: " Ruby François Marchant de vens 3. " Cruffy Leon Salotter 4° " Fraborneau Year Epicier 2° Consommateurs Jo. Mo. Mo. Gratias Victor Reconauraes Contributions Undirector

2. " Consumont Lament bullew de peerres

Ho. ., Faure Toins ourseer boulanger

garços de chai

3? " Lawy Femand

Reclamation De Mos Chalrol four reparations a faire an change de Serfelieras

assistance any Jennus ey couches

assistance aux Jamilles nombrouses

Demandes d'intereption Surla liste d'assistance Medicale gratuite

Le Maire vouve lecture au Conseil June lettre de Mi Chalrol propertiere a Serpelieras, Demandenta remettre en état le cheune de Serpelieras, de fonce par l'orage du 14 jullet dernier.

afrès deliberation, le Conseil dit que le chemin de Serpelieras appartenant aus propretaires, il ne pentetre donne sente a cette reclamation, mois qui or line fourners les Cantonneers de la Commune pouvlin autre à répèrer le pout.

Le Maire soumet au conseil les dossiers de Demantes Jassistance sup femmes ex couches des nommes Seriene Marie, femme Gowsolas Jean, et Quemontolories frame Degoir Liene.

capies deliberation, le Conseil accepteles demandes des nouvees yoursolas et Degous,

Le Marire souvet au Conseileme demande du monne Labrune Leonard Emile qui sollicité soy interestion sur la liste d'assistance aux familles nombrouses.

Caprès deliberation, le Conseil accepte cette demande et det qui une allocation monduelle de cing frances sora vorse à partir du premier deptembre 1917, à 16: Sabreme Seonard anule pour my se ses quatre enfants.

Le Maire souvet au Conseil les demantes des nominées Marqueirand anna, Semon weedbartinet etresdens enfants. Chaste Bardy Marie wer Benasse et Catonnauduce Legroset

ses seus enfants quisollietent kurinistip suraliste insustance quitate a frès sellecation, le Conseil secrite d'untrine seu la litte d'assistance medicale gratuile toute s'expersumes senonnées ce - contre.

Demante d'em appareil orthofedique parMus Seer Le Marine communique au gruselu, entifiant de 16 le Docteur Parpuroud chorierge, à lemingles faisant connaître que Maiame Gier a de amputée dons don sorvice que pier orgét et qu'elle a bescripour marcher d'en appareil orthopérèque.

Trus appareil orthopérèque.

après delibération, le Couseil donne une avec aves favoreble.

Statemen Jumosand y Ke

Nº D'ORDRE

## DÉLIBÉRATIONS

Séance du SI Vovembre 1917

Can mil neufcent die sept, le ouze de mois de Novembre, à neuf heures du matig, le Conseil Memicipal de la Commune d'Esquortiers assembla au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de huit en session, ordinaire, sous la présidence de Monisieur Lavergne Conseiller Mounicipal délèque, remplaçant le Moure mobilise, et les adjoints décèves, e, suite de la convocation faite pas 16: Lavergne Conseiller Municipal délèque, le septire ce moss.

Trésents Mondo Lavergne, trabounand, Dunochange Chézillat, Gerif, Roux, Corlinge, Meinalle, lesquels forment la majorite des membres e, extrace et penvant delibérer d'après les termes de l'article so de la loi de l'arriel 1884;

Cabsents: Mo. Mo. Le Docteur Frankt Maire mobilisé, bouéques mobilisé, Babet mobilisé, Farmigier . Gerband, trufique, tétinoned, Continue mobilisé, Serru, Dasseup, Lagarde.

Le Frésident a ouvert la séance.

Hacto, ey conformité de l'article 13 de la loi frécités, procédé immédiatement à l'élection d'en, secretaire fris àus le seux du Conseil;

Mi Prabounais aspant obtenu au serutig la majorité des sufpages, a eté désigné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

Il a été donné lecture du proces verbal de la dernière seance qui est accepté sons observations.

Réquisition des frommes de terre four l'armée Le Movine donne lecture au Conseil d'une lettre de 16 ê le Frédicient de la Commission de Réception, 49 18 d'Enjanultiers suiposant la Commune pour 1 for quintais matriques de pouvres de terre.

après deliberation, le Conseil afferire tout d'abord « a volouté de faire tout en possible pour assurer le Paretoil lement de l'armée.

Considerant que la quantité de 1600 quentains métriques est trop elevée pour la Commune que a été fortement épouvée par l'orage de gièle survenu le 14 quillet vernier qui avait baché mombre de champs de ces tubercules et qui a été cause de l'arrêt de la végé tation

et de la pouriture, que a motivé des réclamations de 411 propriétaires, que l'applonnèration de la l'êlle est d'environ 2 300 habitants qui ne récoltent pas de pouvere de tout est sont obligés d'e, acheter que l'armée dernière la Commune en avait fournie avec un grand effort 600 quintainetriques, et que cette aimée elle me pourrane, fournir que 100 quintaire une triques et fire le plus que l'or quintaire une triques et fire le plus quand effort pouve, fournir àvantage si possible,

Lesignation de familles les plus nécessiteuses four un don de la broix. Rouge americaine en France.

Nº D'ORDRE

Despouse

d'adjudécuttous

sel'Hospice,

l'enlevement des

de place.

boues, et les droits

Deleberation approuse

le 16 Novembre 1917

powels fourutiones

DÉLIBÉRATIONS

Le Masire expose au lonsail que repuis le rebut des hostilités des arpidentions pouvol'enterausuit des boues de la relle, et les droits de place outaté feites, unies n'out donné aucuy résultat, auisi que pour les fournitenes de l'Hospice pour suite sala variation continuelle du cours des marchandises,

Se Moure demande au louseil de bil, vouloir le dispenser de faire ces adjudications, et prier Mo: le frést d'approuver cette dispense, après délibération, le Conseil décèse qu'aucune

adjustication, ne sera faite 1º pour les founitures nécesticres à l'Hospice, ni passe de marche de gré a gre, le
autorise le Maire à faire prendre ces fournitures chaq
tels regoriants qu'il lui plaira au miene des interêts
de cet établissement, et prie 16: le réfet de bie, vouloir e
autoriser le Receveur Mounicipal de l'Hospice a
frager ces fournitures sur le vie des factures timbrées et
enregistrées que tiendront les de marché de gré à gré
al déput d'adjudication, et de pièces complables.

a défaut d'adjudication, et de pièces complables.

2° Lois l'enlèvement des boues de la ville deux fois par semaine l'emercrediet le same di pour un, au su 1º 7 Janvier \$318, au 31 December 1918, autorise le Maire à traiter de gré à gré pisqu'à concurrence de 800°;

3° Cour les droits de place pour une année de 1° Janvier 1918, au 3 l'Décembre 1918, autorise, le Maire à traiter de gré à gre, aux misins des entéets de la Commune, et priedle le fréfet de bié, vouloir approuver la dispense de ces adjudications.

Le Consel àresse beliste des personnes à présenter à Mile Fréset pour le choip des Réportiteurs et de leurs suppléants.

Repartiteurs titulaires,
M. M. Laverque, Serrie Géorard à Esquoutions, Escavouhaud,
Grabounaud, Germigien, Roup, Sarre Géorard à Soubaneau,
Repartiteurs supplicants
M. M. Sagarda, Dasseup, Orliange, Gerry.

M. M. Lagarde, Desseus, Callange, Gerig. Neuvialle, Gerband, Sulique.

Le Maire donne lecture au Conspil d'une lettre de Andrewe Veuve Secour demandant l'autorisation, de faire my branchoment serve la conslibation, cocestante qui frasse

Le Maire donne lectine an Conseil d'une lettre de Mo le Préset faisant commentre que la société de la Croise Pouge Américaine en France, a fait don à 16 le Président àn conseil Genéral d'une somme de 4 0000, à répartir por une Commission entre les familles nécessiteuses et les plus éprouvees par la Guerre, et dont la Commune d'Espagatiers est comprise pour l'harts de 100° dans la répartition.

fails de 100 : Suis la repartettor. Capies desliberation, le Conseil désigne las l'fairilles les plus necessiteuses et les plus éprouves de la Guerre ans sa Commune, Savoir ;

Jo Matame Veure Levreiss à Château. Commune d'Esquoutiers, grand mère des 3 officiens. Tursie, ages de 11 get Jans, dont le feire a été tué à l'emain, et la mêre décèvée avant la mobilisation.
3°. Vouve Clacier à 5° Gellos, Commune

2° Valeve Cliver à S'Édlos, Commence d'Esperontiers, mère de d'enfants ages de 7- lat l'aus et vout le pre a été trie à l'envenir,

3°. Vieure Chambaretaid à Arrere, Commune d'Exprenditers, mêre de Henfutsages de 13-11get 6 aus, et dont le père a été tire à l'ameni.
H°. Neuve Marliac Place litre Danne à
Exprediters, tente des 8 orphélius Marliac nes
en freuver mariage, agis de 11-get l'aus, et dont le pêre a été tire à l'emenie, qui sont à
se charge ét genesubvient seule à leurs besoins.

et dont le pere a cté tue à l'enneure, qui sont à sa charge et gensubvient seule à leurs besoins, fo. Neuve Ruby, Rue Honte à Château à bymoutions, mère de denfants de l'eneuve. Répartiteurs ,

Demanda d'élablérane consilédition Veau par Mone Meure Geodeur Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Tevant sa maisoy pour amenor l'eau dans son appartoment are premier stage. Uprès àliberation, le Consell autorise Madame Nouve Lecour a facte poser my robinet de to dans son appartement ou 1 stage, a condition que tous les frais se canalisation et d'installation, soient entierement parjes parelle, ey sus du prix de su concession, d'eau.

Le Marine eschose au Conseil que por suite de

depart de M: Dequite Directour se l'école Communale

de garçous d'experoutiers son logementest devenuvacant,

Reparations factes aux Ecoles da garçous et de felles & Exprioutions pour loger les Institutions ; Mo: Marzatand son successeur arjant pres las logements

occupes par Mb " Lascoup Directorice de l'Ecole de felles egalement partiest remplaces for Mo" Mazatared. que des réparations surgentes etuit à faire dans ces Délibération approuvée le 25 Mars 1918 Deur logements une commission, composee de Molle. Roux et Traboneaud Consellers avait été nonne pour évaluer le chiffre de ces répartions, après sètre transporte sur les lieux cette commission, a évalue

> a sureroy mille frances le montant des travaux urgents a faire aux beoles de grows et de felles. La Moura dermande au Conseil de bien vouloir loger dans les locaux desponibles deux Justitutrices afin d'eviter à la Commune l'endemneté à logement qu'elle

Capies deliberation, be Conseel deside que 16 das Boisson et Verger Tustetatrices seront logeesa forter du fremer James 1918, dens les locoup de l'Ecole de garçous, et frieblile Fréset de bienvouloir dispensade marche de gre à gre l'autouser le Tercepteur à Expusutions à fesser le montant des tronnepurgents qui out eté excecutes sur le vu des foctures tembres et euregistrees, et dit que cetto dépense sera prese sur la somme de 1800 : portee sur l'article d'I des chapetres additionals de 1917 pouvréporations aux Batemouts Communaup.

Etablissement des bous de charbay

Le Maire fait commetre que parlettre se 24 oddre 1917. Mo? le Fréset autouse à preleves une redevance De o. If par 100 kg. decharlog pour courier les fruis I empression des carnets de boys etretibuer le secretaire De Mairie expaisor, du travail supplementatel que lu occasionue le service de repartition, du charbon,

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil donne acte authoure de la communication, et approuve la retevance en dessus, mais détapueles frais J'empression desbous seront à la charge du Secrétaire, que perceva la retevance de oi I far 100 kg de charloy.

Demandos dassistence medicalegnatuite

Se Maire expose qu'il arecu renombreuses personnes des demantes pour leur inscription sur la liste d'assistance medicale gratuite.

Capies deliberation, le carseil décide de les inscriments de les les des des sistemes une décale patiente, ainsigne celle de Saraudy Marie Jenne Chatenet.

Hospitalisation Neuve Laborne

Te Consel, ver la deleberation de la Commission admisnistrative decide o'hospitaliser a'l'hospice d'Expuoutiers, la nounce veure laborus Jean, integente, a partir de premier octobre 1917. date de son entrée dans cet établissement,

Le Conseil, vula deliberation de la Commission atmines. Dermandes d'assistances aux familles nombreuses trative, décide que les personnes ci sprés nominées seront inscrites sur taliste d'assistance aux familles montrouses, avec les allocations suivantes;

1°. Ruby anna verellalavand, cing framis sporting du framer Novembre 1917.

2. Lesponnand Rosalie, vere Jean Ferre Ruly. Cong frants, a fronter du premier Vovembre 1917. 3. Ruby anna Marie, vouve your Beptiste Deval, cing

frances for moes, a parter du frances Novembre 1917. Ho Magadoup Marie, veure Leoner Georie, die frances parmoes, a parter de prêmer Vorambre 1917; 10. Taloundip Marie, neuver François Vijore, cing francs

frar mois, a farter see frewer Novambre 1987. 6° Lachaud Moriea vere Came Grivaz, l'allocation lui sera servie por la relle de Fares, à partir despenier Novembre 1917, n' habitant asymmetries que repuiseing mois, elle a conserversor, domicele a Faris, fit Rue

Ogereau, Franousessament.

6 Kon I Oslinge Vunordound Thought

Deliberation approuved

le 28 Faire 1918

#### DÉLIBÉRATIONS Seance du 24 Ferrier 1918

I an wil new court dischert, leverigt quatre du mois de Serrier, à descheures du matin, le Conseil Nauricipal de la Commune o Expunutions assemble are here ordenaire de ses séances au nombre de orige, e, session, ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lavergue Conseiller Municipal relegue remplacantile Maure mobilise at les adjoints décèdes, en suite de la convocation faite parts: Laverque Conseiller Municipal d'élèque de le dite Commune Le vengt de cernois. Frésents: M. M. Lavergne, Roup, Dasseup, Letteriand, Neuvialle, Derrouhand, Corlinge.

Gerbaid, Laufique, Chezillat, Serve, lesgeds formentla majorité des mombres en accreice et peuvent deliberer d'après les termes de l'article So de la loi du favil 1884;

absents; Mr. M. le Docteur Fradet Marere mobilise, Conegnas, Babet mobilise, Ferniger Contevuer mobilisé, Gerry.

Le Président a ouvert la séance. Glacte, en conformité de l'article 18 de la lor precitee procede unustratament à l'élection Juy secretaire fres dans le sein du Conseil, Mo' Orlinge arout obtene are soutingla

majorité des suffrages a été designe four recuplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Te Marie fait connactre au Conseil que l'indemnété pour cherte de ve votre als seance Lee 34 July 1917 from les Employes Communacop ne feut pas etre payce avent le vota du budget additional de 1918, le budget fremelifme comportant fras de credet a cet effet.

Weel urgence qu'il ya a parjer ces une mettet, le Moure demande une ouverture de credit de 10 lo spanes que sera portee au burget additionnel et que apres l'affrobation, Préfectorale Jennettre

le fraiement drume de at des un remuites écheces. Le Conseil reconnaissant le bien fonde, demande à Mile Préfet de bien, voulde Nº D'ORDRE

## DÉLIBÉRATIONS

ouverle ordet demandé.

Lexistion du tous de l'allocation and Weellands,

Le Maire communique au Conseil une lettre de M' le Fréset concernant le relevement du taire maximum de l'allocation mensuelle d'assistance aux Vicillards, et de fexer de nouveaux taux en rapport avec le cout des objets de première nécessité.

agres deliberation, le Conseil fince à 18, le tamp mascimum del allocation mensuelle d'assistance auf Weallands, Decompte comme suit; Calculatation 6: vetement 6"; logement 8"; chauffage 8". et vécide que l'allocation mensuelle de 6" serve aux Vicillards sona fortee a 9 : et coup recevant 9 ; sout maintaines à ce chiffre mon mentamement.

Elevation Julius to l'allocation our familles nombreus es

Le Marre communique au Conseil une lettre de Mb le Préfet concernant la possibilité derekoerle tang de l'allocation, mensuelle d'assistance aux familles nombreuses pour le cas ou il seratinfeneur à J. Jo. Ce taux is clant dans la Commune d'asperoutiers que de fx le Maire demande au Cousel de vouloir bie, le porter a J. Jo.

agnés reliberation, le Conseil récide quele tous de I allocation d'assistance aux familles nombranses sona portee à Ji so pavanfant,

Contoleances rup Jamelles Frabones 100 et Lagarde

du fray.

Nomenation Jems Commission for la reglementation

Le Conseil airesse ses condolemnes aux familles de leurs regrettes collègues Frabones et Lagarde. de cedes tous les deux depuis la donnéere recinia, du conseil.

Le Mosere donne lecture au Conseil d'une lettre de M'ile Fréfet concernant la réglementation, des pais, et le nomination d'une Commission pour dresserla leste res habitants is expant in grains in finenes et comprisque me grains ne facue faisant enpuneues leur pais, cette commission, devantetre composee de democaploitants. agricoles. deux consommenteurs and recollant et J'ey fouctionnaire. après relibération, le Conseil résigne sevoir ; Comme exploitants agricoles:

10,16 Gerbaut, Propietaire a'Chautegresies, 20. 16 Dunowhard. Infrictaire a Usilhaguet; Consumateurs non récoltant;

DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE Nº D'ORDRE DÉLIBÉRATIONS y: M: Roug a Experienteces. Demandes Le Conseil vicide d'suiserie surla liste d'assistance 20. 16 + Calabot'a Expuroutions. medecale gratiste savoir; Vetantbelanie, for Samout; d'essistance et Comme Fonctionne, Mi Mazataced. MédicaleGratente Legros Galrielle, et Cariaup François. Derecteur del école de Garçous à Expunoutions. Le Maire soumet ou Conseil, les assiers de s Le Maire expose au Conseil que par suite du Demandes mouniels, Venne Lauby nice Lineaud, Mazakrique. Momenation o'cu, maubre décès de Mi Frabonsain Conseller, membre de la d'endégentes pour nee amou have, Jalouneus, nee ama Paynoche, Commession administrative de l'Hospice d'Expuncitiers, pour faire partie de la Marquenand anna, et Laquelet Marie, name Jancher, aller any bang Commission administrative il ya lieu de pourvoir à son remplacement. que sollicatent leur envoe aux Esup. après deliberation, le désigne 16: Desseup. del Hospice X Caprès deliberation, le Conseil, vérite que toutes Conseiller, comme membre de la commesseon les ci-dessus monnices sont accepties forwallerang administrative del Hospice d'Expusutiers, en Eaux. Savoir: neuve Loubynee Forceaud à bromp. reuplacement de Mo: Prabonesed décède, fonotions Mazalaique nee Comou Morie, a Vichy Jaloueing. qu'il a declare accepter. nee anna Leproche à biens Marquenaud anna à Vichy et taqualet Marie, veure Faucher à Evaup. Trorogation des tacces d'octroi V Sur la proposition, de Masere, le Conseil après deliberation decide de provoger pour una que 1 en Demandes Le Maure Soumet are Conseil les dossiers des nommées. Janvier 1919, au 31 Decembre 1919, les taxes d'assistance aux Veuve Viste, Montail, veuve Jean, Sarre qui sollicitent J'octroe actuellament existentes et modefee's familles nombreuses leur inscription, leurs sur la liste d'assistance and familles conformement aux lois et réglements. mombelies, at repaquette qui sollicite une augmentation frour soy enfant mouveaune. Le Maire Joune lecture au Conseil d'enne Caprès délibération, le Conseil accepte toutes ces Vote d'en soume de lettre de 16. E' Tuspecteur or l'assistance et de remained, et det quime allocation, mensuelle to If? sera So & pourles anciens l'hygiene publiques de lunages faisent appel à la versoe a 16 mg viene Viesse, It fo far mois a 16 Montel. Jufilles del'assistance generosité du lousell ex faveur des mais fufelles It fo farmois a Morene Sare, et Is fo far masa fublique au front de l'assistance publique au pout et demindant à Sapaquette from son enfant nouveaune, bouter carollocation ce qu'une somme aussi élevée que posseble a partir despremier Mars 1918. soit votee en leur faveur. afrès delibération, le Conseil vote une Le Conseil décide d'hospitalise à l'Hospice d'apmontées Haspitalisation, Somme de for pour venere, aux aux anciens de 16 ineure les noumes veux anglerand, et Bellonnet catherine. pupilles de l'assistance publique au front, et a partir du so Ferrier 1918, sate de leurantice dans Auglerand et set que cette somme sera inscrite auschafettes Mela Bellownet cetatablissament. additionnels de 1918. Le Conseil spurie la demande d'assestance and Récillards, frésentée par la monnée Huquet Souise. Demande Sur la proposition, se to: Corlinge membre I'assistance and Vecellaris Demande Jenvoi de Lu Conseil, le Conseil décide de damander a veuve Visulou, le dossiere touteucomplet. Wagons pourembayeer M'le Fréset de bie, vouloir priev Mo: le les bestians les jours de d'insieret de la Chambre de Commence de Gringes. Williamy & Oliany foire d'asjunctions. de faire tout ce que lui sera possible pour faire anvoyer des Wagous pour sembarquement des chesting lespoirs à foire à Esquoutiers.

Tresents: Mb. No. Lavergue, Roup, Desseup. Deinouhand. Gerry, Serrer, Newverlle, Faufique. Gerband, Cherellat, Orleange, lesquels formentle majorite des membres en exercice et feurent deliberer d'afrès les termes sal'article so de la loi du famil 1884; absents; Mb. Mb; le Doctour have tellinire mobilese, Conegnas, Babet mobilise, Ferniegen, Contureer mobilist. Feturiared.

Le President a ouvert la séance.

Placete, en conformité de l'article S'à de la loi frécetée, procede unimedilatement a l'election, deu, secretaire fris dans le seix du Consail;

M' Durrouhand aspart obtain an scruting la majorité des suffrages, a été designe pour remplier ces forctions qu'il aacceptées.

Demande o' Tustallation, fras Mo: Sansand June scierie mécanique

a quette la avul 1919

Es 20 worth 1919 Andres a lo Giel dine, le memorie de 390 your 18 mar 15 debraton et l'avail

Le Marire informele Conseil que Mo: Jean Sansaud, Marchand deboisant funey demande l'autorisation d'enstaller une science mécanique sur la place d'arends deviere l'Hotel Blais from le sciage des bois destints à la defense Vitionale. Capies deliberation, le conseil autorise M' Jean Sansaled a installer sa science à l'entration signes morpementreme redevance mensuelle de trente frances qu'il sevra verser à la cessition, de ses travaux entre les mains de M'le Percepteur d'Espenditiers, à compter de 11 Mars 1918. à remêttre les biesister boy etatet porfer les degravations qu'el frours commette, le montantitotal à attendamme Sera versee sous le letre de secours aux Judigents pour distribution, de bous de pary.

#### Nº D'ORDRE

Note de Soos pour retribuer les employes supplementaires de la Mairie.

Deleberation affronde le 20 avril 1918

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire expose au Conseil que la travail de la Marie devenant de plus ex plus aboutant, le secretaire ne pout à lue seul subvenir à tous ces travaux, il s'est trouve vous l'obligation de frendre des employes supplementaires pour faire ces transus mais comme ancey credet me Jequie and budgets four face face à ces dépenses, il demande un Conseil de bien vouloir voter une somme suffésante pour pouvettre de retuluer les -Employes supplementaires.

après reliberation, le Conseil vote une soume de Cury cents frances pour permettre de retrebuerles employes supplementaires de la Morerie, et det que cette sommentera insente aux Budgets additionnels de 1918, at frieds: le Freset de bien voulour autoriser le Ercepteur à parger ces defreuses.

Le Moure expose au Conseil que parsente durote de la loi du Illars 1918, dete loi suves lospers, il a reau de Mi le Fre let sure circulaire concernant la nomination par le Conseil, pour la Commune d'Expurentiers de 16 proprietaires deminaubles à lorgers des 6 locatoires patentes, et de 16 locataires non patentes. après delibération, le Conseil designe sorde ;

Jo. Exprietaires d'enmeubles à lorjers;

M. anglerand coeffer a Expurations.

M. Padowies Contelier Mb. Barrefou J. Bte Espicier

M. Becette autour Macon

M. Berry Jean Vegociant

M. Bellard Enule Connelier do.

M. Majoffe mise views do.

M. Trenac Jean Motaire do.

Mr. Bureau Mothery moise chaussen

Mens Vauve Blais Hotel M. Conequas blement unddevens

M. Caruffy sabotier de.

Me Veuve Samoutre Végociante M. Degullaune Francis Nagociant

Us, veuve Taverque Tropietaire

Me Magadour Firming Vagociant do.

20 Cocataires patentes Mr. Bidaud Laurent mod de bois a Esquations

M. Demichel autour Epicer do. do

16 me Vaive Camps Sagociante

M. Verguand apricier à Expunutiers.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

M. Selvet Horloger 16. Courtois Hotel do. 16 de fanetano Especiere 16. Moseph Server Especier Me Darfaulle Hotel Mb. Champand year, Frame, Debitant do. M. Champand Cailleur Mr. Faure Filateur Mr. Mourtenet Havi Moniesier Mr. Reeby Francis middevery Mr. Copine Havie mit de librarie Mr. Leon Roup aubergiste 3º. Locataires may patentes Mr. Bardet Ernest Retraite à Expunctions M. Beinessy claiment do. M. Faure Louis boulanger de, Mb. Calabot chef cantonnier a' Fontamelle M. Barband Mr. Reminionas a Combre Mr. Chaumont Cailleures pienes à Enjurge tiens a Bussy Me Vaure Continer enseriere à Expunctions Me Eglizand Macon M. Mazurier Jean Georie maco, a' St. Celles Mo. Maziner François maco, à Macand M. Jacques Leng Retraité à Esperoutiers M. Chapelle Geonard Manuiseer do. de aus Esmeries 16 we Veuve Chalumane Le Marie informe le Conseil que le 13 Mars el arecu de Mos le President de la Commissio, de reception une lettre lui demandrut de lui faire connaitreles bowins et proces despondes sons so

voulowbeen Tomerey avid surlameilleure manière à prendre pour fourier ce contaigent. après deliberation, le conseil réclare que tout le passible soit être fait pour le Ravitaillement de l'armée, etqu'il doit passer avant le Commerce, que les prue parjes par l'Enterdance étant densiblement inférieurs à ceuse pratiques sur le champ de foire, les propriétaires cherchent plustot à les spannener qu'à les ceter de bonne volonte à l'Intendance, qu'en agissant par la requisition dans les étables à moins d'être expert dans la matiere on rusquerait de porter atteunte au cheptel, touvees motifs, emet le vourque la Commission, de Rovetaillement opère directement sur les champs de Foire de la région, les anumaus que y sout aneuls etant desteues à la vente. les propriétaires is account accume réclamation à faire valoir, prie Moble Frefet de vouloir bien donner un aves favorable

L'Olivery Comments to Pray

Lemande qu'on fasse le ravitaillement de l'armée ser le champ de Foire

Le Marie informe le Conseil que le 18 Monts il a recu de 16 le Président de la Commission, de réception une lettre lui demandant de lu faire commante les bouries et prociens despondées dons se Commune pour le mois d'avrel, que le 3 Monts el lui à répondre que l'agrel que voit plus de déclaré disposible, et que fpisqu'a cette de la Commune à fourier ce que le 28 de mandée, le 28 des meines mois el arenneme de voit forme d'estre l'informant que la Commune devait forme d'estre l'informant que la Commune de de la forme de la Comme de la forme de la Comme de la conseil de pour le 29 avril, il donneme au Conseil de

## DÉLIBÉRATIONS Séance du 30 Jun 1918

L'ay mil neuf cent dix heut. le trente de most de Juy, à discheures dre matin, le Conseil Mauricipal de la Commune d'Expunutions assemblé au le se ordinaire de ses seauces, au nombre de ourse en session ordinaire. Sous la presidence de Monsieur Laverque Conseiller Municipal delegue remplacant le Marine mobelise et les aifouts décedes. ey sente de la convocation facte parts! Lavergne Conseller Municipal delegue de la dete Communa le vingt six de ce mois. Fresents; Mondo: Lavergue, Rous, Orliange, Feringer, Gerband, Nauvealle, Facefique, Serve.

Dunowhand, Gory, Dusseus, lesquels forment la majorité des mambres expercices of persent deliberer d'après les termes de l'article so de la loi du Sanil 1884. Cabsents: M. M. Le Docteur Fraitet Maire mobilise', Conegnas, Babetmobilise', Feteriand. Chezillat Coutureer.

Le Président a ouvoit la seauce.

Dla ete, en conformeté de l'article so de la loi precitee, procede uninediatement at election D'en secretaire près dans le sein du Conseil. M' Corliainge arfant obterne au scruting la majorité des suffrages, a de designe pour rompler ces fouctions qu'el a acceptées.

Invanueté de cherté de vie and Secretaines et Employes de Mairie

Le 18 Julet 1918

Aur la proposition du Maire, le Conseil décide que l'ensemute de charte de vee pourles sufloyes to la Mairie est portee a parter sufremor Jullet 1918. a So par mois pour le Secretaire, et a 30. So pour le Garde. le Concienze et les 3 contonners, et fice le traitement de Garie - Champetre a If i por suives à partir de la moine époque, et vote une somme de 1/00, pour face face aces depouses, et det que cette somme sommente aux chapetres additionnels de 1918,

Nº D'ORDRE

# DÉL'IBÉRATIONS

Monuntary de Mi Moullet alcide Consus vetermaire et des foires en renflacement de M' Dequellarum mobilise.

Le Maire donne lecture au Conseil d'en, arrêtide M'le Liefet en Iste de 22 Juni 1918. nommant Mr. Maullet alcide veterinaire du répartement de Nord recomment rapetrie at installe a's Esonard. Suspecteurs es vanis comme retermaners autaire des autous de S' Seonard. aprioritiers et Châteauvent au remplacement dello: Dequellanne mobilisé, et remantera ce quine deliberation soit prise pour approuver cette nomination, après deliberation, le conseilaccepterté Mullet alcede comme vetermore inspecteur des viantes et des foires en remplacement dello : Dequellaume, et decide que une forme de hent cents panes lui sera versee comme retribution, de ces forettons chaque and Somme qui elait attribus à Me Dequillanne

achat de defloires

Searla proposition de Maure, le conseil vote une brune de dans cents francs pour achat de replomes from les tooles bleves des brokes Communales de garçons et de felles de la Commune d'Expunoutiers, et de fouets pour les enfants de l'écolemnaternelle d'équantier It detquecette somme sera porter aux chapitres additionnels de 1918.

Le Maure communeque au Conseilme lettre de M'ile Fréset désantque la chambre de commerce de Earls avait emis in vou pour queue nom de complement soit donne and localites quiportent une denomination identique, asproutters etant compris dans une de ces tocalites, le Moure demande an conseil dately voulour deliberer four server'el of a lieu de changer le rous d'expensations ou le mounteur apres deliberation, le Conseil décide de marely changer, et maintient toujours le nous d'expurentiers

Demander J'ustaller Jes consuites Leaufre Lor Ferland

Le Maire Sommet au Conseil Deux demandes qui lui set été airaspes par M' Fantoulier et M' le D' Feeland from obtenir l'autousation Mo Fautoulier et le d'installer l'eau de la velle dans leurs unimembles.

après deliberation le Conseil autorise Mo. M. Fantoulier et le D", Ferland, a sustaller chacuy in robinet de 10 " a charge par eup de frager tous les grais d'installation, de condente et l'entretie, et réparations des vannes qu'els pout poser, en sus ou frie de la concession, desuguils demont paper annuelle. ment à la Commune.

Nº D'ORDRE Lemanto Tenstallation d'emescierie mécanique frav 16 & Derfeulle

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire informe la conseil que 16 : Dorfaielle mondant de hois à linges demante l'autorisation d'enstaller une sail mécanique sur la place d'armes pour le sainge às après reliberation, le Consal autorise 16: Darfemille

a installer sa science à l'entroit que leu sera intique fravle Maine morpement une reversu commensuelle de trente france qu'il devre verser à la cassation de ses

travaux entre les mains de Mile Percepteur o Expunitions. à compter du 1º Jullet 1918, à remettre les lieux en

boy stat et payer les degradations qu'el pour a commettre. le montant total de cette recevance sera versee sous le titre de secours aux Turiquets from destributions de lous de fois.

Cotes virécounables

le Marie soumet au conseil d'atet des cotes vincourrables compréses vous les voles de l'amai 1916, qui est accepte.

Note June sulvention from l'ocure defartamentale anti-tuberouleuse

La Conseil après deliberation, vote une subvention De cont panes pour l'œure répartementale auti tuberculeuse, et det que cette somme sera suprite sur les chapitres additionnels & 1918.

assistance and familles nombreuses

Le Conseil accepte d'inserve surlaliste dassistance oup familles nombreuses from une allocation mensuelle de J: a farter du 1 m juillet 1918, le nomme anglerand Lonard how my & ses enfants, et remasso, Etieme from une allocation mensuelle de 10 ? à partir de lonneme dette from seus de ses enfants.

Demande d'assistance aux Vicillards

La Conseil d'inserere sur la leste d'assistance and Vicillaris, Inferior et Tururables pouvence algostion mensuelle de 9º a parter du 1º 7 jullet 1918. la noumee Hauguet Louise veure Visulou.

Elland John Dussens June

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 Choût 1918

Tay mil newfeent six heit, etle vingteing de mois d'axit, à neuf houres àu matiq, le Conseil Municipal de la Commune d'Exproutiers assemble au lieu ordinaire de ses seances, au montre de dix en session ordinaire, sous la presidence de M's Saverque Conseiller Mounicipal delégio remplacant le Mosere mobilise et les aijouts décèdes, en suite de la convocation faite par Mb: Envergne Conseiller Municipal delégue de la dite commune le verigt deur de ce mois. Fresents: Montho . Lavergue, Rous, Dunochand Deskus, Neuvialle, Peteriaud, Chezillat, Garband, Serre, Gery, Leguels

Yourent la majorité des membres en exercice et peuvent delboier d'après les termes de l'article so de la loi du f'avril 1884. absents Mulb. Le Docteur Frant follaire mobilisé, Eneguas, Babetmobilise, Terrigier, Julique, Orliango, Continuer

Le President a ouvert la seauce,

Flacte, en conformité de l'article & 3 de les fédites procéses unine d'atenuent à l'élection, deux sentone fais dans le sein,

M' Duroubair apont obtenu ausenti, la majorité des suffrages à été designé pour remplir ces fonctionsqu'il acceptés,

Le Moure Somme Fon Conseil son compte administratif.

Courte de gestion, et

Burget Janutel 1919. et additionnels 1918

Indemnite de cherte de vio au Recevour de l'octros et prépose ala bascule

Deleberation of frounce le 24 octobre 1918

Subvention and Supelles de la Vateon

four l'année 1914, reinse que les comptes de gestion, de lb Mages Serceptown four launce 1917. Le Conseil à prés exemes, approuve le compte adminis-tratif de Marie pour l'année 1919, et les comptes de gestion-de 16: Margis Gercepteur pour l'année 1919. Le Conseil accepte le briget fruite pour l'exerce 1914 ainse que les chapetres additionnels au bridget de 1918.

Aur la proposition de Morire, belouseel, alimanunté des membres fresents vote une untermetermensuelle de dus frances pour charte se vie à 46 : Geneteix, Receveur de l'actroi exprejose à la bascule, cela jeurent la durée des hostilités et use moes afres.

Cette somme sera prise sur celle por tée aubiget à sétémel de 1918, sous la rubrique, luiemnté de chertise vie sur

Employes Communaux (880+) Surla proposition ou Movie de louseil vote une somme de los formes repeter de la Vation, et ait que ette brunfe sera portes aulunget additional de 1918.

nativiel existant me années.

Lettre double Dequillaume demandant a etae outouse d'la réparation, vola conque se la ploce d'armes

Natilisation, sas faisonniers se queres four l'autretie, ses noutes et chemies.

assistance aux familles nombreuses.

## DÉLIBÉRATIONS

Sur la profositio, su douve le conseil à l'unminité des membres frédents, vote une sabordé somme de cinquante francs à l'eure des mutiles de la Juevre cette somme sera prése sur celle portée au Budget additionnel de 1918, sous la rubique (c Déponses occasionnées pour fraisse Guerre) (1000?)

Le Maire d'onnélective au conseil d'une lettre de 16 : le Réfet par lequelle Mile Ministe de l'Interior dumina de le commune dasire requerir des nitroles de ameteriel actuellement existent aux années,

a frés reliberation, le conseil décide que la Connume en la besoir de rely.

Le Mavie donne lecture ne touseel d'une lettre de Moi de specialiseme de maid net l'ondoréstion, de faire procédor à les frais à le répression, de le Cois de Mace d'armes qui a été remerses par l'ourage, de 17

après valiberation, le conseil récève que le propetée transformation, des escaliers récessitant de de placement de la croix, il y a lieu de nemettre aette autorisetion à la fié, ves hostilités.

Le Marie donne lecture autonseil dence thre 2016. le Prafet for le quelle 16 le Mainstre de l'agriculture et du Bartallament a melorisé la lilisation, of mela réfaration et l'entrolien des contest et ministrassiquipes agricoles de prévanciers de guerre, et demandent se la Commune d'Esquactions de financiers prévait en prendre

après delleration, le conseil décide pu'els y afas lieu d'utilisent aire des présonners de guerre me les réficultés pour trouverun custonnement.

Le consoil strive soumet ou conseil le ressier su nomme diquet stévoles que solicite so, intreption sur la liste d'essistance aux formilles monbenses, Caprès deliberation, le lonseil accepte l'insufting sur la liste d'assistance aux familles monbenses au nomine Lequet sécoles, et dit au une somme de cing frances par mois lui sera rocké four un de ses enfants à partir du premier deptaubre 1918. Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

La Maine Sommet in Conseil le dossion d'assistance and familles nombreuses du nomme Danfeulle Michel quitabilant la Commune de Répart le Châtan qu'el aquitte pour veux habeter Expuncties ( à boulourg) repus le 1º, glas 1918. Et qui aura aquis la résisence a cette date.

Commune d'aprovation, le conseil admet à lachange de la Commune d'approvations à partir de 1º gle 1918, le nomine Denseulle disidel suscrit sus la liste d'assistance aux familles nombreuses qui sura acquis sa réliènce musta commune d'Espacetions, à partir du 1º Novembre 1918.

Gerland Denvisoul Dentity

Seauce de 24 Vovembre 1918

L'ay mil neuf cent disc neuf le veigt-quatre du mois de Novembre, à discheures du matey, le Conseil Municipal de la Commence d'Exproutiers, assemble au liquordinaire de ses seances, au nombre de neuf en session ordinaire sous la presidence de 16 : Enverque Conseeller Mannicipal delegue, remplecant le Maire mobilise et les adjoints occedes, en sente de la convocation, faite parto: Laverque Conseller Municipal delegue dela dete Commune, le vingt de ce mois. Présents: M. M. Gavergue, Roue, Demonhand.

Neuvealle. Ehezillat Serie, Gerband, Lesseus, Gufique. desquels forment la majorité des membres ex exercice et peuvent deliberer d'afrès les termes de l'article So de la loi du famil 1884;

absents; 16.16. Le Docteur Privet Maire mobilise. Courgeas. Balet mobilise, Ferneguer, Lettereaud. Corleange, Conterier mobilise, Gery.

Le Président a ouvoit le dénnée.

Glacte en conformité de l'article s'à de la loi préatie. procede unimediatement a l'élection d'un secretaire fais dans le sen du Conseil.

M' Durrowhard afant obterne au scruter la majorité des sufrages à até désigne pourremples ces Souctions qu'il a acceptacs.

Le Conseil, à l'imaniment des unembres fredents. fres la decession secesante;

Ofres quatre uns de l'espropeble querre premeditée, frépares. Sechaines par le ruletarisme prussie, au service d'un feuple de brutes et de brudets dont la responsibilité reste entière, querre qui reent à se torniner por la retraite presipte de hordes grunaniques et la aspetulation de l'alleuneque.

Le Conseil Meineufel d'Expunctions toutantier à la foil du triomphe de nos arines, exmeine tomps qu'el garde un souvemer recuelle de ceux qui sont toubes four la défeuse et la liberation, des forjers soulles for l'enverie, atresse l'horimage de son, admiration et de Sa propride reconnaissance a not heroiques soldets sup vaillants efels que les out conducts au Minestre de la Guerre Fresident du Conseil Georges Cleinenceau

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

au Mariechal Foch qui par leurs efforts reuns, leur andeut patriotisme leur infetigable activilé, leur genie deslitaire ont remporte la plus grande victoire da l'histoire, celle de la liberté du monde.

Decise de Donner le may de Georges Cloudereuret de Marichal Soch à deux des peinspales avances de la Ville.

Commission from my profet de monument a'elever au cunetiere pourles soldats decedes

Damande d'augmentation du pue de l'electricate frav 16', Fe Foulauld

adjudication, ses Frotto de place et ral'enlavement desboues

Nomination ses Reportitions

Sur la propositio, de Mos Rouglin, des manhos du Conseil. le Conseil, nonmerme commission, composer de bolle, cavergue Rous et Dasseur four s'occuper d'un projet de monument a elever an comotière en l'honneur des solvats decèves al hopelat temporare et des enfants de la Commune d'Expurations.

Le Maire donne lecture on Conseil d'une lettre de M's de Loucaul's tendant a l'enguentation, de l'electria teoroposticular agnes deliberation, le Conseil décide qu'il y aheu de s'en teur aus clouses et conditions aucatier des charges, et rejette à l'enamente sa demande,

Le Marre expose au Conseil que depuis le debut des hostilités, des at judications pour l'enlevement des boues de la ville, et les droits de place ont été factes, mois n'out donne avenurésultat. Le Mavel Tourande aucoussel te bie, vouloir le despensor de facel as arguireations et free Miler hele to efformer ette desjeux. afrès deliberation, la Conseil de cute qui sucune at judication ne sera faite 1º from l'enlevement des boues de la ville deux fois far senaine, le Mercrede et le Samede four un au du prenner Janvier 1919, au 31 Decembre 1919, et autouse le Mave a tracter de greagre jusqu'à concurrence de huit carts francs, 2º Sour les droits de place four une amile du fremer Janvier 1919 au 31 Décembre 1919 et autorise le Maire à traiter de gre à gre au mieux des interets de la Commune, et frie M' le Préfet de bie, vouloir effrouver la dispense de ces adjudications.

Le Conseil assigned étable la liste des réportiteurs et de leurs suffleants à auresser à Mi Le tréfet. Mafrantiteurs tituloires: Ma Mo Gavergue Sorra Seonard. Dunachand, Farmigier. Serve Georard a Combancon. Repartiteurs suffleauts: W. M. Dasseup, Orliange Gerband. Neuvialle. Bureau.

are Markchal Foch

Vote de felicitations

à Mos Colemenceau, et

partira du 1º Dovambre 1918.

Le Conseil récide d'enseure à l'assistance aux familles

Nº D'ORDRE

## DÉLIBÉRATIONS

mensuelle se II so le sere verse pour en seses enfants à partir de s'en descentres 1918; 2. Le nomme Vialatout doncé felle mere pour une allocation mensuelle de le 1 so pour s'apartir de pour une allocation mensuelle de le 1 so pour s'apartir de 10° Décembre 1911; 3° Labyre peu bytete pour une allocation mensuelle de I so pour sufant à portoir de pour une allocation mensuelle de I so pour sufant à portoir de préplementaire de 1918; 4° Moulatier Jean, pour une allocation supplémentaire de 15° pour son en le 15 septembre 1918, que s'aparter à celle qu'il perçoit de ja , à poster de 19 septembre 1918, que s'aparter à celle qu'il se

Serve Thy glod Source

Seance du & 3 Ferrier 1919

L'ay mil neuf cent des neuf. Le vingt trois de mois Le Ferrier, a dec haires du matey, le Conseil Municipal de la Commune d'Exproutiers assemble au heu ordinaire de ses seances, au nombre de noupre, session ordinaire. Sous la presidence de Mê le Doctour Fradet Moure, en Suite de la convocation faite par 16 : Leverque Conseiller

Municipal relegue du Marire à la vite Commune, Le dix neuf de ce mois. Trésents: M. M. Le Doctour Praiet Meire, Enrague.

Demouhand, Gerband, Roug, Dassens, Serve Shegillat. Tornegier, lesquels forment la majorité des membres a, extruct et fourent reliberer d'éprès les termes re l'article so à loi ru famil 1884;

absents, Mo. 16: Conegnas, Babet, Venivalle Feteriaid, Corlinge, Continuer, Gery.

La Presidenta ouvert la sénuce. blacte, en conformate de l'article 13 de la loi fractée. procese unimariatement a belection, in secretaire

fies dans le sein de Conseil; Mo' Dunouhaud aspent obtenu au scrutie, la majoreté des suffrages a eté designe pour rempler ces

forctions qu'el a acceptees.

Felicitations allo Georges Elemenceau

Le Conseil Municipal à Exprantiers reune en session ordinaire, se prisant l'enterprete des sentiments de la propulation adresse à Monsieur le Fresident du Conseil des Ministres Georges Elemencem, l'aupression, de sa plus vive superthie a l'occasion de l'homble attentat dont il a ste victime

Le Maire fait commente au conseil que l'indemneté

Deliberation appoured for Mi le Frélet le 4 Mars 1919

pour charte de vie votes à la seauce su 30 Juie 1918 row les amplojes Communave use feet pas étre pages avant le vote du budget additionnel de 1919, le hugget formultifue comportant pas de oredet a cet effet. Mind surgence qu'il ya a parper cessimementes, le Maire derivande une ouvertine de credit de 27 80 panes. qui sera porter au buiget additionnel, et que après l'approbetion Presectorale permettra le priement universitat des indemnetes échices. Le Conseil reconneissent le tien four demande

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

a'M' Le Frépt de bien vouloir ouverle ouvet demande.

Deleberation approved parto: le Fréset le 4 Mars 1919

La Maire fait convertre au Conseil que les credets portes au beiget additioned de 1918 pour reminerer les emplojes supple. mentaires de la Mairie sont insuffisants, et que ces employes ne preventation pages avantile vote der beinget additional de 1919. qu'une somme de 1/2 frans /3 c a de parjee ex plus des exercissportes au britget additionnel de 1918.

Le Conseil reconneissant le bier Souve demande à Môile Frést de brez vouloir ouver le crêdet parje en plus, qui sera porte au budget additional de 1919,

Le Maire fait connectre au conseil que les sommes dices aux employed supplementaires de la Mairie pour l'Exercice 1919 ne perwent plus être preses sur le briget airetionnel de 1918 qui u'existe que pouvregler les dépenses effectuées en 1918. The I urgenel qu'il y a à payer ces Employes, le Moure

dernaute une ouverture de crédit de 2000 : qui sera portée au beinget additionnel de 1919, et que après approbation, Frésentale permetter le paiement uninédiat des sommes dires à ces Employés, Le Conseil reconnaissant le bien fonde d'Amande a'ils le

Tréfét de bien vouloir ouver le credit demande.

Réclamation, de 16. Majoffe

Deliberation approuse

parts ler refet

le 4 Mars 1919

Le Mouvre donné lecture au conseil d'une lettre de 16 Majospe réclament à la Commune la somme de d'I. So pour conduite du materiel Militaire le J'asut 1917 d'Espusations Gentions. M' Marfoffre ayanthed recu in ordre de réquisition, du Morre form devining cheral et une voiture pour faire ce transfort, d'après la requisition faite are Mare por the l'ommandant Deard Commandant le 1624 Requirent & Tufanterie pour le condente desquateriel d'Experientiers a Gentions, 16: Majoshe ujant été ones sur les etats a sairesses à la Commission & évaluation.

après deliberation, le Conseil decise que ette somme doct être parjee par l'état, qu'une nouvelle demande sera adressee for a Mi le Freset, et que se Mi Majospe n'obtent passates. faction, la Commune parfora la boune de d' fo réclames far No: Majoffel ser les répenses un previes de hight de 1919.

Reclamation des Sustituteurs et Institutuces four lesétudes survaillals.

Le Maire some lecture au conseil de la lettre suivante: Enfruoutiers. 4 Ferrier 1919 Monsieur Le Maire d'Expunditiers Les institutrices et les instituteurs charges du service des étides surveillées, out l'houneur de vous demander de vouloir Sélebération approurée le 4 cavil 1919

DÉLIBÉRATIONS

bey doublor le chiffre de la subvention que le Commune d'appropries accorde pour les étures surveillées cela avec effet du 1º janvier 1919.

Ils ne croient pas qu'il soit utele d'exposer ice les raesous que melitent as foreur de cette legetine semande I augmentation; vous les com aissez certamement, puisque ce sont les memes que celles que out oblige toutes les administrations tant publiques que puvels, à sugmenter les endermetes ou les salaires de teurs amployes. Als vous strout tres obliges. Mousieur le Monere de vouloir been leur donner une poupte réponse, qu'els esperent favorable, car ilsont décide de cesser d'assurer le service Communal des etudes seletans actuel et maintene. atels vous presentent l'acpression, às leurs sontinents devoues et respectusup.

Signe: Mazatand, Souriere, Houlant, Boisson, Gone, C. Mazataw. Verger Fourgeaud, Denanot,

après deliberation, le Conseil décide quele critit d'études survaillées est portée à 600. pour les Instituteurs. et a 300: pour les Institutuces à compter du 1º fanvier 1919, et det que la somme supplementaire de 1/0° ne cessive pour forfer cette sugmentation, seur portee and chapitres additionnels de 1919.

Lettre de 16 Dequillanne Vetermane sanetrire à St. Seonard ausufet De l'auspection, des foires & Exproutiers. E of the dragon thanness der 12 Mars 1919

La Naure donne lecture au Conseil de la lettre suivante; Exproutiers, le 6 Ferrier 1919 C. Dequellaune. Vetorinaire sonetaire à bent Conard Ha Disune ) à Nousseur le Moire de la Commune d'asproutions. Louis une lettre. e, arte du IT privier Monsieur le Trefet de la Haute Visure, me det de mantendre vec vous, are supet de l'Enspection de vos foires sont le mombre

I'al I fromew to vous faire commute que. rue les deplacements nécessités, les brais à pare pour ces replacements, la perte de lemps en rue quels entrainent, qu'el m'est impossible à favre l'inspection de vos foires, Dans my tractament à l'année, à mours de 1080 - c'est-àdere 601 far force.

Je vous frie. Mouseeur le Mure. de vouloir becy agreer, mes weelleves salutations.

Signe: Dequellaume. afres reliberation, le Conseil racide le maintien de 700 four le restant de l'une ou so l'écachet Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Sans engagement.

Réorganisation, se la Iolice

Le Maire donne lecture au Conteil d'une acculaire valo: le Tripot desant qu'il a cité saix par de la Mainstre de l'Interieur d'un profet de reorganisation de la police municipale extremiter le Conseil Macuricipal à relibérer dans une de sesplus prochouses sommes apas deliberation de unavisuete des membres pasants come en aves favorable à la réprésentation de la police municipale et ames le vous qu'uy Commissaire de Tolice soit nomme le plustot possible pour le conto, à Expunoutions.

Demante d'une ouverture de on Let de 200 four payer 16 Mullet Neterume Inspecteur Santaire des foires

Le Marire fait commaitre un Conseil que le oresit de los porté i'l'article 48 suburget friendles de l'averiese 1988 pour l'inspection some taire des fories et marchés est insuffésuliet ne femal pas de payer e M'Moullot Waterinine Suffection à S' General la sommade 400. qui lui est rice pour l'inspection des Joines d'expropetiers paraut les mois de Juliet, aoûts deflantre, Octobre, Vivantre et Documbre 1918. et demande un conseil de bio, vouloir noter la différence soit 200. afrès deliberation. Le consoil reconnaissant le bien tende decette dername, vote une tomme de los pour fermettre de porjon a Mo-Paullet a juilius t du et det que cette somme seca potée au buiget additional de 1919, et prierto le hight de bien vouloir ouver le credit demande.

Lettre de remerciaments de M'ile Fresidontou insed

Le Maire Donne lecture au Conseil de la Cettroscivente: Presidence du Conseil. Republique Française Fares le 10 Janvier 1919 Monsieur le Moure Le Président du Conseil a été très sensible aux felicitations que

vous avez bies voulu lu airesser à l'occasion, de le victoire. Il me charge de vous exprimer suid qui aus manhes de votremminapolité des chaleureupreiner écements.
Venillez agreir Mondeeur le Maire l'esseure de ma haute Consideration.

Le Chef du Secretariat Farticulier Ségué Martet Le Constil donne acte au Maire de sa communication.

Le Morire Donne lecture au Conseil de la lettre suivante; Republique Française Einages. le 31 Jamier 1919 Le Fréset du Département de la Houte Reune, à Monsieur le Marine & Exprontiers.

Mo le Sais Interdent Militaire charge de somice de rantoillement m'informe que d'ans votre Commune, les frestationes n'apportent pas lou jours toute la relevité destrable dans le livraison, des demons successiones au rantoillement des années et des régions libérées.

ferous feel de vouloir bie, Jure compondre a'vos atenticistres qu'en, raison, des besoins imporant des rinces il est indispensable que les quantités un posees soient intégralement farmies,

I aute part, comme un tres gos contingent deletal est domande pour essurer le rentallement des cégions libérées, vois eurez deux ces conditions, à inveter les prestataires négliquets à solispore aux vitres de réquestiton, Vous voutres bill, une fine comme la suite donnée à la présente communection.

Le Frést. Ch. arnault.

Le Conseil vorme acte au Muire de sa communication.

Se Maire communique au ondeleme detreey sate zu 2 1 james 1918 de Monsieur le Deveren. Invapal se 1 informant de la sécision se demes de dente le Louis Revision l'élasse Martin de la sécision se d'inscent le Louis Secrétaire s' lette su derrice se donté Mallaire promouvant la formature se l'Hospital Complémentaire 19°31 installe amis les locaus su oblège Municipal se la Wille d'impunitions et faisant communité que l'immedée deux restitue ses sui el aura eté procéde à l'oristation des sissemmetes se remise e, etat sui pourraient in comben au Service de Santé.

Le conseil donne acte su Moire de sa communication stapés delleration, le chargest le come pleus francère de regler toutes les indemntes léglement décès à le ville, lo, front l'occupation temporaire de l'unimente de collège et la prise de possession d'une partie rate, material, le, pour le remine à, et et des lgourpet de materiel daisse à la disposition de service de hanté,

Le Maire expose au londeil qu'e, raison de la frachaire sermeture re l'higital complainenteire n' 31 est de la remise à la Velle sparl'éculonité Militaire, des batiments de Collège, il y alieu de de préoccupa sus

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

à présent va lan estilisation. Plaspelle que cet iminable rostaine et agrandi à, 199, a été légié à la ville d'immertiers par l'abbe l'élècus sons clause d'enstabletion, d'ay collège, que vans ces convictions il n'est pas possible à le votremen de se vertiention testamentaire et que se réconverture d'engles.

Le Couseil après descussion, lousiverant! So L'ancienneté de cet établissement d'enseignement secondaire (136 aux) dans la Ville d'Exponentiers.

3ª les services qu'il a rendus et qu'elest appele à rendre.

80. La très grande prospèrite dans les années ouil grece à sa tête pour le diriger des houmes d'activité et de dévouement.

He. Sa situation, geographique Dans en des plus salubres et des Jolus beaux setes du Simousey, aux confins de trois départements, la

Coreuse, la Correza, la Haute Vienne, ou milieu d'une nombrause et leboriouse population, agricole dont les fils viennent de popper un si large et si doulonneur tribu à la latrie.

Considerant en outre le problème de la respectatio, qui au lendeman de la Guerre de poste aucre plus angoissent et qui ne stra résolu fratiquement que parles morpeus d'edimention mis à la désposition et à la prote des familles pour élevor leurs enfants, le conseil decident demander mistamment à Monsseir le Meinestre de l'Unstruction, lublique de prononcer la réverenteur de Collège d'Espacentier pour la gentuel des classes

are mois & Octobe frochay.

Perision du tines qui inal

lewoyê 23 Seletora trons Le 27 Wars 1919

Demandes d'Endigentes

Le Maire communique au Consel, un profet de revisés du tarif general des taxes d'octros actuelloment en régueur qui lui a été avresse par M's le Iréfet et demande un consail de bien vouloir amettre son aris.

afrès delibération, le Consal décide qu'el n'es passeur de réviser les tariss des tares d'octron pour l'année 1919, et maintient ceux que sont actuellement à, vigueur

Le Maire Soumet au Conseil les dossions des nominas harie Senicand, volume Sandy. veune Sabonne, Veune Herre Foucher veune Marque J. Mahmontal Morrie, harque veune Jerret Josques, Erret Henrie, et Reminiones Marie forme Mailhac. qui sollicitent leur envoi ano anno trampet de Vechop.

Après delibération, le Conseil accepte les deurendes des soumes Marie Jeinteres, le Conseil accepte les deurendes des soumes Marie Jeinteres veune Leure, Veune Marie Jeucher pour les eaux l'Evans, et anna Marqueinand, et Glieret bhorase, veune Marquei frances excus de Vichy.

Reptile les demandes de Massagnetal Marie & Gerret Jacques

Demanie de réauverture du Collège Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Evet Havis etant proficetaires eturos ensigents atalle de Romenieras Marie, femmentbalhac, qui se trouve Janseure situation use et non integente.

assistance and familles

Le Conseil vu le veleberation, se la Commession, adminis\_ trative del Haspice, sociose qui une somme mensulle se If sera versee a Decroudeer Martial a partirace premier Mars 1919 from deux de ses enfants, et une allocation mensuelle de J. To a Jovano Geerre à partir de pourier Mars 1919, from son sufant no le 27 Décembre 1918, cette nouvelle allocation, s'éjoutera à celle qu'el percont de ja.

assistance aug Vieillards

Le Conseil ou la deliberation dala Commission, armenistrative se l'Harfice récise qu'une allocation, mensuelle de It sera versee an mornine arroulland angens a porter Du fremer Mars 1989. (assistance une Vieillards.).

Haspitalisation,

Le Conseil decide of hospitaliser al Hospins arymoutions. La mornier Gegaille Marquerete, veux Jaques Richard, a factivace frames Mars 1919, ate a soy sitree I and

Sur la proposition authorie le Conseil voto une Vote de 2000 topour Somme frelimenaire de deux mille frances pour elever sy morument elever by mornment and soldats Morts pour da aux soldats Monts pour Situe, et det que cette somme sera portée sur la Fatrie. chapitres additionnels de 1919.

Strady ERout Charles

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 Juillet 1919.

L'ay mil neuf cent dix neuf le sex du mois de Jullet, a neuf heures sumatin, le Conseil Municipal de Commune I beforgutiers assemble au lieu ordinaire de ses séauces, au moubre de neuf, en session ordinare sous la presidence de Mousieur le Docteur France Maire, en suite de la convocation pete parté Saverque Conseiller Municipal délègue romplaçant le , Maure, le Deux de ce mois.

Frésents. A. H: Le Docteur Fradet. Severque, Rouse. Continue. Serve, Collange, Gerband, Dunanhand, Menvalle, lesquels forment la majorité des membres execucice et pervait deliberer d'après les termes de l'article lo de la loi du

arrel 1884;

absents M. M. Everegnas, Bubet, Sernigier, Chezellet. Gery, Leternand, Disseup.

Le Frésident a ouvert la séauce. Ma ete, en conformité de l'article l'é de la loi precitée.

procede unuedestament à l'election d'un secretaire pres dans le sei, du Conseil;

M" Corliange arjant obtenu are sorette, la majoreté des suffrages, a sté designe pour rangler cas fonctions qu'el a acceptoes.

Le Conseil a fres la reliberation, servante: (après la signature de la Frea, à l'occasion de "l'Indepondence

Independence Doy

Dary", la Municipalité d'orpnoutiers, interprete des sentiments de la population, ne savout oublier la Grande latio, amorisone, Elle lui wresse, unsi qui su General Gershing, l'aupressio,

de sa plus vive reconnessance, pour l'aide decisive apporter ela France, dans la lutte soutanne pour la refense du roit et de la liberté des peuples, contre l'inqueléfiable agression des bombones.

Note I we subventery 20 50 pour les enfants Du Jer. age

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Rouserequents de remerciements de Monsieurle Frésedent du Consil, Ministre Mi le trasiantamasul de la Guerre. en réponse à l'airesse de esquipothèle à l'occasion Manistre de la Guerre de l'horrible attentat dont il acte victime. Le Conseil donne acte au Maire sa sa Communication.

> Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre se M'le trafet. recommandant il indeseption are beitget Commend Fune subvantion, ly favour des œuvres se charité unsternelle et de protection des enfants du fremer âge.

après deliberation, le conseil vote une subvention, de so+ spour les oeures de chorité maternelle et de protection des enfants du premier age, et det que cette onme sera portée aux burgets additionals de 1919.

Note June dulventing de 100. pour la societé le Forjer au Soilu.

Le Maire Forme lecture au Conseil d'une lettre de 16: Sherlet Secretaire general de la société " La Forjar dentide" à Expunetiers. Temendant au Conseil de bein voulour leve accorder une subvention four aider à leur organisation. at se lu prette pour la creation o une bibliothèque le meuble et les ouvrages que la Commune posseble.

Caprès deliberation, le conseil vote une subvention de cont france pour la societé "Le Forjer du Celui et det que cette somme sera portee aux buigets additionals de 1919, mais regrette de ne pouvour freter les meuble et les ouvrages ternames.

Vote June Subvention de 200 : pour les Lufilles de la Nation,

Le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de M'le Tréfet. President de l'Office Déportamental des Expelles de la Vation demandant au Guseil de bien voulour seur ey aude à l'œurre des tupilles de la Vation, en votantime subvention aussi elevel que possible.

afrès deliberation, le conseil vote une subvention de deux cents francs à l'oeuvre des Enpelles de la Nation. et dit que cette somme sera inscrite aus buggets dition els

Vote d'une subvention de 180 pour l'autretien de l'église d'Expusutions

Le Marire donne lecture au Conseil June lettre de Mi House Georg architecte des Monuments Hestoreques à singes demandant à ce que une subvention sumalle de Hossot accorde four l'estretia, de l'église à Expunertiers. etifice classe comme monument hestorique et dont la valeur est inquitestable, l'état prément l'engagement De journer chaque annel seul bornue de moins égale à celle qui serait votee par le Conseil Municipal. après deliberation, le conseil vote de subvantiry reclame de 180. A demande à ce que porselle somme soit voisee far l'état, et set que cotte somme sera

inscrite and budgets additionals de 1919. Rétablissement au Couvoie de Rojeres

Le Maire donne lecture au Conseil deme lettre de 16" le Filet qui lei a eté atressée par l'éle Directour des Gostes et bélégraphes de la Haute Vienne concernant le

Nº D'ORDRE

DELIBERATIONS

rotablissement du couvier a voiture d'Esperontiers à Royeres, et demantant à ceque la Bornman d'Esperantiers nottenne quilo ention de participation ace fonctionnement. après deleberation, le conseil de tique si le courier ex voiture d'aspusutiers à Royeres astretable une sulvention annuelle de los sera voisee pour participation à ce fontionne mais si ce somice est retable avant le 1ª Janvier 19 lo. la Cornument & Expuoritiers ne versera pour participation queles miss pensant lesquels ceservice aura fonctionne sur la lase de face couts hours paran, et le montant de ce qui poura êtel sparé sers porte aux budgets additionnels de 19 los

Vote de Soo! pour la Fete Vationale au 14 Jullet

acceptation for Ment Blaid

du frie de 10 ! le

ey bordere du

chemin de la Gare.

metre carre de terray

Sur la proposition du Mosore, le Conseil après deliberation, vote une somme de 1500, pour la tete bationale du 14 juillet, exact que cette sorrue sera portée aux chapitres additionnels au Delionation afformate 14 and 1919, dringet de 1919. et désigne Monde, Savague, Rouvet Caliange mérubres du Coustel pour étables le programme de la Fête.

> Se Marre donne lectione au conseil d'une lettre qui leur a été adressée par 16 me Moure Blais. et qui est ainsi conque : Expuortiers le So Jun 1919 Monseeur Le Moure

Après avoir freis comaissance de la Telebourtion, du Conseil Municipal Juant à 10. Le prix du metre come de tenses en bordure du chemin de la Garent ai l'honneur de vous donner moy acceptation.

Weis voud rez beay me fixed les linites et l'aliquement sur la voie publique.

lavec mes remerciements antispes, Record Mousian la Maire, mes respectueuses salutations.

Vouve Blus Ofres deliberation, le Couseil donne pleins pourous au Maire pour vendre à Mars neuve Blais morpement le pries de 10 1 lemetre carre le touse, en bouture du cheun de la Gare apportenant à la Commune, à fixer les limites d'alignement sur la voie publique, à passer et signer tous actes de vente, donnée gentlance, a un motintout cequi sera necessire.

Demante d'une concession Jane for Min Neuve Black pourle sonice de son priding Se Marie donne lecture au Guseil d'une lettre de 16 me roure Blais, demandant l'autorisation de faire établir un poste deux pour le service de son farden.

afrès soliberation, le Gussel set qu'il asterné ssille solice accorder satisfaction.

Compte de Gestia,

## DÉLIBÉRATIONS

Sur le proposition de Maire, le Conseil après deliberation Deside de provoger pour su, an de 1et farmer 19 lo, au 31 Decembre 19 s, les toxes d'octros actuellement existantes et modefices conformement aux lois et reglements.

Thele compte render par le sien Marges Recercier Municipal, de ses recottes at reposes, depuis le 1º Janver 1918 Juisqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprant; 10, le rappel du compte final se l'exercice 1917; 20. les recettes et les déponses factes perment les donze premiers migis de l'exercice 1918; 3? les recettes et les defenses concermant les services hors bugget;

We le detail des operations finales de l'exercice 1918. stable en report du compte sus mentionne, et presentant les recettes et les dépenses, pour le dit exercice, pendent les trois premiers mois de la gestion, de 1919.

Vu les pièces justificatives rapportos à l'appen tout du compte de la gestion 1918 que des operations complementaires espectuées en 1919; effectucies ey 1919;

Vie les heights princtifet additioned des recottes et des dépenses frésumees de l'exercise 1918, avidet parté le Trefet de reportament, et les autorisations spéciales de recetto et de repense valiviers primant le ditamerice.

Capies avoir entender at approuvede compleadministratif, Tans lequel Mi le Maire a expose les motifs des depenses for lu mandatees, la maniere dont elles out ete effectuas, et l'utilité que la Commune ey a retirce ;

Consederant:

art. 10 - Statuant sur la situation du comptable su 31 Décembre 1918, sant le réglement et l'épurement par la Cour des Comptes, ou parle Conseil de Trefecture, conformement assarticles It et IST de la loi du fancel 1884, le Couseil avenet les recettes de la gestion de 1918 pour la somme de .... 31729, 89 Les dépenses, pour celle de .... 36697. 07 Peixe l'excessant de la repense à .... 4927.18 It attoude que par landere compte presedent, le Comptable a été reconnu debiteur de ... 36936.30 Déclare le Comptable seleteur, seen sou compte de gestion, 1918, de la soume de

(art. 2. Statuant sur les ofirations de l'exercice 1910

32009.12

Nº D'ORDRE

#### DELIBÉRATIONS

sauf le réglement et l'apperement par la lour des Comptes ou par le Conseil de Trépotine, le Conseil admet les opérations effectuées tout pendant la gestion, de 1918 que pendantiles prémiers mois de la gestion, 1919, savoir; 27.017.33 by defense pour -29781.04 2763.71 Le resultat definites de l'accercios 1917, apont La resultat refunitel val accorcice 1918, agalan resultat au compte d'administration mandecercie, estru, exceitent de recette de .... 32638.84 Cart. S. Le Conseil demande qu'il plaise au Gussel de Trefecture, Just droit aux motels a dessus anouces aciges du Comptable, savoir!

Compte administratel

E Conseil a fres la deliberation seinente, Mr. le Mare apart ce de la feutoul de la présidence à Mo Roux, designe parle Consul comme fréditent, pour le vote relatif au compte de son administration; Que le rapport de M. le Maire;

Nu les diverses ordonnesses et instructions ministaielles sur la comptableté des Communes et notamment celles des 24 carrel 1134 et 10 and 1839;

The le decret de 31 Mai 1862;

Vula loi der Sarrel 1884, article 191;

Le Conseil après s'être fait représentente buget de l'exercice 1918 et les autoristions supplementaires que I'm nattachent, les tetres definites des creances à recouvrer le détail des defreuses effectivées et celu des maints delinés par Mo. le Maire ordonnateur, le compte d'administration, de l'accorcice 1918, accompagne de l'état de situation, du recevour. ainsi que de l'état des restes à parper réportés sur 1911;

Procedent au réglement définites de buiget de 1918, propose de liséer ainsi qu'il suit les recettes et les déponses du det exercice, savoir !

Les recettes, tant ordinaires quientra rdinaires, de lamaires 1918, civaluces par la beirget à out sis solorer, d'après les tetres déficultés des crémces à recourser à la de laquelle il convient de de duire celle de .... Savoer;

Sour restes à recours esplement pietelées.

Four restes à recours explement pietelées,

of qui seront portes e, recette au pochai, compte ...

Four restes à recourson mon pustifiés à mettre
à la change que comptable, qui a, sons forcées,
recette au poschai, compte

Cu morpe, se quoi la recette de 1918 vansure definitivement fixe l'à la summe de.

Les répenses crésitées au budget de 1918 s'élévent à il faut y puidre celles que ont étéré dépet de

cours de l'acercice.
Cours de l'acercice.
Cotal des dépenses frésunées.
De cette somme, il faut désuré celle de ......

I': Credits ou portions de oredits cestes sans emploi comme excedent le montout recl des dépenses, ci.

des defenses, ec. 2° Lefanses faites, mais mo, ordonnan sees avant le 11 Mars 1919, et à reporter aux berdopts seivants. 3° Lepauses ordonnances mais mo, parpe

3° Dépuses ordonnances mais mon forjoes avant le 31 Mars 1919, et à reporter au budget de 1919

Ornuc egale.

Ou mospe, ses deductions se dessus, les
des puses de l'exercice 1918 ent réfinitionent
fléches à

Les recettes de toute neture étant de

Laquelle dera porte au chapitro des recette dufflamentoires du brigget de l'accerice 1919. Coutes les opérations de l'accerice 1918 sont déclarées

Définitivement closes et les crédits emules. La présente delibération sera jointe comme pièce pistificative, au compte administratif. Nº D'ORDRE

Chapitres enditionals and budget de 1919

Burget de 1920

Note de 4 centimes par le tractement du Garre Champote DÉLIBÉRATIONS

La Consel après moir entendeles explications formies per le Mario et afrès accome, c'table les chapites additionnels au buigat de IIII ex recettes et ex depenses à la somme de NI 169, 31.

Le Consail votel'ensemble du budget de 19 lo , ex coedteret ex déponses à la somme de 44.131.61

Le Couscil a fris le réliberation deurante: Mule beinget frapose pour 31 juillet 1867, art. 16;

attender que ette deparse, fixe à 900 pour le Commune d'Expractiers, ne peut être couverte au morpe, des revenus des biliget, qui sont dépi insuffisants pour faire face oupantés de fenses ordeinaires explement obligatoires; que des lors, el ya necessité de creer de nouvelles ressuras.

Vote, par additir, au princifal des quatre contributions, quatre centines, devant produire anviror, le soume de 8 90 6 9 recouvrable e, s's los, pour suboain à la dépanse du traitement du garde chompetre pendant la dete année.

listes vilegunables

Le Maire soumet au conseil l'état des cotes mécourables comprisés sous les voles de l'année 1914, s'élevant à la somme de cent quetre right die neuf pour, dis continées.

Après exame, le Consoil décide de fortere, non valeus le montant de ces écles, d'élevant à cent quatraning de mont pancs.

assistance me diale

Le Conseil aprésoname, décide d'insouré sur la liste d'essistance médécale gratuité, les fortonnes ci après : Gerre, sa forme, ses l'enfants et sa belle more, Caréand Gerre, vanie Papent. ses 2 enfants et so, lampere.

Lemandes four les enne d'Errang

Le Maire sommet au conseil les rossions de 16 " Marqueile Secalet, rome Lancher, et Videl François qui Demandant à aller une eaux d'Evans.

Grandes delbention le Conseil acropte le dans de 16 Mayunite Gralet vene Fancher, et repete le demande de 16: Midal: François qui n'est pas indipent.

Hospitalisation

Le Crescil opies deliberation, of land sch Gramussion administrative de l'Haspice, socia d'haspitalister a'l Pospice d'Espagnitions, la sommées Granfoir Marie Françoise, vant arman Borêt, at No me reune

Edouard Romanet, a partir de St Mars 1919, Date de leur entrée dans cet stablissement.

assistance and Visillaris

Le Conseil décise de porter à 129 Dallocation, manuelle de l'assistée Pousseau Anne que n'astique de 1: et à partir du 1° Juliet 1919.

assistance and familles

La Morie soumet au Contri les soumes des monunées Senstre penn.
Sensor Marie ver Respont autoure . Censtre penn.
Malavant backel . Found Harie Jonie ver delandoure .
Sétemos autoure, et auty seiners, qui sollieitent lour marifition, sur la liste d'autotre aus fondles nombrouses.
(après soumes, le conseil accepte toutes au demmedes, et del gir une allosation, monsuelle le 1750, sere vousee à chacure de ses fomilles, aporter du 1957 juliet 1919.

3 (rady & Rown Misty Dollarge

Continos Bust

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Seance extraordinaire du 22 quillet 1919

L'es mil neuf cent six neuf, le vingt den du mois de pullet, à heut heures du meti, le Conseil, punicipal de la Commune d'Esquantiers assemble au lieu ordinaire de ses semuces, au mombre de meuf, a, session, actraodinaire, sons la frédérent de 16: le Docter Sundet Haire, a, suite de la convocation, faite sparse Houre Conseiller Municipal deligiée de la dite Commune, le der nouf à ce mois.

Frésonts; Mr. M. Le Docteur Fradet, Mous, Collange. Dunachand Serve Menialle, Dassens, Garband Continier. lesquels formant la majorité des manhases, accercice et forment délibérer d'afras les tennes de l'article so de la loi du Jamil 1884.

absents: Mr. M. Conegnas, Balet Fornigier, Attino. Chezillat. Laverque. Gery.

La Frésident à ouvert la séauce.

Ha ele, en conformate de l'article 16 de la loi précitée paise. de suimedintement à l'élection de serveture présentaire présentaire de l'ambiente des ses suffrages, a été designé pour remplie ces factions qu'el exceptions.

Chamins vicinsus

Se Marie Zonne lecture on Conseil I. I malottre de Mile Frefet indignant que Mile Munistre de l'Interior a allore au déportement sur le crédit de 2 millions de pour suissent au despite du huiget de Munistère de l'Interior emesonne de I 8000. Your dubroutio, exaptionable a, sue debraction en état des éparts de vourises en état des éparts de pour suite de departement de sout de des partents pour suite de departement al des des la la separte de les état de la la locie en l'apassona pas le 1/1/2 de de departe de la 8/1/2 au moins de la déparse de vant être souverts avec des rettures Communales, autits que colles messeures pour l'autities normal.

2. Et de la note de 16: L'agent royk ainsi conque : Expuoritiers. Le 11 juillet 1919

Monsieur le Maire du 10 Juillet 19 da di le Préset , frail houveur de vous faire dans le puillet 19 da di le Préset , frail houveur de vous faire dans qui à mon avis il conviendrait de prévous four la remise en etat des chaussées 30 " au kilomètre de cheuve, entreteur soit boo" environ à roiso, de s'êlem: dépouse totale 1 8000 !

Defait execution In, Depende totale marjour annualle 1º pendant la querre 2100?

2º Cavant la querre 9800". Engueur das chamins V. O. Entretenus 26 894 -L'agent voyer

après reliberation, le Conseil dit que tous les chemins vicinary out beson d'étreremise, état, que la dépense s'elavera à 12000; que le déhi probelle d'exécution idera d'en, ay, que la depense totale morpine annuelle Tentretien des chomins vicenaux ordinaires de la Commune avant la querre stat de 1800. et pour aut la querre de 2100. la subsention accorded of stantque de 1/4 soit 8000: il y a lieu de parfaire à la différence soit 9000%. affecte: 1º. La somme de 8 106: 99 frovement du reliquat sur les sons libres dubunget vicinal, 20 affecte celle de 2000 i néserve sigurant aux chapitres " additionnels au berdget de 1919, sous la rulrique. enspierrement des chemins vicinous; de affecte la somme de 8 98:01 que sera parper as cours I execution, et straverscrite and chapitres additionals au budget de 1920.

Cotesation four le fonction usuant tes Commissions arbitrales des lorjors

Te Consel afres deliberation vote une Somme de 13:88, montant de la cotisation, Memorfale Sout estredevable la Commune d'Exprontices pour le fonctionnement des commissions arbetrales des loyers. et det que cette somme sera insorte sur chapitres additionnels au budget de 1919.

Construction J'un égout Rue des Baucs L'élibération approuvée le la Vovembre 1919

Le Maure expose su Conseil que les ence provenant de la rue des Paucs et de la réce de l'érèque survudent ces deux nues l'orsqui avive res orages ou de fortes flues, et demande à ce qu'or fasse construire su ajoute, tupers ly ciment et pavages que partirait de la rue des Bancs au coi, so la rue de l'éseque, pouvaller répendre I agout so trouvent are cois de la maity Sever, avenue Georges Clemenceau.

afrès seleberation, le Conseil décide de favre étables d'enque cet égout, étautorise le Moire à fasser en marché de gre à gre avec un entrepreneur aunieup des interets de la Commence

Justallation o' un telephone a'la Mairie

Le Maire achose au Conseil que les réféches officielles n' étant plus reques a pranchèse, donneure au Conseel

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

de bie, vouloir faire installer le teléphone à la Maria. après selberation, le conseil autorise le Maire à faire sustaller le teléphone à la Mairie, Anoto une somme de so qui sera inscrite aux chapitres additionals de 1919. pour faire face and depouse qui exegera este unstellation, ainsi qui aux comme recations telephoneques.

assistance ine Weallands

Le Maire bunet au conseil, le dosser d'assistance aus Mellaris, Infirmed et Tucuralles de la ronne Frencher Monie venne Bricand assistée au compte du département de la Seine, et que aurait consorve to, donnale de secours à Esperontions, Capres deliberation, le Conseil décide que la nouve

Saucher Marie, verue Bricand a bie, conserve de amicele Livady Continuer Continuer Fans la Commune d'Expunctions.

Seance du J Novembre 1919

L'ay mil ment cent disneuf le mantin, la conseil de Novembre, à dix heures du matin, la conseil Municipal de la Commune d'Esperoutiers, estable au lieu ordinaire de ses dernices, au montre d'appensaire de ses la présidence de Manueur le Docteur Privat Maire e, suite à la couvocation faite par de l'enoque anseiller Municipal delegue de la dite Commune, le Cein de ce mois

Grésents: Mo.M. Le Docteur Franct, Corregue, Serve, Newvalle, Continier, Gerry, Desseuse, Seusent de Seurouheir, Pour, les gues formant de majorité des surambres a, vernéer et fament deliver d'afrès les toures de l'article so de laire du s'arrel 1884. (Absorts: Mollo, Carrégnes, Balet, Setimend,

Chezillat. Orleange, Garband.

Le Frésident à ouvert la sémice.

Heste, a conformité de l'article f'à de la les provitée, procédé unuedistement à l'élection, d'un secrétaire fais dans le seu, du louseil.

M' Durouhaid agant obene an souting he majorite dos suffanges a de de de juje pouvrouplies ces fonctions qu'el accepters.

Le Moine arpose au Consoil que repuis le début des hartilelés, des ed pudien lions pour les boues delville, et les donts de place out été fu les méssiont donné aucu, nésultat.

Le Maire damande un Consoil de hie, vouloir le dispenser de ficre ces adjudientement fair Monstein le Préfet d'appouver entre suspense.

après delibération, le louvel sériée qui moune asquidention, me seru foite l' pour l'enlevement des boures de le ville reur fois pur semine. Le Mercredi et le Suncde poursu, n, su premier fauvier 19 lo, en 81 Décembre 19 lo, et entouise le Maire à traitoise que presque « concurrence de heut cents frimes.

Je Souveles droits de place pour une envee du premier Jamier 19 20, que 31 Décembre 19 20 N'autorbse le Maure à traitor de gré i pa un misure resultaints de la Commune, et prie Monsieur le

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Fréset de bien vouloir approuver la dispense de ces adjudications.

Dispense de apridication, pour les fournitures se l'Hospice

Le Maire ampose au Conseil que la Commission odministrative de l'Hospire a decide qui auxune adjudication frances fournitures mocessames a'l'Hospire o l'Esquoitteurs four l'amies 1920 me serait faite, et que le Fréndent etait autresse à faster fremère ces formatures chez tels négocionts qu'eller flaire un uneapres interêts de che dutlessement, ameadouble, do Monsieur le Fréfet four forper ces fournitures ser le mires factures timbres et anegistrées que transporteur à marché de que à gre à de la difficient en le de pièces comptelles.

après dalbention, le Conseil vu la decision, rela commission, administrative concernant les fournitures ne assures à l'Happier from l'année 19 20. Tourne m, avis favorable.

Nomination des Réportiteurs Le Consal stablélaliste des répartiteurs et de laurs suppléants à adresser à Monsieur le Préfér Despartiteurs titulaires : Mouls. Carreque, Morre St. Demonhand, Pernigier, Serre à Conbaneau. Réportitours suppleants : M.M. Desseus, Collange, Gorband, Menialle, Bureau.

Monuestia, des
deleguas foroles
listes electorales
et de tribunal de
Commerce et de

Vornination des mouhres pour le statestique apricole

Répreselégres aux Bacherlas Commune las (Vuet of ground: Lumiyes le 16 füllu 1920 L. Prifet : Tigné : Bonnefoy - Hoya

Le Conseil reprès delibération, designe Mo.M. Roup et orlinge membres du conseil, pour faire faite de la révision, de la liste électorale : du tribunal de Connuence, et de la Chambre de Commerce.

La Conseil après délibération désigne Moule. Rous et orlionge membres du conseil, pour le atatistique agricole.

La Maire expose au conseil que le verificateur des poiss et masures lors la la récification, des basailes communales a trouve que ces hasailes avaient beson, d'être réparees su'él amit fait remi 16: Derbair belancier à l'empes pour communer ces hasailes et lin faire commantre à quel chiffre s'éliverait ces répontions. Mi Dubair, apput dit que pour remettre ces basailes e, boy état de fonctionnament les répontions dévoues à mille francs. Le Maire demande au consail de les rouboir l'autoriser à passer en marche à pre à gre avec de de bair, pour fire favre ces réparetions au pries de mille francs.

basailes par l' Debrey ou fire amilla francs of a passer area 16"

Dispense d'adjudication pour l'enlevement des bones et les droits de place

approuré le 17 x le 1919

Empierrement des

La Maire Sounet au Conseil le devis et eshier des changes de fountieres de matorioux d'entreties, pour la reparation des chemins vicinais ordennes sale Commune no. 1. 8. H. S. 6. J. 8. J. 10, 12, 18, 14, 18 sout le montant s'élève à 1400. y compres une somme de 18. Il reservee from I emplor sas unterious at que derrout être mises en état de réception four le 19-Ferrier 1960.

La Conseil, après deliberation, approuve le deves, cubier des charges et bordereau des pris que les sut semes, vicide de mettre en adjudication les detes foundines de materiores face Monsieurle Frefet de vouloir e, miso, de l'ungence et de l'époque rappochée lu abrager les deluis d'adjudica\_ teon en Jescant le date me Derinche 28 courent, à 16 hours, et aus le cas ou el me de fresenteral moing adjudicatoure, autouse le Maire à tracter de pré a gré avec my ou pluseeurs entrepreneurs aurmisus des enterets de la Commune.

Cuverture d'un nevet de 1000 , four payer My & Secretaire

La Maire expose au conseil, que su le travel-Chateuet secretaire me feut a lie seul of five face, et demande l'ouverture d'un redit de 1000. four les adjourdre en secretaire supplainantaire. après deleberation, le Conseil décide d'ouver

le crédit demande, et pre Monsieur le Frést de bely voulour l'affrouver.

Fourieteres gratuites Le Movie expose su conseil qu'il rôte sussi de aux Orphelius de Juene plusieurs demundes concernant les fourieteres gratuites fréquentant les écoles libres, aux completins de la Guerre, préquentant les écoles libres. plusieurs deminudes concernant les fourniteres gurteutes afrès deliberation, le couseil décido que les fournitures and Explicit de la Guerre préquentant les beoles libres, seront Données pratientement, et parjees par la Commune.

From Jaw Jour Jans In back restorans occupes à l'aucienne halle our bouchers Leleberation approuvée le 1º Decembre 1919

Monseour Michael Envergue adjout delegue au Moure freud la présidence du Conseil.

Il sound are Conseil une demande de Monsieur le Docteur Fraidet tendent à obteur une provogation de bail pour les locaux qu'el accupe à l'ancienne halle

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil après delibération vacide de consenter a Mousieur Fraich in nouveau Sail from une periode atrois and qui commencer le 100, Janvier 19lo, et qui finere

le 31 Décembre 19 22, au frie annuel se Cout francs. Le Conseil désigne Monseur Michel Savegue affait d'élèque pour représenter la Commence.

Leste d'assistance Le Maire soumet au consoil que avoite la liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 19 lo. medicale gratuite

Justite, les personnes suivantes i Me laite d'assistance modicale quatinte, les personnes suivantes i Me lavia Famigier Maria Vicine Ruly et sas trois en fauts, Mo " Vicinel & Mo me Maria Sinicio, Denomites d'assistance médicule grateute

Refette la damande d'inscription sur la liste d'assistance médicale gratuite de Miss. Berlay, Genie, mée Mandoly.

Demandes dassistance are Visillards, Inferios et Tercurables

Le Conseil afrès delibération, décide d'insoure sur bliste J'assistance and Visillards, Infernes et Tucuralles pour chacu, une allocation, mensuelle de 9t a parter duspremer Novembre 1919, les ci-afres nommes. Mariand François, Margani Louise, neuve Devars, Ruby Marie, Guore Mathieu et Bulet Geonard. aparue les demandes de Vearten Marie, et lamp François.

assistance auf Famillas Montbeuses

Le Conseil après deliberation, decide qui une allocation mensuelle de geninge francs à partir des premier Moule. 1919, sera versee à Mine Prebouraire anne veuve de

Found Samuel. Le Maire sounet au Conseil, le vossier de la nomme veuve Faure Mance beneficiaire de l'assestance and familles montrenses au compte de la Commune de Neuve, que aurait acquis son Domicile de secours à Exproutois le premier Movembre 1919.

Copies deliboration, le Conseil set que la nomme veuxe terre Monie a bie, reques toy domede a orjugutiers le premer branke 1919 mais comma elle y a que trois aufonts oges de moins de l'Sons et qu'elle sest ramaries à operations, le

elle " a plus droit à l'assistance aux foundles nombreuses. Arout favily & Row Conhorce

23

22

12

22

22

12

Troces-verbal de l'installation Du Conseil Mounicipal, et de l'élection, Jey Marire et de deux adjourts

L'ay milment cent disment, le dis du mois de Decembre à traize heures du soir, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Exproutiers froclaires parle bureau dectoral in la suite des operations Les do Novambre 1919, se sont reuns Dans le selle de la Mavie sur la convocation, que beura été adressee parle Maire conformement and nticles 48 ATI de la doi du Savil 1884.

Estavont fresents Mo. M. les Conspillers Municipars.

14° Park Seems fels

Jr. Juscauf Jean

18° Marity Lear,

19. Norry Denes

to: Moselhue Governo fels

229 Bornaid Leman

Il: Calabot Leonard

280 Badowes Joseph

18°. Rebiene Reme J: Praisseup Jules Leomand

Do, Ruby Françoes 3º Server Gabriel

11: George Temard 16° anglerand Black

Ho. Lachaut Lierre

Jo. Mailhac Jean Feare

6. Legrand Jean

7. Champeau Semant

8: Cospie Martial

9. Fanter Guillanne

10. Darfeuille Joseph

11º Vearten François 18. Chaussat ariene

absents reant

Monsieur Bornaia Georard, le plus ije ses membres su Conseil a presensente la presedonce. Le Couseil a choise pour sevietaire Me

Moselhac your Rierre.

Electron du Maure Jen Ever de Scratey

Le Fresident, après voir donnélecture des articles J6, JJ, at 80 de la loi du fanel 1884, a unite le Cousel a proceder au scrutinsent et à la majorete des suffrages, à l'election d'en Maure.

Chaque Conseller Mouriafal, à l'affal de to, nous, a reins jours an hesicant son bulleting to vote cout sew papier blanc.

Le réposiellement ou vote à donnéles résultats de après :

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Nombre is belletis traves sand l'une 23 a dedicine bullety blance Reste pour le mombre des suffrages exprines 22 Majorite absolue 12 ant otteme: 16 . Fraisser ples Count ming towards - 2 At Frankis Jules Geomand aspent abtenu lamsforite absolue a eté proclaux Maire.

Election de 1º carpoint Ha ete procede ensuite, Jans les moines formes et tous le Prajitence de Mo Braisseis peles Comer de Marie. a d'election du premier adjoint.

La défaullament à donne les résultats seuvants : 1 er, Cour de serutey

Nombre de bulletius trouves dons l'une a Deture bullety blance

Reste four la nombre dessuffrages arfrines Majorte absolue

out obtenuts ! Steely François Beigt severyes Me Buly Insuced of at obten la majorite resultings

a ete produce premier asjout.

Election su Second adjoint Hacte procese ensuite, sansles maines formed, a I election de second adjoint.

1 en Cour de Scrutey Le depocullement in soutre, a donné les résultats sen Nombre de bulletins trouves Janes l'arne a desure bullety blanc

Reste four le noulre des suffrages arguines Majorete absolue

Out obtain to Serve Galriel nigt dene roas No Serve Galriel asport alterne la majorité aboluce des suffrages, a été proclaire deuxieure départ.

Observations et reclamations neant. Le Fresident a déclarer M. M. Ruby François et Serve Gabiel installes a qualites d'adjoints.

Election, dessouf delegues de atoriaces de la financia de la dection, de mont delegues de la dection de mont delegues de la delegues delegues de la delegues delegues de la delegues de la delegues delegues de la delegues delegues delegues de la delegues delegues delegues delegues de la delegues Le dépouillement se soutine à souve les résultats suivants :

Nº D'ORDRE

pour faire la lunière sur le Bolchevisue et les Bolchevils. pour les factes des solvetset moins. Vine la République sociale. Cet outre de journest vote par acchemetion. Le conseil procède ensente à la formation des devouses Commissions, 1. Connission des Feriances. Lessonnel-adjudécations. Ab. Ab. Copie · Batourés, Malhac J. F., Cachand. Champant. 2. Commission, sas travares publics - Partiments Commemous Mr. Me Segrand, Calabot besier, Rebiere, Martin Toye darkuda 3° Justruction Lublique, assistance Sublique, -Hoppieuc . Secrés et monches, vouvet devers. M. M. Chaussat, Bonnaud, Santeis, Mailhac, Vienteis. augherand, Lascaup. Elections Contonoles.
Menbres ou bureau.
Mo. M. Fraisseis, Ruby Serve, Salberg & Egge. L'ordre du printent aprilé le source at levée. LeMartin With the Bonner Sign

DÉLIBÉRATIONS

Voustre de bulletius trouves Fans l'evrue 22 à deducie bulletin blanc Raste, pour le nombre des suffrages exprines Majorete abolue out obtence Mr. M. Badoures veryt sene voca 22 Bonnand veryt deus vous 22 Chaussat verigt done vous Espe veryt seup vous 22 Legrand verigt deux vous 22 Marty verytrasue vous 22 Serve vingtague voice 22 Lenters veryt done vous 22 Maller Badowies, Bonnaid, Chaussat, Eyer, Segund Marting, Serve et Intere apart determe le insporte out eté monues delegues senstorious, que tous out de clare accepter Election de deux supplements Ha ete procede ensuite a l'election, de done sufflents. Jer Ever de Scruty Le répossiblement du servity à donné les resultats suivants Nombre de bulletins trouves dans l'urue a determe bullety blanc 22 Reste, pour le soubre às suffrages exprisés Majoute abolul out obtene, M. Me. Ruly ringt sens vous 22 Me Me Ruby at Eisceer afant obtain he majorite out ete nommes supplements, sui ont réclare accepter. Le Maure donne lecture de l'ordre du jour suivant; Le Coussel Mainecipal & Expurations, à l'essue de sa fremiera remion, a l'emanemente à ses 23 membres Salue avecune forpuse feerte, le treomphe solatant Du socialisme dans le emitor, d'arquoutiers stans le Epartement de la Haute Vienne, et ses progres en France et dans tous les paris. Il remande le rappel des troupes françaises de tous les fouts du moure ou des corps expeditionners out été auvoges- farticulierament contre la Russe. It decisaine la suffression du blocus effamour contrale gouvernment des soviets.

Il approuve l'édes à une anguête internationale

DÉLIBÉRATIONS

des foises, la nomination de membres du Consul équi reweillerainf, sur les champs de fair, oi la gare it aur, baseules, les reclamations de tentes dortes des ache leurs et les vendeurs, a fin de Signaler les amélierations outransformations a operer. In comminaires pourrount signaler en outre clux des producteurs qui auraint présente la plus beaux lots d'animaux et leurs acheteurs, à qui on accorderait

do primes D'encouragement. Soul disignes en qualife de Commissaires:

M.M. Wantein ; Lachaud ; Anling; Chaussat A Mulhar Lo

Le projet d'amenagement des champs de fois en renvoye a la Commission des traverux publis à laquelle Gerra S'adjoindre la 3º Commission.

Mich. Rube et Serre ferent partie de cette Commission,

M'le Maire fait connaitre ou Conseil qu'il a ou la visite de M' de Foucauld avec qui il s'est entresenu de l'éclairage dechiques.

ch'as Fourauld s'est inglage a faire le mensair pour amelioration de l'éclairage à puis il a informe Me mais qu'il lui at du une somme pour l'entretier de grosses lampes

fournies sous l'ancienne Municipalité. Mb mair l'a

prie de remette sa note ofui sera exumina

Elachege des haies bordant les petits observins qui entouvent la ville.

Aminagement des champs de foires

Eclariage électrique

Ma Mathae can Pierre fait convails an Comeil ofue les reverouns des petils chemins qui entourent la ville ne de donnent plus la paine de louble leurs baies, ce qui send-Le Consel décide que les intéresses seront mis en derrouse de proceder sans retard à l'élagage des dits trais afin The ne plus entraver la circulation.

Courriemes scolaires gratuits aux écoles publiques.

Mi Ribierre demande à ce que les fournitures seolaires soient delivrees gratuitement dans les ecoles publiques. Le Consil accepte et décide l'invoi de la jusquestion pour examen, à la 3º Commission

Carte de torbac

Le Conseil décide de s'occuper de l'Arblistement de la sarte de sabae (reserve pour sociemen à la 3º Commignes.)

Présidents et secrétaires des Commissions

elle le mais invite les Commissions de nommées à disigner burs présidente, ainsi que les secritaires

Nº D'ORDRE

de l'Hôbel de villes.

DÉLIBÉRATIONS

Soul désignés : Jos Commission : Président : Badoures ; Scerétaire : Meilhar for Peris 2º " : Rébeire ; " : Calabet 3º " : Bonnaud ; " : Chausar.

Denomination de la rue

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

Corriderant qu'il est imprudent de prorter trop haut la célébrité des personnages politiques vivants, fature duine tradition democratique d'oppose à ce qu'en dresse des statues, ou autres autels à ces personnages avant leur mort, of a cla 1st immoral et courtisanisque, quand le presonnage

Considerant ofue M. Clemenceau (Georges), chef du Gouvernment français a loujours voulu infenorer la classe ouvrière; qu'il l'a toujours haite en ennemie à havers "sa barriale",

qu'il use constamment envers elle de violence (1º mai 1919), ou de provocations menagan des discours de Prasbourg);

que la façon de faire la guerr", et son allure batailleme "pui, l'armistice, apies avoir donné les mauvais résultats que l'on connaît, semblent constitue un grave danger pour la

paix des peuples;

Deilde : L'ancienne rue de l'Afotel de ville , Vinomme achiellement " frence Georges Climineau"\_ a frantir du l'famie 1930, L'appellera (1 Avenue de la Saix ».

Reglementation pour l'achat des bestieux en debors des champs de foire

Le Comiel s'inspirant de la délibération prise par le precedent Conseil municipal, à la date du 18 Juin 1916, concernant has heures d'ouverture des foires et la vente des animaux, à l' unanimilé, renouvelle ette riglementation et décide : 1º L'ouverlux des foires art fixee à sept heures en touts saisons; 29. Il est interdit de racoler les bestians sur la voie publique, ou dam les chables, les hansochions sur le béhail ne devant The pratiquies que sur la champs de foires et les marchés. Des instructions his siries seront downers own agents at le force publique pour reference les infractions

Gratification à Barnie

Le Conseil décède d'accorder une gratification de Cinquante france, au Sambour de ville Barnie , et emole la proposition à la Commission des

Changement de place du Marche'

Mr. Meilhau Geonard demande du Consul s'il ne suail pas avantaqua que le murché à la volaille, léglums et autre

qui se tient devant l'église et la petite place à corté, soit fransporté sous la halle. Le Conseil prend la proposition en considération et décide le renvoi pour examen et rapport à la 3: Commission Let some builter frankling for the Selection of Martin Solice for Relief of Martin Solice for Subject of Subje Convection . 19 -Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Seane du 2 Jamier 1920 I an mil newf cent right, be verigh-ceing fauries à heize heurs, le Conseil municipal de la Commune d'Esmouters, légatoment conveyer en scance extraordinaire, s'est reune à la maine, sous la prissione de Monsieur le docteur Fraisseix, maire highs ; M.M. Faisseix; Reeby; Serry; Lachaw: Sailbay In. Legrand; Champeau; Cyne; Santeis; Garfaille. Wiartein; Chausgat; Ribiere; Faye; Carrier; Anofterand; Lascana; Martin; Meilhac dionard; Calabot; Bonnaud; Badoures. Absent: Mony (excuse) Mi Meilhar Jean Frest designe comme secretaire it Tome lecture del prices-verbal de la Dunière reunion ofui at adopte sans observations.

Crédit pour indemnités de cherte de vie any Employer Communaux en 1920.

Vu et afsprouwi Lemiges le U Jamei 1920. Bou le Fugut Gerendoù general Sigw': Volkal

Mousieur le Maire fait connaître au Conseil equ'il y a lieu de votes une somme de 2750 francs destiné au paiment de la cherte de vie, à Lervir aux employés coms ochrant l'anne 1920. Cette somme serait portée au Budget additionnel de 1920,

Budget primité de 1920 re comportant pas de crédit à cet effet. Le Conseil, un l'urgence qu'il y a à payer est indemnités en même semps que les haitements de mois de Jamier, a l'unanimité, vote le Predit et prie Mousieur Le Refet de vouloir bien donner son approbation

a sin de rechercher le most en de donne satisfaction au public si passible

M'le Président donne lecture au Comeil des différentes correspondances importantes echanyées depuis la dernier siance Reponses oi des demandes 1º En ce qui concerne le Secretatio de la mairie : Monsieur le adresses au Frefet Deciderial - Keem municipal chiefet dit du il ne voit reven inconvenient à la creation D'un

porte de Secretaire chef de service, pour ese que les ressources de la Commune permettent cette nouvelle dépense et que la situation Remplacement deposition du Secretaire achiellement en service n'en soufer pas. " Au sujet de la demande de creation d'un porte de Receveur Sur la propioition de Mouseus municipal particulier à la Commune : M'le Refet répond que le estaire, le venil à l'unanimail n'est pas possible de creir a poste, le chiffed du budget du membres prisent, trisbe communal n'attengnant pas Cent mille francs. Vecture est donnée d'une lettre du Directur des prosted décide de supprimer la partations et vote qui dit qu'il n'est pas possible de laiser le Bureau de ponte leur remplacement jouvert trute la journée les jours de Joire, par sente du

per la toce vicinale. par la tace viinale menque de postmel pour asseurer le service. Moneiur le à parter du 10 Janvier 1121 Maire de propose de voir le personnel de la poste à ce dufit,

Nº D'ORDRE

Réparation des baseules cles

Boîte aux lettres de Bethe

Entretien des boites aux lettres

de la Commune.

DÉLIBÉRATIONS

No le Président fait savoir qu'il n'a paseté possible de trouva d'adjudicatair pour l'entretion des chemins vicinains aux prik portes sur les devis. Il y aura lui de demander à Me l'agent vojer de modifies les prix et de les mettre en rapport and la valur du materiel et le montant des salaires actuels. Hen résultere certainement un Vininuting dans le cube de la piere à employer, les crédits de flectes à cette dépense ne pourant être modifies.

Le Conseil est informe sou l'adjudication de gréa opé pour l'enlirement des boueset immondies a été accordée à Lamy Tentoine, fermier à Château, au juig annuel de Soo!

Les baseules communales out ele repares par Mi Dubain, selon la decision prise par la Municipalité precedente dans sa deliberation du 9 novembre 1919. Ne montant lotal de la dépense s'élèr à 1000 francs, il of aura lieu D'inserire cette dépense au budget additionnel

Un credit de 100 francs serv également inscrit ou budget additionall as 1920 pour l'achat et la pore d'une bock any lettres au village de Bethe.

M'le Fresident donne betwe d'un lettre de l'administration déparlementale des partes qui offre ?'assures l'entretien des boîlis, any lettres de la Commune, moyennant ? frances par boîte et par an De Conseil accepte la proposition et prie M'le Mais d'inscrise av Budget athinimal la somme de 12 , noclassie pour l'entreties des boiles aux lettres de : Bussy -La Roche; Bithe et des trois existant dija dans

Le Conseil vote une somme de 200 francs pour les Tépilles de la Nation. Cette somme sera inscrite au budget additionnel de 1920.

Mr. le Président donne leche d'une lettre du dervice du Havitaillement civil de la population ofui offie d'établir à Esmoutiers un stock de farine suffisant pour alifunder la propulation prendant gaine sours, en cas de bessig. I fait connaître qu'après entente avec les boulangers il a accepté cette offic.

Le Consul décide d'accorder une concession d'une à

Nº D'ORDRE

DELIBERATIONS

Moraveir Enserqueia, au même barif que celu applique aux autres concessionnaires.

Le Conseil invite les Commissions des Travaux publis et des Financies à s'occuper de la revision des dans de commisses d'eau, barifique m sont plus en rapport avec les nécessités économiques

Eclavage de la ville

Riviaire, du tarif des

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il à rappele a' M' de Tourauld de qu'il y avait lieu de fair pour amélire l'éclairage. Il y a déjà un commencement d'amélieration

Sugmentation du salaire des cantonniers

Va 100 Commission depose son rapport sur la Demande Vaugmentation de salaire prisenter par les cantonnies communaux. la Commission propose de porter le salaire mensuel à 130, à partir du 1" famier 1920. Dans ce salaire sevont comprises: l'intermité de supprimes de cantounie Cougnas receva of pro par mois en plus, en sa qualité de chef de service. Cette augmentation entrainera une de peuse annuelle det 3201; mais comme on servail dejà une cherte de vie et des gratifications s'élevant à 2085 1/6, l'augmentation ne sera en rédlité épu de 111824.

Le Comil approun le rapport et vote un crédit de 1115, 245, à sincerire au Budget additional de 1920, apris approbation prefectorale

La Commission propose esfalement de portes de 3 a so le salaire

Temme de service à l'évole maternelle (augmentation de salaire) (approuvée le 24 février 1920 por le Prifes)

mensuel de la femme de Service à l'école maternelle. Le Conseil accepte la proposition et commo cette augmentation necessitera un wedit supplémentair annuel de 180, il décide d'inservice cette somme au Budget additionnel de 1920, après approbation de Me Pufet City . La Commission propose D'accueller la demande D'augmentation de Salair prientie par le garde champêtre. L'invennité de cherte de vie, ainsi du la gratification annuelle seraient supprimées

derait nécessaire pour parfaire le traitement.

Garde champele (augmentation de La laire) (approvice le 27 février 1920 par le Préfét

> Le Comeil décide de porter le salaire mensuel du fait champétre a 130 pg. et d'inscrire la somme supplémentaire de 18 nécessaire an Sudget additional de 19 is, après approbation prefectorale

> et le salaire medeul porté à 130. Un crédit nouveau de 18"

Creation de brois nouveaux postes de cantonniers

M'le Maire fait connaître du onseil que vu le maurais that des a hemins hicinaux ordinaires & considerant qu'il ut absolument impossible and trois cantonniers actuellement on service ofui sont agés et employés à l'entretien des rues de la ville

Supilles de la Nation (2005)

Hock de farines amiricaines

\*\* ·

Concession d'eau (Enterqueix)

0			121
N° D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS
W B OKDAG	al des chemins limitasopes de faire le travail nicessais, il		d'établir un plan et de présenter un devis ferme à propes de l'
	il aurait lieu de creer trois nouveaux postes de cantomnois		aménagement du champ de foire.
	ofy reacent employes huit mois au maremum par an. Ils serouint a harges; le premier de l'entretin des chemins		Va 3. Commission, après avris pris commissiones de la lette de Moderne
	de la region de Duery; le l' de ceux de la region de	Ecolor des hameaux.	Subhil, proprietaire de local de l'école de la Koche, qui domande sene
	la Roche et le 3º de la region Legand harnaillas.		augmentation de loger, décide qu'il n'y ouva lui d'acaminer cette
	Comme le travail ost pressant, il serait bon que cette veating		Amande du loreque les reparations nécessains auront été effection . Messions Nonz et Anglerans sont charges de visite cett école
	3000 ferres pour les salaires. Cette somme Elevrait et umorite		de de fair connaître ce qu'il est absolument indispensable de
	au Budget additional de 1920. Cour la années seuvantes,		reparla.
	et à partir de 1921, on devrait voter des centimes extraordinais sur le Bredget primite f au lêtre : Talaine des cantonnies les		Un rapport sur les cécles de Bith et de Bussy seru égalimes dresse et les réparations signalées au Conseil
	chemins vicinaux ordinaires.		11 11 1 1 1 22
	Le fonnil redo pto la proposition de Maise et demande à Nomecur le Préfet de vouloir bien approuver la délibération	Carte de tabac.	M.M. Ruby et Chauseat sont charges de l'établissement le la carte de tabae .
	Momeir le Préfet de vouloir bien approuver la delibération		la carte de tabac.
Deminion du cantomier Magadoup.	Me haire fait conneile au Convil du le cantonnie Magalony		M'le maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur
	sur le point de quitter Exmentiers, a donn' La Demission. Ily	Groupe sevlaire.	Imperteur primaire, qui est entierement de l'avis de la
	Me Main fait connecte au l'oncil que le cantennée Magalous, sur le point de suitter l'ymoulier, a donné la Demission. Il s' aura lieu de propose un cantilat pour le remplace		Municipalité sur l'urgence qu'il y a de construire un groupe
Situation financière de la Commune	Mr. Badouris fait un comple rendu his sommaine de la		de Marie pour collaborer avec lui.
	setuation financière de la Commune, au 31 décembre 1919.		Hest decide que la 2º ch la 7º Commissions de recurrent pour
	Il résulte de l'examen des sitres fournis par le Gercepteur,		examen de cette construction, afin de hater les travaux
	Su'en Jin d'exercice financier, la Commune aura un reliquat		preparations et déposeront un rapport.
	variable entre six et sept mille panes, co qui set bin peu, pour un Commune où rien n'a été fait depuis long temps	affectation du Collège	en ce spi concerne le collègé , la 3º Commission et la trumispalite mettrant la chose en train
	et où sout reste à fair. La somme displonible dera portie		mettrant la chose en traing.
	au Budget additional de 1920.		
Lavoirs commundum.	M' Calabor domo lectur de l'ébauche du rapport Dresse par	Gransfert du murché aux fruits et aux volailles	hall du marche aux fruits of any volvilles, après entente entre
	la 2- Commission, au sujet de l'installation de nouveaux	,	La 3º Commission fera un rapport sur le hangles sur le halle du marche ave fruits et aux volvilles, après entente entre la Municipalité et le Conceptionnaire des droits de place.
	lavoirs couverts. Il y aurait lieu de mettre en état les lavoirs		
	de 1º du pro de Ribiere pri le route de Treignac ); 31 ob celui de le Rue Targe. Mais , comme le havail de cotte Commission n'est pas	Primes pour les foires	La 3º Commission devra dépose ésalement un rapport sur les primes à décorder les jours de forses
	termine', le Conseil l'imite à fournir un devis qui sera examini ultérieurement.		
Olarida Mila	ultericurement.	Heures de vente Des animary	M'le have ach prie de reflementer les heures de vente des
hening do Mileau	M' Ribierre signale au Conseil l'incombrement du chemi, de Mir beau, por les riverains qui obstruent le passage		M'le maire est prie de réflémenter les heures de vonte des animany le jour des foires. M'le Maire prendra un arrêhé dans a sens.
	fra toutes sorkes de debris. Le Conseil décide du les surrains	<b>F</b>	
	de ce chemins vont être mis immediadement en demoure de le	Fournitures scolaires	La J' Commission set chargée de fair un rapport sur la distribution des fournitures ofrataites à déliver aux élèves de toute, les écoles de la Commune.
	mettoya, afin opo la circulation prime y che retalle.		les cioles de la Commune.
Amenagement du Champ de foire	La 2º Commission est chargée de faire un supplement Vinquêt,		

Nº D'ORDRE

Monument des morts de la guerre.

Proposition Ruby.

Cheming vieinaux ordinaires. : Simples le 11 mars 1920 1 July le C. de préfedure Togén : illiville

DÉLIBÉRATIONS

Tes Membres du Conseil décident de verser pour le Momement des morts, la somme de Six cents francs. haven des to conseillers versere Mingh francs; les l'adjoints chaeun cinquante francs et le Maire versera l'ent france.

Mr. Ruby propose donner à une des places de la ville jui sera désignée plustars, le nom de pau faurès. La proposition ask remove a le Commission

Le Conseil, vu l'urgence fail y a à remettre en étal les chemins vicinaux ordinaires et a fix de profiber des Subventions offerles par l'Chat, Becide D'inserie au Budget additional le 1920, une somme de 4206 99 pour le part de la Compune, a fin de proféter des Tubrentions accordés

196; 99 sur le Crédit vole précésement et figo pour la

J. Auff Swither Swither Jugan Jagan Janan J

Nº D'ORDRE

smoestin du 23.

DÉL&BÉRATIONS

Seance du 28 mars 1920

L'an mil weef cent ringt le 28 mars à une peux du sois, le Conseil municipal de la Commune 9' Exmoulier s'est reuni à la Mairie sous la présidence de Me Docteur Fraissely, maire, en session extraordinaire Prisents: M.M. le & Traisseix; Ruby; Serve; Marky; Texis,

Mulhar J. Time; Cofne; Meilhar Lionard; ( Sonnand; ( alabot. Legrand; Changeaux; Ribiere; Barfeulle; Viartey; Jags.

Anglerous; Nony; Vasiany, Badowis Chrouses : Chausant et Jantey , Absent : Lachand .,

Mi Meilhac Jean - Viere est désigne comme secretaire et donne lecture du provis verbal Cole la Dernière seance que est adopte sam observations.

brans fert de l'école de garcons Monaciur le Mais fait connaile au Consul l'avis pressant de M'le Fréget pour le transfert de l'écol de Margons dans les locavy de l'ancien Collège.

Il Germande au Conseil et émettre son avis sur ce sujet : L'école de gargons sera transférée provisoirement au Collège I en raison de l'extreme urgence, prendant les vacances éte Caques 1920 .) La déliberation seus publice dans la Presse.

afin de porter cette décision à la Connaissance des heuties

Le Comeil, à l'unanimilé des membres pursuts, adopte la proposition de Me le maire et vots les ciédits necessaisspélace

Repartiteurs

La liste ci après des répartiteurs titulaires et des repartiteurs suppliants est proposée à l'approbation préfetors 19 Mepartiteurs titulaires

1 Meilhou Leonard, proprietaire au Lac 2. Martin Levy id a' Villemonteij employe or lymoutiers Passure · Mailhae In Viers

propretais is . Chausout fraine Lamarque Signa Badouris Jh Badouris Jh , neglociant , is if , eig mir angula

proprietaire à Meilhaquet 1. Ryche , chel cantonnier à Cymodiere , Finicant Sieve proprietaire à Busy

1. Sonnaud Lo ancien facteur, a Commutered 3: Répartiteurs suppliants

, proprietaire au Lac. Maraleifue Sichel Hardeals Levnar Saffindle Joseph Faire , if a Dussy , it a La Friel cordonnier à Exmoutiers Syne Martial , proprietaire à la Rue Lachaus Pierre , id a Sethe , id a Cource las Bromonfeil negociant à Exproutiers Maniraux lid , ed Champeaux Ceonard

Réclamation des laitiers

Monaieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il a rem une petition des laities qui demandent qu'il Sur soit accorde un augmentation de 0:10° par litre de lait. Le Conseil donne avis favorable à la reclamation et prie M' le Maire de prendre un avrête. a'est effet en y mentionnant la clause que les Pressonnes ofthe Demanderant du lait aux producteurs Twee les enfants au Bessous de Deux and et pour la Smalades devront être services les premières.

Conversion Tassistance à Fornicéle en haspitalisation (Margortaux Paul)

Monucier le Présedent présente au Consul la remande de M' margoutaur Saul, assisté de la loi du le fuille 1909 dont le domicile de serours est Bordeaux, qui deine voir convertir le serours d'assistance à Comicile qui lui est accorde, en hospitalisation à l'huspice d'Exmontiers Le Conseil donne avis favorable à cette conversion et Demande à ce que le néclosaire soit fait pour que la Commun & Bordeaux supporte les frais Vhaspitalisation de Margartaux, à daher du jour de son entré à l'hospite d'Égmoutiers.

Suppression de distribution de courrier le dimanche.

Soutiens indispensables de famille - classes 11-19. 20

Ten la demande des facteurs des portes, le Comeil Décido qu'aucun dishibition à domicile ne sera effectice dorinavant dans la ville 9' Egmoutiers le dimunche, à partir du premier dimanche de mai prochain

Le maire soumes au Conseil les dossiers de Bemandes comme soutiens de familles concernant les nommes. Tonglerand; Besse; Parties Joseph; Magadoux; Joren Jean; Tolot; Magurier; Lenoble; Barrejon; Abour ofor

Jay. Henri; (hampeau ); Sastier Le Conseil, après examen des dossies, décide plu'il y a lieu d'admette tous les réclamants ou binéfice de l'alforation pourralisie Nº D'ORDRE

assistance any vieillands infirmes et incurables

DÉLIBÉRATIONS

o Conveil municipal, un l'avis de la Commissión d'assistance décide d'inscrice de la late des benéficiavis de la lor du 14 sulles 1/40 13 m. a llat de 12 m. 1900 des des benéficiavis de la lor du 14 sulles 1/40 Avec effet du 1º avril 1920: 1º Baval d'irre, pour una secours à domicile de Cofrance 2º Vigiteire Marie 3º Nagaleyras Marie, veun Perst.

W. Acube for Marand ... 9 :: 1: Mazalegras Jeanne, nei Debesse: motif: possede un livret de Caisse

il Espargne et ses enfants peuvent lui side 29. Samy Thangois, à Buenz ; motif du rejet : est proprietoire 3º Saculet veux Fauche : id son fils Trangos peut lui veux en aite A. Javinet Ann., veux Feliale : id : ser enfants peux ent tous lui veur en aide

Le maire Soumet au Conseil l'état des cotes irrécourables comprises dans les voles de 1918 et s'élevant à 177, 10 c Le Conseil, après examen, décide de porter en non valeur le montant desplites côtes

Assistance any familles

Cotes irrécourables

Le Conseil, vu l'avis de la Commission administrative de l'hospice du une allocation au tito de la loi du 14 Jules 1913 Sera accorder à partir du l'avril 1920, à: Bordas Amelie, verne Segral à Château

Mulatier Jean, a Bussy Chemartin Jois, an Rabarery Wialatout marie, à Farsac Joursolas Jean , a Exmoutiers Morderol Taul, or Marand Seru Joi , a' Clayer owerfre Tien, a Busy.

Cachend Anna, V Tinton a darue. La demande de Voulier Leonard, domicilié à Lefaut. ou il réside depuis plus d'un an, précédement banéficiaire de

La loi sur les familles nombreuses dans la Commune de l'marting Château Creux ) est examine. Le Conseil, vu l'avis de la Commission D'assistance, dome suris favorable au maintiez de l'allocation

Conjument pour les chie 40 el la orcation de 3 prortes de Cantonners

Monaiur le Maire donne lectur au Consail du rapport de Me l'agent voyer, vu et prepose par l'agent vojer en chef, au sujet des ressources à créer pour les dépenses d'entretien des Estemins vicinaux, ainsi specific cialion de trois nous course

Ve at confrauve: Linger, le Variel 1920 F. b. Lifet: Le Conseiller de Refelie Signi: illioible .

DÉLIBÉRATIONS

Mrésulle de ce rapport qu'il y a lieu de créer 10 foo ? Le Conseil, après examen, accept le projet

D'empreunt ofui bie est soumis et approxivant les conclusions du rapport, dicide: 1º que sur les 6 cantonniers de la Commune, 4 d'entre euse seront portes ou budget

vicinal, les Zaubres (dépendant du cantonnement g' Exmoutiers) devant the consideres comme cantomiero des voies urbaines et rurales;

2. Vote l'empreunt nécessaire pour faire face en 1920 vaux nouvelles dépenses dévoulant des engagements conservius pris par la commune, de l'augmentation

du rataire des cansomiers et de la creation des emplois

Moneiur Ruby propose que la place Notre Same soit dinomme : Place Jean Jaures. Le maix met la proposition aux voix qui est adoptée par sous les membres prisents, sauf Me Martin que vote contrel. vote contrel.

Employe's communaux (Concienze)

Place Jean Joured (proposition Ruby)

M'le maire donne leveure au Conseil de la lettre de M. Valericand, concierge equi demande un augmentation The l'avis de la Commissión des finances et après examen, le Conseil, décide su'il n'y a par lieu de modifier le Salaire du concierge pour l'année 1920. M'le mair est autorise , ti les ressources financières le permettent, lors de l'établissement du Bulget additionnel Dinserire une gratification pour le Concierése.

Repordu Sevetave de la mairie

Le conseil décide d'accorder le repres hébolomadaire au Seritaire de la mairie. to prio entente, il est arrêté que la traini restre ouverte le Dimanche A que le Acretain prendre son jour de repos le lundi.

Monument as Morts (proposition Muby)

My Huby demande la constitution d'un Comité charge de recucillis les souscriptions destinces à I' exection d'un Monument aux Morts de la Guerre. Me le Maire appuie la proposition de M Muly et demande que l'on constitue immediationent sen Camilé de longe membres, dont six conseillers

Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

municipares et cing autres numbres désignés par le publie en revenion spéciale.

La prosposition est accepte à l'unanimité et le Comeil désigne M.M. le Maire; Ruby; Serre; Malhac J. Pierre; Anglerand-et Meilhac Leonard pour faire partie du Comité

Commissaires des foires

Evole de la Roche

Monaiur le Maise demande que les Commissaires de present des rapports sur les réclamations qui leur seront présentés.

No le maire donne lecture de la lettre de Madame Duthiel proprietaire de l'école de La Roche Jui remande un augmentation du lorger qui lui est servi et dit que si la Commune veut passer un bail, elle serve exécuter des réparations. M'le maire propose de passer un bail de 3-6 ou gans, avre faculté pour le fireneur de résilier, sans que le bailleur ait le mime faculté. Le montant de je somme a fixer no devious pas depasser Trois Cents frames. e Consul accepte la proposition de M'b manis

Carte de tabae (boni de 211.º)

Me Ruby fail connaître comment a che effectué le travail pour l'établissement de la Carte de tabal; il indique les sommes depensees dans lesquelles ne sont pas compristo les frais de son de placement four se rendre à Limoges à cet effet ( frais dont il refuse le remboursement ) et remet Du Maire le benefie spu'resulte de cette vpiration, soit Day cent dip-huit frames (218.). Co boni sera reparti en bons de pain qui seront accordes aux benéficiaires actuels. MM. Ruby et Chauseat sont désignés pour régler le e Conseil, à l'unanimité, adresse ses felicitations à Ma

Marche' any volaille et any fruits.

(ancien projet)

M'le mais propose de Aransporter ce marche sous le halle la Pimanches et de le laisser sur l'emplacement ou il se tient les jours de foire. Le Conseil accepte la proposition et Mle have prendre un arrêle a'est effet.

Ruby et a M' Chausaat pour l'houreuse favon dont ils

ont dirigé l'établissement de la Carte de tabas.

Les 2: et 3: Commissions deposent leur rapport sur le choix de l'emplacement pour le construction d'un froup e scalaire Le projet etable par la précédente Municipalité à été rejete purement et simplement, à l'unanimité, pour les motifs

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Suivants: il set imufficant en ce qui concern le nombre des classes et le logement des Mathes; l'eniquité des cours et des préclas ; la mauvaise orientation des classes, d' sargons et la proximité de l'hospice .

Juance senante, les Deux Commissions ont recherche un auto emplorement. Le pri Antaine d'un surface de 6/00 meter carres environ, appartenant à troy,

situe an Juy & toyen, pourruit parfa tement convenir Your construire les écoles de garçons et de felles, ainsi que

Mes logements de lous les Maitres. Le Consul remoie la proposition aux Commissions

competentes pour chide du nouveau projet

Demande 9 indigents pour aller any easy.

. 10

Me hair soumet au Consil les dossiers des nommés Meure Mazaut, nee Luyreig, à Tegrassou, qui demande la Spatieté des eaux de Vichy strace. L'étailet, qui demande à fair une saison gratuite à Evany 3: Nº Fauch Marie, Somicilier, rue Grande a Exmention que Gemande à faire une saison gratuite à Evang La Straville Marqueret , du Try d'agen , qui d'ence obbur la Mm (her, ne Lucyreis, I'ly moutiers of we' demande a faire une cure gratuite à Chalelyugon

6. Mm Marquenaus Anno, rue Monte à Château, qui 1. Catherine Partien ( V. Contino ) pour Evanz aurout blaving D'une ceux gratuit à Vichy go Villais boune de Bruy (pour Ever; It Me Latrade Levnard, de Bussy - Varach que Demante Ta etre envoyé fratuitement a Vichy

Le Conseil, ou l'avis favorable de la Commission d'assistance, donne avits favorable aux kiset gremières Demandes, et refette la neutrième restrade)

Amistry at l'hospice (Sievre Teyral)

Le Conseil, vu l'avis favorable de la Commission administrative de l'hospice, Vécide Valmette à l'hospitalisation de nomme Teyral Vierre Comicile à Châtrau, cela, ou titre de l'assistance midiale

Ad misfing à l'assistance médicale gratuite

Le Conseil, ve l'avis favorable de la Commissión I usualance medicale gratuite, decide l'inscription sur la liste d'assistance médicale de: Anna Baletaus, veun troy et de sa felle Marthe truy, 2. Walhandon Land son from fram Bardant, of Jarace;

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Richard Finds Weilleville et des ses brois enfants Gadinawo Pierre Ason Spouse Marie Descrillaume, an Suy & Steyen, "Besatte Rose et sa Tille Morthe, au Ly I of you 6. March Eglicano (file), place hote Game Tenoble Jean et tout sa famille, à Donnarie

Demande Martines construction of alignement.

Conformement au conclusions du rapport de Mil agent voyer ci-foint, le Conseil donne avis favorable à la Demande Prosentie par Mo martinet Henri, Somicilie' sue Farges apis toute fois que toutes les formalités légales aurent éte

Eclairage

La 1º Commission, après avoir pris connaissance de la correspondance echangee entre l'ancienne municipalité et Me de Foucauld, ainsi que des factures de ce dernier, reconnaît su'il out die la somme de 17/0 f. pour l'entretien de deux lampres à are pendant les années 1904 à 1914, et le somme de 234/. hour fournitures diversed et suppliments autorisés d'éclairage? alle fait meanmoins des réserves et elle catine que la Commune

a droit à une indemnité, en ce qui concerne la preriode ou Na ville a de priver de lumière. Elle charge Masieurs le maire; Ruby; Badonies A Meilhar J. F. et Ceur donne pleins pouvoirs pour traiter de gré à gré aver Méde Bucauld

pour la somme restant à lui desuir.

Va Commission donne avis favorable à l'utilisation des lampes à incandessencel. a Commission propose exalement d'accepter que les ampoules sound remplaces aux frais de la Commune, à condition que le concessionnaire abandonne 1200 fro. de la réhibilion que lui est allouie pour la Commune. Cette convention ne servit valable

que pour un an.

o Conclusions de la sin Commission sont adopter par la onseil, à l'unanimité!

Fontaines

La modification du pring D'alonnement aux fontains ne peut the examine à cette séance, la Commission n'aspant pas déposé son rapport.

Ochoi

How combre l'augmentation du grain du pain

l'établissedent des nouvelles haves d'ochoi est envoyr à la Commission des finances pour avis

proteste énergispuement contre l'augmentation du prince

I an mil neuf cent vingt, le roling à quatorge huns, le Conseil municipal de la Commune D'Exmouture, légalement convoque en session ordinaire s'est heuni à la mairie sous la pridence de Monsieur le Dorteur Fraissies, maire, Chainh prisents: MM. traineir; Ruby, Serve, yn; Lachand; Garfenille; Martin; Champeaux; Somand. Fare; Viarleia; Meilhar J. Fire Legrand; Nong; Abgleraud; Badouris; Chausat; Calabot; Partey; Ribin. Monsieur Meilhae Jean Pierre, désigné comme

secretaire, donne lecture du proces-verbal de la Darniere Seance, qui sat adopte sans observations.

Monsieur le Maire donne letture au Coussil du traité D'emprunt interience entre le Bédit foncier et la Commune d'Exmoutiers, empreunt qui doit procurer le Somme de 10 los francs mécessaire pour l'entretien des chemius vicinous, la création de brois nouveaux porter de canhomiers et l'augmentation du salair des cantonniers

La Commune de libèrera de cet empreunt en dix annuités et il est contracté aux taux de 6, H 1%. Commune renouce a son droit de remboursement canticipo pendant tout la

Le Conseil municipal, Senant compte de la loi de separation qui avait replace la pretres dans le droit commun en supprimant leurs fonctions et leurs uppointements, el adissant dans un sentiment de large toleiance, avait eru

Mais - considerant qu'un incident s'est produit prendant une des provessions [incident sans grande importance, à la verile of mais dufficant pour demontrer un fois de plus

que per messieus D loujours ardents à réclame toutes les lébetés pour ena, sont incapables de respecter la liberte des autres).

Considerant que les processions sont un spectacle qui deplait forhement à la grande majorité de la population d'Exmantiers;

D'autre part, considérant que le Journement rompant ave les traditions de laisité de la République, veut répendre les relations diplomatiques outerles avec le Valicay et a proposé une dépose de 18500 pr. dous ce but lou houtes ces raisons et pour probeter selon ses moyons - contre les menées obirier raccionnaires du bjouvernement, le Conocil municipal d'éjmoutiers, décide de supprimer les presentins fant que le Jouvernement poursuivre cette politique - et charge le Maire de prendre un arrêté dans ce sins.

I l'unanionité des membres présents, la suppression des processions est votes.

Désignation de Membre du Conseil Your remplace le Maire en cas M'absence. Monsieur le Maire coprer au Comeil du étant obligé de s'absentes prévaient desliques sours, il y adrait lieu de prier Moneiur le Fréset d'accorder ai MM. Preby, 1º adjoint ; derru, 2º adjoint et Meilhau Jean Rive, l'autorisation de region les mondats de paiement communaux, auns que les autres communaux, auns que les autres communaux, auns pulles autres communaux, auns fails a la prepositio, qui lui est fait.

Demande 3'achot de terrain (N: Blais, à Gmoutiers) Monavier le Maire Soumet à l'azame de Consil le Mossièr concernant le Demande Vachet de terrain priventie par Afin l'a Plais, ne l'acier, à Exmoutiers. Le l'onseil, aprè examen de draier, l'espoutiers de prienté; l'u l'avis du Commissaire emperiter qui discrerait voir supprison le augles 1 et le ten semplaur par une courbe allant du pout à l'angle 3. Se cide de no pas Senir compte du désir exprime par le Commissaire enjuréer, que at contraire au regloment et approver les play et divis bels qu'ils sont primit, par l'asministration, de l'onts et chaussées.

I stigkance any vicillards

Les dossiers des nouvelles Demandes d'assistant (lor du 14 faillet 190) sont examinés par le Conseil equi décide l'amission, à partir du 1º faillet 1900, et au saure menquel de 12 france, de :

1. Marie Finiaux, reure Form, aux Barrys,

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

3: Veuve Ferrier, née Brage 4: Fermigier Marquerts 64 rélette los demandes de: 1: Prasagon Marie / Souche dija 60 as la ville de Paris, 2. Sunty Madelein ( son fils Markal peut lui venir en aide)

Soutiens indespensables de familles

Les dessiers de demandes de soutiens indépensables de famille sont presentes à l'examen du Conseil.

Sont admis : 1º Fargeaudou f ; & Chourras And ; 3 Bourieul François.

Est refete la demande de Maiame Conturas , veun marky fui est tibulair 9 un pensión 9 ascendant de 800 frs.

Assissance any familles

Le Conseil adont à l'assistance aux familles nombreuses. Phiest trançois, du Try d'Ayen, pour 3 altreations à partir du 1º- Juillet 1920.
Rejette la remande de Chasdagnae Vouis, comme pouvant libre des enlants sons serves.

elehr ses enfants sans recours Le dossier Malarau est curiete commine.

L'interesse, précédemment bené firéaire de la loi du 14 feelle 1913 dans la commune de Domps, réside à Geneutier, depuis plus d'un an . Comme il y a acquir sur domicile de secours, l'Conseil

l'assistant au bénéfice de l'assistance aux familles nombreuses.

Est examine éfalement le dossier le fingue des serveure par la commune de Toyrat le Châteat à asquis son domicile de secous à Exmouties. Le Conseil l'admot au bénéfice de l'assistance dox familles nombreuses.

Lesistance médicale.

Le Consuil prononce l'admission au bénéfice de l'assistance médicale ofratuit de : Serre, domicilié rue Farge V. Pateir, né Eure, domicilié à S. Gilles. Pert, épouse Griens, . . . à Busy Rayrand Cemard . . . . su Champ de foire

Carres à perevoir sur les animany conduits sur les champs de foire.

approuni a Linger

Cette tune sera perque à purtir du whi par Sous les Consullors à l'overting de Vachaut duis grapese. Il le maire expore au Conseil que le nommé Deval Pierre qui avait ese admis als benefice de la la de the Juillet 190f, n'a par droit à ce secourd puisje il all bebelaire I'un pensing I ascendant de 400 francs. En consequence, il of aurait lieu de prononcer sa radiation de la liste des beneficiaires de la la du 14 juilles 1909 Le Conseil, apri oxamen, prononce la radiation ble

Location des appartements et dependances de l'ancienne scole

Nu : Limodes, 6 2 Juilles 1920 Sign' Bonnefoy Silver

Monaieur le Maire fait connaître au Conseil sou 'il a reque plusieurs Demandes de personnes qui desireraient louer dulques appartements inoccupés de l'ancierne esole de garçons To près lexamen de la quetting, et vu la crise aigné du Modement à Exmoutiers, le Conseil décide d'accorder Monnieur le maire l'autorisation de louer au mois les appartements vacants, cela , au mieux Des intérêts financiers de la Commune, en specifiant partiouléronne I fu'aucune réparation ne serve faite, su avant, su prentant M'occupation des dits locava et que les locataires n'aurone aucun recours de ce fait contre la Commune. De plus, le maire de réserver seul le droit de résilier le bail à la fin de chaque mois? Les baux seront soumis u' Mr. & Thefet four approbation, et les frais de timbre. D'enredishement et suches seront à la charge exclusive de prenours ( H) en avertissant les locataires huit Jours

Refué d'approbation du compte de gestion du Recover municipal.

Monsiur le Moire fait connaître au Conseil que le Receveur municipal a déposé un compte de desting pour l'exercice écoulé. De l'examen du dit comple, il resulte que le Reurenmunicipal s'est permis, I autorité, d'annuler pour 1810,00 de credits qui étaient de la plus grande whilite pour la bonne marche des affalles financiers de la Commune, qui se trouve ainsi privée de ressources importantes qui lui font absolument bosoing pour l'établissement de son budget additionnel. Devant cette manière d'agir du Mexeus municipal le Maire propose su Conseil de voter une protestation energique et de refuser son approbation au Compte

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

de destrin qui lui est préenté. En consequence, le compte administratif du Marie ne sere pas présenté ou Conseil et sere maminé la une prochain senne.

Le Conseil se rangeant à la proposition de Mele Maire, refuse, à l'unanimité des membres prients, d'approuve le compte de gestion du Reurur municipal.

Depenses à inserire au budget additionnel de 1920

Monsieur le Maire prient ou Conseil le rapport de la ommissing des finances, au sujet des depenses ofn'il y ours lieu inserve au beldget additionel de 1920. se rapport a le établi en fassant état des crédits annulés par le Receveur municipal. Il présente un déficit qui devre être comble soit en Demandant le remboursoment des fonds de la Commun de por au hisor, et pour le reste en votant des centimes additionnels,

ou en faisant un emprunt Les dépenses qui sont toutes urgentes, sont les suivantes : 1. Cherte de vie aux employed communaux.... 2. Augmentation du hait du Secretain et des employées de la Main. 2800 1.

4. Subrenting any Supilles de la Nation 200 , 78 4. 1. Augmentation pour le Garde . champiele id - pour le femme de service any coles 180 ..

7. Note de papelerio au Courrier obe Centre (due par 1919) 311 ., Frais Vinhumation Vindejento 100. V Salajo des & cantonniers de la velle 2012 .. 10- Note Defoix 12/ 1

1. Note de l'arm des Sortes 200 , 2. Meparation à la bascule (prix à forfail ) 1000 " B. Suppli pour fournitures de bureau 300 ,

4. Cimbes de Compte de 1919 37.70 44.01 ! Confection des hables de cennales 6623, 39 H. assistance médicale gratuite

1048.28 7 id - day vieillands \$60 " 18 - ed aux familles numbreuses 19 - id . day Jemmes en evuches 60 .

To Probection de la santé publique 177. 86 21 - Enfants assistes foo .,

300 " 21. Dépenses imprévues S00 " 13 Gratification du Vecretaine 4 - id oncierge 200 ..

100 "

ef id au Cambour de velle

Chefide service

Refus de payer le mandat de poiement du Receveur municipal

Affair de Touauld (éclavage) DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maix demande le vote sur le projet de Budget du dépenses présenté par M'milhue le phojet est adopte por bour les Consillers à l'exception de MM. Martin et Vachacus

Moneieur le main fait connaîte au Comeil sou la Commission des finances proposé de pays une gratification mensuelle de Cent auguante frança cu Chif de service province la Mairie, depuis le prin ou il a bein voule prêter son convours à la Municipalité

Le Conseil, à l'imanimité vote la somme nécessaire pur sere enserit au Poudopt additionnel de 1920.

de Monacier le maire en pose au Consiel que Monacier pal le Recerour municipal, depuis l'installation de la Municipalité actuelle, a refuse de collaborer anc elle. Constité le tracasseries prossibles sont employées par ce fondes le maine prefus de prendre contact ave fondes communaux prefus de prendre contact ave le maire, refus de payer les mandats des fournisseurs de la Communation par le premie adjoint ele mande son approbation à cet effet - qu'il ne signera poss le mandat de painere chimestriel de ce fonctionnaire, bant qu'il persistere dians cette façon d'agir.

Le Comil, à l'unanimité approuve la decision

Me Meilhae, rapporteur de la 100 Commission fait commande qu'à la suite de l'entrevue de M'es Tourauld avec la 100 Commission, il a c'h' recomme qu'il sal di par la Commune, pour éclairage de 1909 à 1911, la somme de 2000 faches à M'es Tourauld.

Il a ch' commenc en outre, entre la Commission et elle-mime les ampoules ve esteures pour l'éclairage municipal, M'de Toucauld asbandonnerait de ce fait une somme de 1072 sur la redevance ofin lui est servie sommellement par la Commune et il s'ingage à faire poser engagement par la Commune de l'oursie pour pour le les ampoules par son l'engagement. Il engagement par la Commune de Journie elle-même les lampoules ne servit valable que pour un an, au cas sui elle ne voudout pas continue.

du Mairel.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil affrouvant les conclusions de la 1<sup>in</sup> Comminisse dans cette affaire, décede : 1° d'inserve la somme de coso france du a M'de Foncauld, au budget ad ditionnel de 1920; et de fair Journir par la Commund, penvant un an, les ampoules qui reront utils pour l'éclairage municipal.

Sursio à l'application de la lave our le lait.

Morarier le Maire fait connaître au Conseil qu'il a pris un arrêté fixant le pris du lait non icréme à 0.60 le lite, mais que les conditions agricoles s'étant-modificés (abondance de fourrages, Diministing du prix du fois, et ) il a cru bon 3 on ajoinne l'applicating pour les permettre de connaître l'ais du Conseil à ce aujet con qu'il a même informé par lettre Moraisier Maresti, représentant des matichands laitiers que l'arrêté était mis en sursis d'application

hospitalisation a Eymoutice (Shum et Caffy)

Morracion le mais fait savoir au Conseil du les nommes Brun Blain et Paffy Lavnour, out étéfuspitalisés d'ungence, à Exmoutills. la Commission desministration de l'hospice d'Émouties a propose l'asmission definition des sus nommes dans su seance du 17 Juig courant. Le Conseil, après examen, donne avis favorable à l'hospitalis, lièg de Brun, et de Caff, et de le venir Estarsand.

Lettre do Mª Deguillaume François, au sujet de établiésement : de la croin, plan 9 Fronso. Monseier le Maix donne lectur au Consil de la lettre seuvant oper lui a adressée Monseier Defuilleum François, négouant. Cymbriliers, le 10 mai 1920. Monsieur le Maire,

" Tai le devoir de vous faire connaître que le 10 août 1918, J'adresse

La la Marie d'alors la lette suivante :

Monereir le Main ,

J'ai l'homeur de vous fair comaître que l'ouragan du

Mi fuillet Dornier a brisé la Croix de la Man & Frances.

Cette croix, plantée dur l'amplacement de l'anciez cimeteire

D'Esmoutiers en 1872, puis remplacée en 1892, cet un témoignag

Cette croix, planke dur l'emplacement de l'ancien cimetices y Emouties en 1872, puis remplace en 1892, cet un témoignage de la Toi de mos ancètes, et un touvenir spectous les catholiques out or coeur de voir se conserver, en ce moment surtent où la Religion semble plus indépensable spe jamais dans motre chocieté. I cos esus idérictions et à la pière d'un grand nambre d'habitants d'Genouties et de le commune je viens vous domander, ainei qu'in votre Conseil, l'

Canhorisation de rétablir la Croix, nous laissant sous les

frais à motre chargi ; un vote contrave entrainerait le suppression de la Croiso. Leuss' aims je à jeune ofur l'Ossentier est emblime du rappelle à bien des familles qui n'ont pu faire transporta les restes des leurs dans le nouveau einstiur, que leurs monts represent Noujours sous la protection de la Croixo. Paus ette attente, je vous prisente, Moneiur le Maire, mes bien respectueures salutations.

Je for provenu spulle Conseil avait décide d'attendre lessis de le gierre pour s'occuper de la répouse à fair. J'ai donc bien l'avantage, Sonseeur le mair, de vous renouveler la Temande, vous priant D'en saiser votre Conseil, espérant spi'il voudre bien se pendre de raison invoquées et reconnaîte l'utilité de notre Demande. Dans cette pansée, je vous prie, Monseeur le maire, l'agréer l'aspression de sous respect.)

Signe: F. Depullaum.
M'le maire donne lecture du Conseil de la lettre qu'il se propon d'adresser s' M'. Dequillaum, en réponse à la demande. Cette lettre dont la seneur ces approuve à l'unanimité par le Gueril, est le Suivante :
Monueir Depullaume.

a repose à vote lette du 10 mai Dernie Demandant la resissertion de la Proie de la Plac d'Arme, le Conseil municipal déclare qu'il n'est pas disposé-tant s'enfaut. à laisser installer ou réinstaller our la voie publique des monuments religieur quels qu'ils toient. Il se permet de vous poser cette question : l'And donné que rien n'arrive dans le monde sans l'ordre, ou le permission de leur dieu, les catholiques d'épnouhiers ne derraient ils pas admette la chut de la croin comme un manifestation de la volonté divine, et ne se mellent ils pas où état de révolte contre cette volonté en présendant réparer ce su'elle

a debruit?

Luant au caracter de conservation de la plan comme amien cimeticie, il est effacé depuis longtemps le cimetire a été désaffeté; on y a fait devers travaux de terrassement on y bient la fit publique; on y a fait des bals; vous même. It Beguillaume vous y faits roule chaque jour des voidures pour votre nigne; c'est un champ de fire ou vous avez veudu des bochons en bandes innombrable

Nº D'ORDRE

Station de Sourisme

DÉLIBÉRATIONS

En fin , l'emplacement du calvaire sera estilisé pour l'implacement g'ilso nouvel escalier. En un mot, et pour concluse, le Conseil municipal rejette

votre demande »

Togreez , ed ...- Le haire , signi : De traissing .

Le l'ouveil apri, d'élibération décide de demander l'inscription de la ville d'Égmostiers comme étation de tourisme.

1 Bodousio Chaullet Onglinis Inland

Ribiere

Legrand

Leffartsp

actival 1

Sachon

(30musile)

Survives

par Aous les conseillers présents, à l'exception de Me Meilhac J. Fure fui vate pour le maintien du discient personnel.

Compte administratif de l'hospie

We Train Soumit au Conseil le Compt administrate de l'hospie pour l'exercice écoulé et approuve par la Commission administrative de cet établissement. Le Conseil, après examen du dit compte

est d'avis 2 approuver les termes, les conditions of les conclusions de la Commission noministrative fixans

Mes recettes à et les dépenses à

Bud fet ædde de l'hospice Le Conseil approuve les chapites additionnels 21920 de l'hospice qui s'élève en reutte à 28/18 60

Budget de 1921 (hospie) 11:6 main soumet egalement a lapprobation du Conseil le Budget de l'hospice pour 1921. Le Conseil approuve le Eit budget s'élèment en recettes à 178095,89 den dépenses à 2089, 98.

Processions - Interdiction.

M' le maire donne becher au Conseil de la lettre de Mi le Prefet au sujet de l'interdiction des frocessions sur le territoire de la Commune Exmoutiers. Il donne connaissance infalement de Ad réponse qu'il a adrenie à ce sujet à Monsieur

Il donnée lecture au Conseil de la réponse de Monnein le Trefet au sujet de la non-approbation de Compte de speation du receveur municipal.

Adjudication pour l'entretien des Ch' V\* ordinaires

Assistance any vicillards

M'le maire informe le Conseil qu'il va ê he procède incessamment d'la mise en adjudication, pour l'entietes, des chemins vicinary of des les d'Esmoutiers (2º aspulcation) cola et l'extraction et housport du materiel nices faire pour l'empior ement des rucs.

Le Conseil désigne MM. Mibierre et Calabot pour assister le Maire dans cette operation .

Le Conseil se reunit en Comité secret pour presser à l'examen des Ermandes d'assistance aux vieillars, Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

a' l'assistance médicale fratuite et à l'hospitalisation,

assistance any vieillards

Le Conseil, ou l'avis de la Commission administrative, deude é acera I frances par mois on Jascalet Marqueite, vous Faucher, Tomicitée Egnoutiers, à partir du 1" août 1920.

Et ajourne les demandes suivantes:

S' Tour Lachand, domicilie à S'gilles, pour dossier incomplet 2. Cindand Mari veure Merignah pour insufficame derinsignments Sont repties les demandes présentées pour 1º Veryoujane Mari, au Vac, un de ses infants (marie Rebyrolls)

freet lan moins, freut lui venir en aide?.

" Jora, domicilie'a Conffrangeas, reje he'pe malgre' l'avis favorable de la Commission administrative, ses infants etant en état de lui venir en aidel.

d'élimiquer panne, veur dérier, domicilie route de Creignae, demande rejetie, malofre l'avis de la Commission administraties e qui propose d'accorder 6 francs par mois, Sa fille marie

D'enjage à lui verser s'épa mois; ses enfants peuvent lui vendr en aigle. 16 Marie Razele, veux cateux, de Bussy, qui posside une

rente veager de trente francs. Va demande ? hospitalisation presente por Masame

Cardur, reun Enoble est ajournée Sant que les enfants de la réclamante ne seront pas décidis à verser fullocates fournatier de 2,6 exergée pour l'admission à l'hospice

refette l'admission à l'assistance médicale de Marame

Exmoutiers . Vu l'avis de la Commission administrative, le Conseil

veun Barrah, nei Marquinaud, la demandresse n'étant has indigentel. Mo" le maire fuit connaître ou Conseil ofu M'de Foucauld Demande de Fourauld (augmentation de pring de

Demande une brission du tarif de l'élairage éléctrique Le Conseil prend acte de cette réclamation et demande à We de Fourauld de vouloir bais fair connaître les pris fu il relane ofin que l'on prise les soumette à l'administration

Lait (application de l'avièté')

Assistance médicale

l'éclairage.)

Le maire informe le Conseil du'il a donné ordre d'appliquer l'arrik qu'il avait pris à la date du premier avril mil neuf cent vingt fixuant le prix du lait dans le commune d'Esmouliers

A find l'execution avait élé apournée.

L'application partire du l'avail 1920, sie sui

Boman Sinter The Charters

Follows Starters

Follows Lugram

Nº D'ORDRE

Convocation du 31 août

**DÉLIBÉRATIONS** Déance du 5 Septembre 1920

est adopt' saus observations

I am mil news cent vingt be cing restaube à treize beures, le Conseil Amunicipal de la Commune d'Exmoutiers, legalement convoque en Allin extraordinaire. L'est reccui à la Mairie Sous la fisiteur de Mantieur le Doctour Praissip

Claient presents M. M. Fraisseis; Meilhar Semant; Varfenille Tibiene; Lascaux; Mmy; Champeaud; Cym; Badoures; Marting; Bonneaud; Lachand; Page; Calabot; Legrand; Excier; Chaussat; Ruby; Serra. O beut; M. M. Fiarleis; Meithor J. P.; Pauleis; Olushrand. Mondieur Calabot; designe comme decretaire de deann dami lecture du frois Verbal de la dernière Service qui

Eugrunt de Vingt deux mill frans

Sur la proprintion de Montieur la Maire, le conseil humapat not le nombre de centime, additioned sufficants pour I amortissement de l'empreunt de vingt deux will frances (21.000) consenti an Crédit forieir de Trance spour une duré de viegt cing and; ainsi que l'indique un délibération pise par Conseil dans da Jeann du 8 Ooût dernieb. Le montant de l'annuit' d'élevant à mille muit cent cinquant hand quante cing centimes sere représenté par huit continues dis lest (8:11) qui herout frevus au budget primitif.

Reglementation des Grocessions

Afortieur le Maire donne lecture au contil d'un arrêté presitoral qui fait connaître à M. M. les Maires que pour righementer be prouseions my simple arrete du Main est sufficient, et que la delibération fire par le Conseil à ce supt était aunule parce qu'elle contquait des vous folitiques. Sur la proposition de Manheir ochand le Conteil decide à l'unaminité de maintenir la delibération.

Regulications. aménagement du Chang d' Foire Remin es état des Ch. V.O. Empienement des rus

Monhieur le Maire fait connaître les resultats de aguirenting an right de l'améungement du Champ de voire; la remine état des Chemin, Vicinais Ordinais; de l'empienement

Porte adjudication a en him le dimanche ringt must. Gas d'adjudicataire pour l'aménagement du change de foire; un march de fe'à po' est traité entre le Commune

etude et avil

at Monsieur Meinery pour les fournitures et travaux es for ance to % es plus du frip du devis. Pour le remin es etest des Ch. V.O.; par d'adjuncation marchi de fr'à ju' est traite avec Marsieno Biarneys are une augmentation de deux frances (8+) par metre cube en that du frie du devit. Montieur Biarneis est declare adjudicataire hour el'empierrement des rues, aux hig et convitions du devis. Monsieur Biarneis ayant demande l'autorisation de frendre la frierre pour les rues, dans la rivière, le Conseil decide de me pas rejeter da demande mais de

Genception de la tree de stationmement sur les Charys de Foire

Four la perception des droits de stationnement sur les Charufs de foire, ou (Ease our le bétout) Monsieur le Maine fait connaite an Conteil qu'il y a lieu de désignes deux agents charges de ce reconvienent. M. M. Cyne garde Champile et Pakeriand Consière seront charges de ce travail mosemant une reluise de quatre pour cent (42) sur les recetts effectues. Boutefors cette retribution me pourra être inferieux à des francs chocus et par foire. Ve control de ce service sera fait par M. M. le Maire etts adjoints La taxe sera percue sur les Champs a Poire

freudre l'avis du service competent.

Eclairage des particuliers

Monheur le Maire donne lecture d'une lettre de ME & Foucault concessionnaire de l'éclairage des frantactions. Co dernier demande an Contail Municipal de Se wouldis I autorise a faire my relevement dans son tarif acted qui est di: Tempoules to b. 1,25 par mail " 16 " 2 too " " .. an dessul 1 50 Promine as Conjeteur 0,55 l. R. W. et deuxude qu'il soit porté aux prix suivants; une aupoule 16 f. 350 par mois · .. .. 7.00 Tolorana 25 d. filament witallique Conestant 1,00 & K. W. to Conseil freed oct & le vidention de vy mient de roussult et decide de l'eury à Me Gispetra pour

Proposition de reparation du pont de la Riviere aux Seigneus

Cantomics

assistance aux Vieillards

Townitures scolaires gratuites, aux élèves de la commune.

Monheur Barfeuille de Busy fait recurrquer an Consul que l' pont plé our la tienne à l'endroit dit " la Riviere aux Deigneurs" se trouve dans my état de vietuste et de delabrement tel qu'il un peut plus sufforter le poids des nombreus passaged ausques il est indispensable pour leurs dervitudes fournatives et pour se rendre au mouli; il ajoute que Mr le Maire d'auseu se déclare frit à couvrir la part d'opens Courset de l'importance de la question le Conseil decid qu'elle sera ruise à l'étude.

Monsieur le Maire informe le Conteil que Montieur Couland habitant aux Rilian & Bousty repth of ofer o'curlo de contourier que lui avait été fait par l'asumistration municipale (affectation route de Busy) et donne pour molf. l'insufficience de valaire.

"Le Conseil charge Montieur le Main de trouver en, employ pour pourir à cette vocauce.

Le Conseil de constitue q comité secret. Reservant sur sa diliberation du buit acit mil mul cent vingt, apris plus ample renteignements le Conseil décide d'accorder l'assistance aux vieillands aux personnes suivants; 1:/ Madrine 1 Lachand demourant à S! fille

douge pauce (121) par mois , a frastis du 1th août 19to (20) Masame V= Sirieis nei Vermigier Jeann deuremant route d Preignac; tip francs (6") par mis à partir du 15 août 1920

Le conseil décide d'accorder à partir du 1º octobre 1920, les fournitures scolaires gratuites aux élèves dont les familles en feront la demande pour les écoles Laignes 1 delege farford

Lynen Bosmano & Badavies The Changeau Singe. convocation du 13 Novembre 1920

# DÉLIBÉRATIONS

Seance du 21 Novembre 1920

L'our mil neuf cent vingt le vingt et un Morembre à quatorge heures. Le conseil Municipal de la commune d'Éxmoutres, légalement vouvague en session ordinaire, "est reuni à la Mairie sous le prisidence de Mourien Ruby Trançois adjoint on Mail. Staint miseuts . M. M; Ruby; Serve; Mailhac Jean Rine Legrand, Champean; Eyne; Lautux; Dalfwille. Viartua; Bibien : Taye; angluoud; Lasured; Moutin; Meithac Lionard; talabot; Bonand; Badoures. absents M.M. Forehand; Nony; Chansat. Exercises: Mi: M. Le Docteur Traissux; tiscin Lionarch, Monsieur Methac from l'ire; disigne comme secretaire danne lecture du procès vulut de la dernière searce, qui est adopte sans observations.

Le conseil approuve le dit Budget s'élevent

Budget de 1921

on recettes a: 108991. 84 \$ 90107.89 it in dejunes: à: 90+04 99 108898. 84 exedent des dépenses 18488.25 18488.25 Le Prisident fait comaître qu'il y a lieu de voter quate vingt un centimes (81) pour insufficience de revenu qui sont votes par le conseil à l'unanimité des membres présents.

le Budget pour 1921

touce sur les chiens

de 11 X 1920

Me Meilhac Jean Viene Secretaire de la Commission du finances expose que par opplication de la loi du 31 Juillet 1920 art. 4 de Conseil Monnicipal a la faculté sous riseme de l'approbation de l'autorité sujerieure de liser à date du 12 janvier 1921. La tare municipale su les chiens dans les limites du maximum ci-après, en ramplacement des taxes actuellement perques. Savoir! I france pour les chiens de 1the Categorie, 1 " pour les Chius de 2º Catagorie. Il proprose d'user de cette facile. et de fixer à vingt panes (20) la taxe sur les chiens d'agrement; à die paus (10) la torse sur les chiens servant à la chasse; à sing panes (5th) sur les chiens servent à la garde des traisprant, et l'ajoute que cotte mosure est susceptible, d'après le nombre de chiens existant dans la commence de promer un suppliment de ressources d'anviron Le Conseil oui l'exprose; Considérant que les reultes

Nº D'ORDRE

#### DÉLIBÉRATIONS

Ordinaires de la Commune sont insuffisantes à faire face aux déjunses de mome noture; que le Budget ordinaire de 1921 n'a pu être équilibre qu'à l'aide I une injustition de 81 centimes pour insuffisance de revenir, Considérant d'autre part que les taiss proposés pour les chiens d'agrement, et pour les chiens de élasse ne sout par exageres, mais que le tarif de cing pances sur les chiens servant à la garde des troupeaux est un freu trop ilevé, décède gue au tanif sera de trois panes autin de eing francs. It delle bine qu'à compter du 12 jourrer 1921, la taxe municipale sur les chiens : dans les conditions de l'article de la lai du 31 Juillet 1920 sera fisies au tarif ci-après. Chiens d'agrement: vingt panes (20) Chieus servant à la chasse : dia france (10) Chiens servant à la garde des troupeaux : trois frances (3)

Me I adjoint sound a l'approbation du consest Empladu Bonidulolige

Emploi du Boni du Budget additionnel

- Me le Prisident fait connaître au conseil que le batiment du collège étant devenu école publique il y a lieu de demander an Réfet que le Boni du Collège soit affecté aux réparations qui pourout être a faire or cet établisement.

- Le conseil décide d'engeloy a le Boné du Budget additionnel, qui s'élève à S679,99 à payer différentes notes; savoir Dugendre Zinguem. 751148

Statout Menuisian 110400 Eyne gante Changithe augmention 180,00 6:65 Manivared, Mercin Leguas forgewn -121:69 Martinet Services -192.00 209:95 Moutagner Juinailler haufran Serrier 11:25 Dequillaume Gunicaller 1824,95 70,00 Sany Carrossica. soffillfrume Viterinaire -125,00 1847,69 Demlier

Paiement des roceveurs de la toxe

Vacation du garde

sur le bétail.

3808,55 Le conseil décide à l'unamente des membres prosents que ell M. Cyne, et Valiriand, receveurs du painent de la taxe sur le bitail sur les changes de foire, seront payes trimestrishing Sur la Viogeosition de M' le Vriendent, le conseil décide que la vacation du garde Champietre pour inhumation dans la Commune, pour les coges venout du dehois et sortant de la

0,40 0,50

2, 50

1:30 a' 4"

Edairage électrique

le 4 janvier 194

nomination de la commission de Conseil à l'unaminute des membres prisents.

aliénation d'un partie de terain à l'Hartmet

augmentation de salaire des Contonniers.

Vote de 8 centimes extraordinaires

Seole de Ja Roche

de la commune, est portée de une panes (8) à dis frances (10") à partie du 1er jouvrer 1921.

\_ après avoir può connaissance du relivement de tarif demande par Me de Toucant, pour l'éclaire electrique, et d'après l'airs de Monsieur le Préfet de la Hanto-Vienne, le Conseil décide de proposer à M de Toucault, une arrymentation de 40% à partir du jour où il fournira les cent vingt (120) volts qu'il doit fourier. Nedumonis l'éclavage de la ville ne changera pas de prix. Le conseil décide en outre que le rétablissement des langues à are soit fait et du jour ou il y aura diminution des matières premieres et de mais et aure, me de Soucault dinimura son tarif ou reviendra à l'ancien.

de Contrôle d'marchi. refuse de nommer la commission de Contrôle.

- Ofrier aveir pris commaissance du dossier relatif à la cession à Mi Martinet d'une partie de terrain d'un passage allant du chemin de grande Commumiestion 11º18 à la Vienne, ainsi que des observations présentées au cours de l'enquêté; conformement à l'airs favorable du commissaire enquêteur le consil municipal à l'unaminute des membres présents. donne igalement airs favorable à la cersion de la juité de terrain, proposée ce dessus. \_. Sur la Proposition de M. le Résident, le conseil

decide d'accorder aux lautonniers, sand augmentations suivante: Salaire de Conignas de cent trente 1130 frans est porté à deux cent vrigt (200) panes; Salais de Bordes est parte de cent trente (130) panes, à deux cent ring / 200/1/20 Serre, Continua of growing leur salaire est porte de cent trente (130) panes à deux cent (200) panes . Salaire mensuel à partir du 1th Janvier 1921.

- Dur la proposition de M. le Visident, le conseil pour pages l'aumente de l'impound de 22 vost une injussition de 8 centimes 18 pour pay et l'annuité de l'emprient de vingt deux milespanes. Cet amuité qui se monte a mit huit cent soiseante sept panes quarante trois

entimes sua page au mayen des 8 centimes 18 contractions ell. le Président donne lecture d'une lettre de Mademoiselle Delhoume institutive à la Roche dans laquelle Me Dethoume fait comaître le

DÉLIBÉRATIONS

mouvais état des apprartements. Madonne Datheil ayant promis dans un contrat de Bail avec la commune d'Egnation de fair fair les réparations nécessaires à cet établissement, le conseil décide de lui écrise pour lui rappeler ses

Oelioi -Relovement des tarifs d'octron

Sur la Proposition de M. Mulhar Jean Rene, rapporteur de la commission des finances, le conseil décide de relever Baufs et vaches au dessus de 100 kilos, par tete, porte de 6, à 10

les tarifs d'octror airesi qu'il suit Coureaux et génires par teter parte de 3ta 8 Viaux et velles de id 2, a 5. Cochous les woo Kilos id 2 a 5 Moutous et Bretis partite post de 0:60 à 1:50 Bours of Chives — id. \_ id. \_ o'350 1.
Ag mana id \_ id \_ o'200 0:50
Cochous de lait \_ id \_ id de o'200 0'50 thereaux (mosts chez le boucher) par tête portede of 20 à 0,50 le lilogramme de oto à o i os Viande fuiche le Kilogramme de 0,05 - 0,10 Graisse et Suif Viande et law soli uit \_\_\_\_ id. 0.05 - 5.10 Lières, loquis de garenne partete 0.10 0.30 Viande et land salé Toir et fourage sec Palle avaineles 100 Kilos 0710 0725 les 100 kilos 0.10 0+25 id 0,30 0,60
id 0,40 0,50
id 0,40 0,45
id 5,4 10,4 Charbon de bois Charbon de terre 104 204 Cires 1 2:40 les stères Bois o Sruler les 100 Kilos Petrole essence le mêtre cube Bois de travail 0,10 8:20 le cent andoises 0,50 2. Brigues et tuiles le mille Poterie. Verre a vitre id. le metre cube Pierres de taille latte volige, deux metres de long, le mille 1150 54 Peinteure de toutes sortes les 100 Vilos oto oteo Chana Plate 0,400 0,50 Cinent Chaux Hydrolique Torni

Essence teichentina

favouable à la domainte.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

administrative, le conseil donne avis favorable

2º Peterist antoine à Brust . Vir le rapport de la commission administration, de conseil donne airi facerable à la demande. Le conseil donne airis favorable à la demande.

1º Mazaleigne Emanuel. Malgni l'airis favorable de la commission administration. Le conseil regitte la demande. N'est pas nécessiteure.

5º - Canon Lionard. Vir le rapport de la Commission

de famille.

10. Ruby Jean Pine a Eymouters. Le conseil donne avis favorable à la demande.
2º- Pascava Fiônard à Sagoree. Le conseil donne aus favorable à la demande.
30. artige Jacques Wilmonters. Demande sejetes à d'autes fils pour lui aider.
40 - Demont Jean à La Roch. Demande rejetei, à des fils qui pewent lui vider.
5º- Jaconturier Leonarit. à Eymouters. Demande rejetei, à d'autes fils qui pewent lui vider.
6º- Vance Bouriquet, à Eymouters. Demande rejetei, touche une allocation d'ascendant.

42 Grobent Jean a dy montier. Temande uj tu, son

8° lineand Jacques. à Souffrangeas. Demande syste a'd autre en fauts you prement les aides, a des resenues plus que sufficientes.
9° - Parnera Séanand, mayor à Symantees. Le Consiil donne auxis favorable à la demande.
10° - Arnand Françoise. Venue Vorgne à Tarsac. Le conqui

me lui est jamais vome en aide.

donne ais favourble à la démande. 110 Raynand Jean à Symonties Demande agétér n'a personne à sa charge.

Ossistance Médicale.

1º Jewn Guiss nie Chartagnac au Sac. Se consist donne avis farmable à la demande. De inscrit 3º Bosseix Seinard ana tomerres. Deja inscrit 3º Vor Anna Barrat, place des Bancs. Semande rejete n'est pas indigents.

1º Moutandon Perre à Bressat, Demande admin-50. Marie Chastagnac femme Tommet à Château admin.

Engrunt de 22 000 el vote deme injustition de 8 emes 19 additionnels pour le rembourement de l'enforent.

Engelogis Communica. sur la proposition de 112 le prisident le conseil décide d'ac corder une augmentation au soon de la marie, ainsi que a Mele Legrand engelogies la mairie Le traitement du secrétaire es porte de 180, à 400 par mois Celini de Me Legrand, engelogie. en porté de 2. a 3. par jour.

Marche de gre à gre pour l'adiat de fournitures nicessaires à la reparations des fontaines à la réparations des fortaines de la ville; dont le

affectation du jardin de l'ancienne cide de garçons.

La Maire fait comaître au conseil Municipal le montant des travans effectués aux bétiments communaux (bascule; collège; école) et non encore page; montant qui s'èlève à 3000, qu'il est du à Mousieur de Toucault, une somme de rood pour l'éclarage, que d'autre part une somme d'environ 14 000 4 sua nicessaire pour reherche d'eau potable pour les travaire d' entrelien et de réprenation des reus, places, charrys de foire dont le détail est soumis ou conseil qui approuve les travaux ei dessus intiquis; et décites de contractor un engerent de vingt deux mille (22000) prenes, au crédit Donair, pour leur execution, ainsi que pour le paiement des travans deja ixicutes aux balimento Communaix et des Sommes dues à ette de Foucautt, à ut effet, vote :

12 The injurement de vringt dura mille (22000) pierues à realiser au Cricht Toncier de Trance au toux de 6.75% et a a parti du 12 Janvin remboursable en vriest ung aus, à partir de 1921, et applicables and travacy of entitien et de reparation des rus, places, chanys de joire - capitation d'eau - et dyeurs de travaux aux bâtiments communaux et d'éclailage 2º Une imposition de estraordinaire de 8 centimes 19 additionnels are principal des quettes condibutions directes prendant 25 ans a partir de 1921; devant produic annuellement la somme de mil huit ceret soiseante mus panes 36 centimes et en totalité celle de 46784 pours pour assurer le remboursement du dit emprunt en capital et intérêts.

> montant s'élève à mil huit cent quarante sept pranes 65 Meansieur Meilhau Jean Pierre fait commeitre au Conseil que du fait du déjeant des Institutices adjointes, logies dans l'ancienne école des gargons, le jautin qui est attenant à cette dernière est devenu vacant? Considerant d'autre part qu'un institution au joint Le considérate que le dit javin de l'évele ancience

La conseil Menniegral autorise le maire à passer

entrepreneur pour l'aduat de fountures nécessains

un marche de gui a gré avec Mousieur Boutin

Installation de Cours Complementaire.

et l'autre à l'instituteur adjoint Celhousieur Lauriere) date d'entre en jouissance: 12 Janvier 1921. Date de cesation: à leur départ, Musicur Meilhar Jean Peare fait commatter an Conseil que même ou sa guande injustance la localité ne possede pas de cours Congelinentaires de ganois, alors que a dernier mait d'une très grande utilité pour les james ques de la Commune/qui à l'aide de ce cours pouraient soms any menter leurs frais acquein une instruction julus complète. Considerant d'autre part que ce coms existe dans beaucoux de localités d'une injustaine bien infineme à celle de la commune d'ogmostis Le Conseil décide de charger

Monsiein le Maire de faire les démarches nécessaires

aujuris des autorités conjectentes pour obtenir l'installation

sera allonie au Directeur des écoles (Monsieur Mazateur)

Paioment de l'intérêt de l'engerent de 10800° junger au 37 Sécembre 1920

de ce cours, ausi que d'en tranver le local. Tur la proposition de Monsieur le Mesire le Conseil décide de demander à Monsieur le Réfet de vouloir him l'autorisir à prendre sur l'article 4 du Budget additionnel la somme de deux cent vingt sept feances \$4 custimes, montant de l'Interêt pour la période du 4 septembre 1920 au 31 Décembre 1920; pour l'empres de 10 gove per consente au Crédit toncir de trance pour remise en état des chemnis vicinaus. Considerant que le dit article 4 du Budget additionnes communité reservée pour chemis vicinans s'élévant à 489 per 88 était destine à la liquidation d'un empreunt dont la solde s'est élevée à la somme de 8 pans. De ce fait il reste 491. 88 de dispossible sur cet On la déliberation de la commission administratifie de l'hospice relative à l'autorisation du paiement de la somme de #2112, 29 qui sua prise sur les fends dispossibles . vou que les cidits allouis à cet effet soul épuises. 1244, 429 Somme qui est die 1º à 112 Glangeand Barcher -20 a 112 Serry Joseph Exicien -138.00

of Barowes Champeaul A William

Nony augleran Jayer

2/1229

28 Novembre milneuf cout wingt.

Racio verbel de l'ilection de mus diliqués sincitoriaux et de duce supplicants.

L'au mil neus cent vriest le vriest huit et vernière à quatorze heurs. Le courseil municipal de la commune d'Esqueuties convogue par arrite préfetoral en vatu de l'autote 3 du dénet du 3 y aurèn 1866, s'est recimi sous le présidence de sousieur Ruby hangois adjoint clavent présent subjent Ruby; Serve; sella saye; la securité sa la securité

Mousieur Mulhae Jean Peere designe comme

Le Risident april avoir donné lecture des formes et réglements dans lesquels le vote doit avoir live, a mivilé le conseil à proceder à l'élection de neuf délignes

sinatoriana. Chaque confeiller funccipal à l'appel de son nonn a remis fermi du Risident son bulletin de vote étrit sur papier blan. Le déponiblement du vote a donné les réultets mients

4. If Ruby quartorge vois 14
Ribire Lagrand quatorge vois 14

Chayreau, quatore voix 111
Dayenille quatore voix 14
Verye quatorze voix 114
Jessaut quatorze voix 114
Neithau Lionari quatorze voix 14

Fachaus, quatoze voià 11/1/ Ruby, Milhar Frans Prine, Legrand Planquan, Dalfeurlle, Faye, Lascaut, Milhar Fronan, Lachaus oyant oltom la mojorite out ile nommés délégués

Nº D'ORDRE

#### DÉLIBÉRATIONS

sinctoriana; qui tous out accepte leur mandat.

Il a ité procède usuite à l'élection de deux supplicants

Le déposiblement du sentino donné la risultate suivants; Fombre de Bulletins trouvés dans l'une \_\_\_\_\_ 18 a déduir bulletins blans . \_\_\_\_\_ 1 Rute pour le nombre des suffrages exprissés 14

tolabot quatorze via 14 4.4. Legrant et talabet ayout obteun la majorité out it nommis suppléants, et out déclare accepter.

Havoures Million pausset Eym Aughranger Says Ougherand Dellill

7 William

#### DÉLIBÉRATIONS Teance du 26 décembre mil neuf cent angt

L'an mil neufeent vingt, le vingt-sire décembre à neuf heures trente minutes du matin le Conseil municipal de la Commune d'Expressillers légalement convagué en session exhaudinaire i'est riani a'la mairie saus la chiexidence de Monsieur Ruby Inemior adjaint Etaient prients: M. ett. Ruly. Meilhac Jean Prine - Calobs Einier - Ribiere - Nomy - Chaussat - Cyne - Badomis - Danfenille Champeaux - Georgial - Bonnand - Jenu Gabriel . Laye etinglerand . Korkaan - Martin. Excuses: Toeten Traissein - Meilhac Limant - Larseaux Alsents: Conteine - Viarteise . L'achaux Meilhae Jean- Pierre ayant obleme la majorité est nomme secretaire et danne lecture du proces-verbal de la demini reunian dui est adaple bans observations.

Chemins rurang et d'oxploitation. Demando de Subscrition -

Monsian le Resident donne le eture d'une lettre de M. le Relet, demandant au maire de vaulair bien lui Sournir un état détaillé des subventions accordées on demandées from l'ontation des chemins runaux etchemino d'explaitations agricoles et près délibération le conseil téais de lui fammir le bordereau suivant: 19 te Chemin dit de Choun'at hartant du Chemin de Grande Communication Nº 90 Spis de Connarier : lon. quem de 700 mêtres. 29 & chemin dit de la Rue parlant du Chemin de grande Communication el 20 prés le pont de la Roche

8) Le chemin du Rabagein et de la Malle Martant de la route nationale el 140 Jusqu'au chemin de Grande Communication Nº 14. Louisueur de 1400 ranioner.

Conquem de 800 milies.

149 Te chemin dit de la l'aure parlant du Chemin de Trande Communication Conqueur 1200 miles L'é chemin de la tarache au Chemin de grante Communia.

him cl. 55 entre ce dernier chemin et le Chemin visinal ordinaire ero 9: longuem 1200 m

19 Le chemin de Cachaud a Co Chapelle A Chair Conqueur

Chemin de g. C' 11:30 - Déviation -

Lu la proposition de Monsieur Legrand, le Conseil sieide d'emethe le voeu suivant et prie le Conseil gené. ral de vinhai hien hui denner eun avis favorable paunta dériation du Chemin de Epande communication es 90 de sortie de la ville d'Esproubers sur une longueur dessorte Nº D'ORDRE

Affaire de Foncault

Collège-offaire

Répartiteurs

DÉLIBÉRATIONS

façon à evite un parcours lup étrait et un olthouge dangereur, s Monsieur le président danne le cture d'une lettre de Mogusieur de l'ancand demandant le relivement du dans de l'éclairage approuver a Timoges électrique. Considérant lui avair offert un prin suffisamment de 3-1-1921 élevé, après délibération le conseil décide de s'en leur a'ses prés elevé, après délibiration le consell décide de s'en leur a ses pries dentes décharations et refette à l'un animilé les prétentions de M'de Tansount.

Le Resident donne lecture d'une lettre de Mi loge en princi pal du collège d'Eymanters réclamant une samme de 13/19 dui lui est die par la commune. Le Conseil autorise Monsieu le Meane à déliner smandat pour cette somme. Comination des répartiteurs

La liste suivante des répartiteurs titulaires et répartiteurs suppliants est proposer a' l'approbation préfectivale pausique .

propriétaire au lac « a l'êle monteix befrautiers Meilhac Conant Martin Lean Badauris Joseph Chaussat Arsene elegoriant à Exposations Camarque Gernand. Terrier etaquete

propriétaire à Meilhaguet enefloutemier à Exposition propriétaire à Busy Poehe Tenieaut Piene nd ex facteur à Expusities Répartiteur suppliants Bonnaut Leanant

Inoprietaire au lac. Magalique Michel ". Villemontein L'argeras Gomant. .. La Enist Danfemille Joseph dayse Piene

Condonnier Expositions apre Moutal propriétoire à la Rue Cachand Pine " a Bethe Courcellas Parnein Viene homonteil elegociant o' Exponentiers Maniaux

Chambeaux Macnaian le Resident donne connaissance d'une lethe

de M. le Ministre de l'Intérieur communiquée par Mb le hight imitant ellelle les maires à passicio à l'agrandinement du cimetini dans le cas ai ce dernier n'aundit pas une surface sufficiente paux recevair les corps des militaires morts aux armeis. et pris déliferation le Conseil déleide que le cimetière d'égnantions est any grand from recevoir les corps des militaires de la Commune

Cimetière

morts aux chimies etécarte la question d'un agrandissement Sur la proposition de M' Badanis le conseil décide de Saire proceder à la renise en élat du chenin de Château et emite et le Maire à Javie effective ces travaeur le plustes hours possible.

Logement des Institutes

Cartes de tabac

Chemin de Château

Le Conseil autorise egalement elle le ellevine i faire faire les réparations nécessaires pour le bagement des institutem

La dishibution de la carte de tala e seur faite saus da surveillance de eM. elle. Ruby, Chaussut, Barbarres Cym eRageville. Le Conseil autorise Mb le Resident à prasser des houites de

autorisation de traiter de gré à que

qu' à gri au mieux des intérêts de la Commune: 10 paris la keatien des troits de place

haus les laies et immondieu.

le 30 Live 1920 Pair aut sudigents

Dan la proposition de 112 le Printent, le conseil dicide que vu l'insufficance de crédit pour le paiement des fournitures de pain faites grochectement aux indiquets de demonder à Monsieur le Vrifet de vouloir bien l'autoriser à prendre la somme de mil deux cents panes sur les fonds libres de la commune pour disintouser les boulangers fournisseus.

Cooperative de Avrlanguie

Es vu de faider une conjercime de boulaugure, la Consul Municipal agres diaberates auterise la antient I be aire a traiter do bre'a vie are barkens roots four la résiliation du bail qui a été consente à ce dernier per la Commun à la date de 1st l'ecembre 1919 pour l'occupation des locaux de l'accienne colle sus bouchers - way qui lear mit de sette rentisting servet detivis à la serviture d'atte cooperation -

adjudications. Housieur le Bis Autorization des paiement de différentes notes

le Préfét un date du 17 février 1921.

Sur la proposition de Monsieur le Président qui fait comaître qu'il est dû différentes notes aux fournisseurs — N' Patinand Boulanger pour fouruttures de poin aux indisente \_\_ 308,08 Mi Couffy Boulouger pour fournitures de prain recy-10. Couffy Boulouger pour fournitures de prain recy-166,80

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

11- Samy : Charren pour ferrure au rouleau - 10:00 M- Loutet, pour fourniture de platre \_\_\_\_\_ 75,00 Mi Lemicand; Karoy pour reportiona Soiole de Bussy \_\_\_ 89, 80 M- Montagner quincailler pour liver fournitures \_\_\_ 120.30 112 Couffy Boulanger pour fourniture de pair aux indigents \_ 148,28 Don't le total i deve à la somme de 1411,90 Dépreuses qui out été effectuées en 1920, et que les crédits allouis à cet effet au Budget de 1920, sont quises, le. Conseil municipal décide de demander à fousieur le Prefet de voulair hien l'autoriser à prendre sur les fonds libres de la commune la somme indiquée ci-dessus, de mile quatre cent ouze froms quetre vingt dia.

Augherous Michael Har Koms Willer

Soutieus intispensable de founille.

Le conseil Municipal, opries examen fait des dossiers, donne un airis favorable aux demandes suivantes; 10 Ja Devars nee guery: 2º Castier hangois a y monties: · Les une Marie V: Delaune, au Cofe; Le Viarteix Jean à Saforit & Dicatation Lionard a Expunorties : 26 - Lewoble Gabrielle It Rothier a Toutmortin; 7. Same Louis a Lymontins, 80 Continas angèle " Martin au Buy d'ayen. et est d'airs de rejeter les demandes ci après: 10 Targeas V- Viguoue, touche une allocation of ascendant: 2. Roche your & Labyer , touche une allocation of assentant.

Offani Eroze autorisation de paiement

Tu et approuvé à Linges le 19/2 vier 1921 Pour le Prifet le consulter gineral

signe : illisible

1.º le Maire donne connaissance de l'effaire broze en Principal on Collège d'Exmouties. Le sinu braze ayout un un diffiend avec la commune d'Exmouties pour réglement de consité; et ce différend etout tranché par décision du conseil municipeal d'tat; il restort que la commune et ymonties estredevable;

a Housieur Eroze d'une somme de 2011. 30 que 11 ª Groze est redwable à la Commune 1343, 38 d'élymonters d'une soume de et que la dite Commune d'Eguventers reste

\_ #38,99 divitue envers 11 bioze de la somme de Le conseil municipal autorise sponsieur le spaine

a Mandater la somme de an sieur broze · Somme qui sera price sur les

fonds dispanibles de la commune.

Ease sur le bétail

M' achand propose la suppression de la taxe sur le betail; propiosition qui est mise en délibération, Le ties des membres présents, c'est à due dix sur ringt et un, out idemande qu'il soit vate au serviersent conformement very paragraphes 2 et 3 de l'article It de la loi du Saril 1884. 11 le Moire faisant drait à cette demande, a fait deproser sur le bureau la boîte destinee au secution, or fait voir qu'elle était complétement

vide, et merté les conseillers présents à exprimer leur vote en écritant sur un des bulleties blancs, préparés à at effet, le most oui en cas d'adeption de la proposition, et le mot non en cas de réjet.

Les bulletins du vote agant de renir famés à M" le Maire, et déposés air fin et à mesure dans la loite du serution, et 11° le Maire ainsi que Mi le sertaire ayant ena mines voté de la mine

manière, la troite du sentir a de ouverte; le nombre des bulletius s'est trouvé ou nombre de vings et un (21) egal à celui des votants; et le

dépauillement fait par 112 le Maire a donné pour l'adoption de la projectition sept (7) suffages;

pour le rejet quatorze (14) Suffrages. En consequence " le Maire a déclare que

la proposition était rejetée.

M' le Maire fait connaître que le comité Départe mental carti-tuberculeux d'emande à prendre en location certains locaux de l'ouccienne école de garçons pour l'installation du dispensaire d' ly montier, agres deliberation le conseil municipal autorise It: le faire à passer un bail avec le comité pour cette location au pris de 500 par ay, le comité

prenont à charge toules les réparations

M? le faire soumet au conseil municipal une lettre de W. Nony demourant à Lymontiers, qui demande à prentre une concession d'en Cyris deliberation le Conseil accorde le d'emande de 11. dong

Nº D'ORDRE

any mentation de talais

DÉLIBÉRATIONS

M' le Maire donne lecture d'une lettre de 1 me Boubas, Mine Barbas.

fermi de service our écoles; qui demande une augmentation The salaire, et dit qu'elle ne peut plus continuer à faire

Vu et approuvé à Jimoges le travail qui lui est assume ou prix de vrigt emp (29) frances par mois. Considérant que le coût de la vie ne

le 18 hars 1921 de societar harait pus avoir augmenter actuellement, mais vordent cloure general signe: Misible ratisfaction a Men Borbas, le conseil sumicipal les accorde

un augmentation de talaire de enig (8) pares : Ce qui porte son talain mensued, de vriest ening leaves à trente pe avec effet setrocactif à parter du premier janvier 1921

Mme Chapouland M? le Main donne lecture d'une lettre de Madame Chapundre. Demonde d'augmentation fermy de service à l'évole maternelle, qui sollère une

de salarie augmentation de salaire. Après deliberation prise, le conseil rejette sa demande; vu que 11 me Chapouland a obtenu une

ang mentation, de salarie, récente et que, dymis la cherté de vie na s'est pas accine.

Legs Cromowand. Te consul funicipal donne auis favorable a la del baide de la commission de l'Hospice acceptant le legs Cramongand L Linges le 11 pars 1921 a the conservatoire

Demande d'autorisation d'e le paire shome connaissance d'une shemande L'inter présente par Monsieur Pinton, de Lombre, qui solliète présente par Monsieur Linton, de Lombre, qui solliete

l'autorisation d'enquêter sur la voie publique pourétablir une canalisation d'eau. Après deliberation, le conseil municipal donne airs fororable à la demande et decide qu'il sin a pras

lien, de firer une redevance fixe le cliffre de la redurance à jager ? adjudication (Hapire) Le vouseil nunicipal ve la délibération de la Commission administrative de l'Hospice, relative à la mise en adjudication de la réfection du planche

de la salle de l'infirmerie du dit établissement; est d'airs d'approuver les tonnes et conditions de la dite deliberations.

autorisation de paiment pousieur le Meaire fait commute que il est du pour pais d'abounement et d'appels téléphoniques, une somme de deuse cent anquante franci, et qu'il n'a

on et ayynomi Lunges, le 10 Mars 1941 Le Prifet, illishlo pas iti privas de cidit au Budget de 1921 à ceteffet Après délibération le conseil municipal, considérant qu'il est de toute urgence de payer la dite somme de 250° autorise 11° le Maire à l'imputer sur les fonds disponibles de la commune

Dispensaire

Demande evory

fourniture à l'Hospice

#### DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal, un la délibération de la autoristation de paiement de commission admirustrative de l'hospice, relative à l'autoriation de parement d'une somme de thois cent wrigh his frames 40 Care price sur les fonds iniponibles; est d'airs d'approuver les tumes it conditions de la dite délibération.

Chemin d'apploitation agricoles Sur la proposition de sponsion le spaire le comeil dit de Chourat. municipal, un le projet de construction du chemin d'esquisitation agricole, dit de cho wrat, partant du Chemin de grande communication er 230 pris de Donnavier, d'une longueur de 7 00 mètes; prévoit la Somme the sings hait mile frances quatorge mille froms

Soume qui servit attribuce dans les conditions -Le conseil sollicité le un wurs du quie maljon la mise à l'étade Last à fourier par la commune 20/0/0 soit: \_ 2700. du chumin uguestomet latribution last a fourier par les sousenjeteurs 20/0% soit : - 2800. d'une subvention de l'étal last à fornir par le Dipartement l'état 60/90 soit! - 8 100. et décide que la commune l'empage à 11 prouver les renources nécessaires soit sur les fonds disponibles, soit per voic of impreent.

Chemin d'exploitation agricole dit de la Rue

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal un le projet de construction du chemin d'esqualatation agricule dit de La Rue, portant du chemin de grande communication 1º30, pris le pont de la Roche d'une longueur de 800 mêtres; prévoit la somme de Seize mille francs. Somme qui sera attribuée dans les conditions Mirantes. Tart à fourier par la commune 20/0%- soit: \_ 3200. Part à fourier par les sous enjeteurs : 20/2% - toit : \_\_\_ 3 lass : Last à fournir par le Département et l'état: 60/5/0. soit - 9 600 et décide que la Commune l'engage à se procur les ressources nécessaires: soit sur les famils dispossibles, soit par voic of Engrunt.

Chemin d'exploitation agricole Sur la proportition de Monsieur le Maire, le conseil-dit du Rabazeix municipal; vue le projet de construction du chemin d'exploit municipal; va le projet de construction du chemin d'exploration agricule dit du Rabazeir et de la Vialle partant de la route mationale 1º 140, juigu au chemin de Grande communication Nº 14, d'une longueur de 1400 mètres; prévoit la somme de vingt buit mille paues Soume qui sera attribuse dans les conditions suivantes.

Nº D'ORDRE

DELIBÉRATIONS

L'art à fourier par la commune 10/1/2 wil! - \$600. set a fourie par les souscripteurs - 20/5% . Lot: - 1600; Sait à fourir par le Département et l'Etat 60/0 soit: \_ 16 800. et décide que la commune s'engage à se procuer les ressources necessains, soit sur les fonds dispossibles, soit pour voie d'engrunt.

Themin d'exploitations agricole dit de la Siauve

ur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, vu le projet de construction du chemind'esquivitation, agricole, dit de la siauve, partant du Chemin de groude communication Nº 18, d'une longueur de 1000 metres, prévoit la ronne de vriest quatre mille frances, qui sera attribuse dans les constitous suivantes! Cast à fourie par la commune : 20 p % soit \_ 4 800.

Larta fournir por la souscipitairs. 20 /2 % soit \_ 4800 Part à fourier pour le Dijustement et l'état: 60/2% soit \_\_\_ 14 400 et décide que la commune s'enjage à se procur les ressources necessaires, sait sur les fonds disponibles, soit par 4voice of empreunt.

Chemin d'exploitation Sur la proposition de Mourieur le Marie, le comisson aprior de la trada municipal re le projet de construction, du chemin d'exploitation agricole dit de la Catache au chemin de grande communication Nº Es who ce donnier chemin of le chemin ricual outinaire N29; st'une longueur de 1200 mêtres, prévoit la somme de migh quatre mille feares qui sera attribue deres les conditions suivantes;

Cart a fournir par les souserighteurs 20p/o . soit \_\_\_ 4800. Carta fournir par le Dejurtement et l'état-bops/o soit 14 4 00. et decide que la commune l'engage à se procuer les ressources nicesaies soit sur les fonds desponibles, soit por voie d'imprint.

Chemin d'apploitation Sur la proposition de Monsieur le Main, le conseilmenique agricole, dit de Jachan ou le projet de construction du chemin d'apploitation agricole, dit de Sachand; partout de Sachanda la Chapelle A. Clair; d'ine longuem & de 800 mêtres; prévoit la samue de seize mille francs, qui : sera attribuce dous les conditions suiventes: Cart à fourier par la commune 20 pg. soit \_ 32004

Pout à fournir par les souseignéeurs - 20 pg - sait \_\_\_ 3 200" Lant a fournir par le Départementes l'état-60 p/6 soit - 9 600. et décide que la commune s'engage à se procure les sessources récessies

Lasta fournir par la commune 20 p% - sait: - 48004

soit sur les fonds disposibles, soit puer voie d'empreunt.

Nº D'ORDRE DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATIONS Nº D'ORDRE Dur la proposition de Monsieur le Maire, le Deance du 17 Avril 1921. conseil minicipal vote la somme da huit cont Convocation du 14 - 4- 4 Vote de la somme de truit frances (900) pour fair face aux difenses ouasionnées cents frances pour couvir les par le recensement de la population; et décide L'an mil neuf cent vingt et un, et le dix sept dépenses faites pour le recourse que cette somme sera prise sur les fonds disposite du mois d'airil à dix heurs du matin. Le conseil municipal de la commune. de la commune. la et apparonné. Limoges le d'Exmoutiers légalement convoque en bession Mai 1991. Le Brifit signi: illuible extraordinaire, s'est rémi à la faire sous L'expran Grangeaut Maduris
Viartin Gafrille anglement Charles la présidence de Monsieur le docteur Fraissais Troubent Presents M. M. Fraissin, Ruby, Serry, Legrand, Champeand, Cym, Pantein, Darfeuille. I lang Pilice Jaco Fascant, Martin, talabot, Bonnanch, Bacouris. absents M.M. Lachand, Meilhor J. Fine, Nony, Excuse: Keilhac Leonard. the Goussat désigne comme secrétaire donne lecture du proces verbal de la dernière se'ance qui est adopté sans observations. éclairage électrique M' le Maire donne comaissance des prièces du dossier relatif au relevement du tarifs de voute. de l'inergie électrique, et qui une enquête est ouverte Le conseil funicipal a pris la délibération suran Couridérant. donner satisfaction à Chaume des demandes successives de Mi de Poucauld concessionnaire 19 du fanvier 1920 il déjusant à la mairie ane d'aufmentation des tarifs sans chiffres, simple i meet pour prendre date - Ou dui en a doiné act sur sa demande 29 au Sejitubre 1920 nouvelle demande d'auguent ation avec les pris et conditions. Le courseil Municipal lui accorde une sugmentation \*- \*\* globale de quarante pour cent/40% / miente 1720 M! de Foucauld refuse et demande un relevement Now basi sur l'index commiques 10/ avout toute ripouse il demande la mire à S' Le dossin est envoyé à la Préfecture avec demande de mire à l'enquête; et c'est alors que

"The with

Housiem de Tourand, dans une conversation privée avec le Main, porte de se mette d'acond sur les conditions adoptées par la ville de Saint Leonard. Sa propositions à été retenue. M's de Comande serait donc mal fonté à rélamer un rappel - d'une part.

14 Pendont toute la duni de la queme d'unime apris, l'éclairage public à été tout à fait négligé.

gair riegisse. 2° arc 11° out pour aisoridire par fonctionné, ples out élé remplacées par des laufies à nicandesceux togung moiss dispendieux mais d'un éclairage inférieur sous autorisation sumicipale.

James petites langues n'étaient, autant dire, james semplacées, à le point, que sur les instances répétées de la soinie, c'est 112 de foncauld lui même qui nivoquant l'impossibilité de se prouver des ampoules proposa de au mailde prendre est estreties à la charge de la commune ce qui fit l'objet d'une convention approuvée.

Levil the forecould a fait pendant une courte période fait payer à ses clients la tane de dia pour cent 10%.

S' fer conditions et exploitation ete 11° de touranted out pour au conseil fumériquel devoir être très économiques, attende que toute son affaire marche ouce eters imployes sous aucum spécialisting à salaire peu seur. Le manque de commaissances est, d'ailleur une

Foucauld était mat fondé à réclamer un relivement de larifs. — d'autre part. "
"ufin, le moment est mat époisi pour cette réclamation, le voit de la vie démirment résiblement aussi que de prir de toutes les matiers employées. Le conseil municipal deide de référe la demande

et l' de Moncould.

Sittl'examen de la comptatilité il similité que la situation de l'exploitation est déficitaire, le conseil fruirepal propose de tente un accord sent les bases de la concession de saint Leopard.

Le conseil fruirepat prepare en outre l'achat de la concession.

Réjaration ou clocher

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M' le Préfet l'informant que des réparahims sont proposeis ian clocher pour les abatsours, et seront effectuées si la commune consus à ya participa par la somme de mille six cents fromes (16004). après délibération le conseil municipal estime que en reparations ne s'improsent pas d'urgena et refuse le crédit demandé. In outre le conseil municipal roppelle que les digats eausis à la toiture de l'horloge à l'occasion des ignarations ou clocher en 1914-1919. n'out pas repais et restent à la charge de la commune. Si l'administration voulait examiner la question du digagement de la freade balt de ce monument par l'enlivement de masures qui le masquent et l'inlaidipent, avec l'auvertue d'une rue, le Conseil municipal consentiait certainement à voter les cidits nécestaires. La municipalité a déja engage des poupealess avec le propriétaire. La dépense serait de peu d'importance.

Capitation de nouvelle

M's le Maire fait communitée qu'il a fait demander a M'h: les proprietoires intéressés au sujet de capitations de nouvelles sources pour la velle d'Egmoutiers, à quelles conditions ils vondraient céder certaines sources à la Commune, et qu'il n'a oncore ancune sipones. Le consuit Muniqual sist qu'il est de toute urgence qu'il y cit de nouvelles sources capités d'harge M's le Maire de faire une nouvelle demande par lette recommandée.

Nº D'ORDRE

Euguede d'augmentation de loyer de l'école de

DÉLIBÉRATIONS

Mi le Maire fait comoitre au conseil numerical que la commission de l'Hospice demande un augmentation de loyer pour le batiment des écoles defilles en laistant à la charge de la commune les pais des réparations des docary du chi batiment. après délibération, le conseil municipal dece laiser au paire le sois de traiter au miens des interits de la commune jusqu'à concurence de mille cinq cents francs (1800)

Halle aux Bouchers Vu et oggrowé à Limoges le 9 Mai 1961 Cour le Prifet, le consièler de Brifeline signi : illisible

11. le Mair fait comaître que le bail de la Halle our bouchers consenti entre la commune d'Exmenties et l' le Docteur Gradet, est résilie, et que une indunité de mille francs (1000) sur verser à l' tradet en dédoningement de la rupture du bail et du matériel laisse dans le louel. He demonde en outre au conseil Municipal de vouloir l'en l'autoriser à passon un nouveau bail pour le dit local et aux mêmes conditions, avec la coopierative de boulongerie qui devra verser à la commune l'indemnité de mile panes (1000) pay is a' 112 Tradet.

Chemis vicinary domande de Subvution

Sur la proposition de Mi le Maire, le conseil municipal décide de demander à la Commission départementale une subvention de deux mille france (2008) du Tout de la Boche. (Chemin vicinal, dit de la Kachawa) qui est en très mouvois état et doit être reconstruit.

pour réparations our écoles

Mousieur le Maire fatt connaître que les reparations considérables faites ou à fair our ecoles d'Exmonties (Gorcons) du Ebeil et de Bussy dijeassent les ressources de la commune et propose de demanter une subvention sur les fonds communs des amendes. Le conseil adapte la proposition

Pourniture de pais

Dur la proposition de Mª le Maire, le conseil municipal décide que la guartité de pain foume aux indigents de la Commune sua fixée à thois (3) Kilogrammes par semaine poids maximum, a partir du 21 février 1921.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Demande of installation

Me? le Meaux soumet ou conseil deux demantes d'installations d'eau: 19 de Monsiur Degratuil; L' de Monsieu Magadoux, qui sont accardées à l'imanimité.

Demande de Guyriaux

d'eau

de Mª de guegriaux qui demande que la langue électrique place à l'entrie de la ville fair au portail de 1a propriété. soit Après deliberation le bouseil municipeal, consi-dérant que la dite lampe est d'utilité publique déride de la faire remplacer.

Mousieur le Maire donne lecture d'une lettre

Demande de Me Wartein

Monsieur le Meaire donne lecture d'une lettre de Mademoiselle Viarteia sustitutrice à l'école de Busy, l'informant qu'elle a reçu des livres destinis à former une bibliothèque, et demandant qu'il soit mis à sa disposition: un placard ou autre meuble prouvant server les dits volumes Le Conseil municipal accorde à Me Karteia, un placard qui sera pris dans le collège.

Væn: proposition Ruby.

Sur la proposition de Monsieur Buby, les Conseil municipal einet le van suivant considétout que la gan de la Congragnie de Chemin de fer d'Orleans, d'Exmoutiers, est très mal éclaires tandis que d'autres gares de la même Compagnis de localités de très moindre importance qu' Cymoutiers sont parfaitement éclairées, décide de demander à la direction de la dite teompagnie de veuloir lies prendre da demande en consideration et de faire untaller des langues élutriques en quantité sufficente.

Demandes de Ume Frencia

Me ousieur de Meaire sommet au conseil municipal une demande de Madame Francis institutiva qui demande qu' un indemnité de logement lui soit payée ou que des logements soient mis à sa disposition. Opris deliberation le Couseil, considérant qu'il caiste des locaux libres qui pourraient être destinis à ume Grenia mois que de grasses et contenes réparations y sont à faire avant

l'occupiation, disigne M'Mi Legrand et Bilion conseiller municipales pour examiner les dites rejurations, et charge Mousieur le Maire d'accorder à Madame Trencia, ou le logement on l'indemnité selon ce qui convendra le mienz aux interêts de la commune.

Demonde de réparation du chemin rural de L'épilles

Mousieur le Maire donne lecture d'inne lettre de Monsieur de quegrioux faisant comaître que le chemin rural quartant du Chemin de Grande Communication se dirigeant vers Saint Gelle est ingraticable on son morwais etal, et qu'il servit micessoire d'y fair certaines rigranations pour le mettre en bon état de circulation, notamment l'empierrement. Après déliberation le conseil municipal, conside rant l'utilité du dit chemis et le mauvais état où il se trouve, dicide de procéder. à la réparation de ce chemin le plus tot

Réjecration du bassin de st Gilles

Mousieur le Maire donne connaissance d'une lettre de 11º Barbas qui demande que la commune d'hymoutiers vuille brin faire faire certaines réparations au bassin situé dans le jardin de M" Guilles à Saint-Gilles, jardin dont il 1'est render alquireur. attender qu'il risulto des conditions de l'acte de vente déposé chez Mousieur Bruse notaire que l'entretien de ce bassin est à la charge de la commune, le couseil municipal décide de faire faire les reparations necessaires.

Demande of élargistement du chemin de SEGilles

7 ,

Mousius le Maire donne lecture d'une lettre de M.M. les propriétaires riverains du Chemiss dit (de 1º Giller) ffici demandent l'élagis sewent du dit chemin . Ils céderaient gratuitement le tenain nicessaire à condition qu' un mur de cloture soit élevé. Le conseil municipal, considérant que ce chemin n'est par d'une grande utilité sublique et que les frais de construction d'un mur en clature succient d'une dipense considérable pour la commune, divide de rejeter la demande.

Nº D'ORDRE

Hospitalisation de Vialatou

DÉLIBÉRATIONS

Movuriur le Maire fait commaître que le nommé. Vialatou a été admis d'urgence à l'hospice d' tymoutiers.

The le rapport de la commission administrative de l'Hoyuice, le conseil municipal décide que l'Hospitalisation du sus nomme sur mointeure on rejetée suirant le certificat médical que famina le midein de service.

Le conseil se constitue en comité secret pour feather a l'examen des dotsiers d'assistance. Ossistana aux Vicillards Le Conseil, un l'airs de la commission administra two de l'Hospice donne avis fouvrable aux demandes

> 19 Yeur Bouch tout any mentation: 6 ; par mois 29 Vergorjanne Va Rebeyrolle; an Lac: 6: par mois dely rigette les demandes suivantes;

fils i ugage a lui verser 10; por mois. 29 Remenicias Sionard a Bussy; l'interesse ust retaite de l'état.

The l'air's de la commission administrative assistance our fumues le Conseil donne airs favorable aux demandes en couches

> 19 Ruby alice épouse Dradoux ou café. 20 Milleron Marie ejwere theiland, a Villemonder 39 Chemartin anna grouse Montandon, à Brenac 40/ Dumont Climence you're Devand, a tymantin Vu le rapport de la commission administra

assistana ary familles

assistana midicale Gratuita

allocation militaire any de famille.

tive le Couseil donne airs fenorable une demandes 10/ Remenieras Viewe Populo; à Ey montiers Vu l'airs de la commission administrative, les conseil donne airs favorieble any demandes suivantes;

19 Mazurer, rue des Bancs. 20 Hour Bereaud a by moutiers. Le conseil municipal, après examen des prièces des router midispensable dorsiers, donné aire foivrable aux demandes suivants:

19 Mastin Jean, a Villemontain 20/ Ferland François à Boulas

30/ Domarier Marie 1/2 Flotte, a' tymouties 4% Dagorn Guillaume à tymoutiers

et airs défavorable aux demandes suivantes:

697			182
N° D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS
·	Comple et divide que la somme en excédent du secte sera proster au Budget additionnel.		24 Imprimes a la charge des communes 300.
	de recetto sera fiortei au Budget additionnel.		3) Topitement du receveur municipal (confedement) et / 2321.
			4) Abounement à diverses publications administrat= 30.
Rapprost de la 3º Come =	La Termission espore son repport an consil		54 Augmentation whe salaires des contouniers 28 \$1.
C//	Mennicipal lui faisant connaître qu'il y		64 Assurance des Batiment commencer 200.
	en de voter certaines depuenses supplémentaires		10 que deliberation, et examen fait du rappeart
	a'- après emorreres.		fresente fran Monsieur Badonies rapporteur de la
	19 Augmentation de loque de l'école de la Boche 100:		Commission des finances, le conseil Memicipeal décide
	ey Subvention our pupilles de la nation - 2000.		of inscrice les dites depenses au Budget additional
	39 Fournitures reclaires au Indigento - 1800.		de 1921.
	19 Touriture de paris aux dudiguts 12004	Chalita whenite	La la maniti de la medicina la Maria
	5º Subvention an dispensaire Out tubenules - 900.	Chaleto de necessité	Sur la proposition de Monsieur le Maine qui fait connaître que des Chalets de nices-
	45 Frais de purytion de la taxe sur le betail 500	Tuet approuré timoges, le	site seraient of me grande utilité jublique.
	ignes diliberation le conseil Municipal adopte	16 26 oven bre 19 21	tant au point de me des convenances qu'air
	le rapport de la sur commission at vote les		proint de vue d'Hygiène et qu'il y aurait
	dijuns enouces et décide de les inserie au Bud	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ungene a ce que ce projet se réalise, le Consider
	get aditionnel de 1921.		municipal decide de faire construire trois
Rayportale la 2º Com	La deuxième commission sound à l'examen du		chalito de necessité dans la ville d'Eymoutius
9/	conseil municipal, pour être executes dans les		Le premier sur le change de foire (coté Hospiere)
	plus bref dilai possible les projets de travais		Le Deuxième sur la place d'armes
	a après, avec les dépienses nicersaires y correspondent		Le troisième sur la place
	19 Construction de Chaleto de necesité - 14000		et de faire executer les travans de construction
	2) hapitation d'eau pour les fantaines de la ville . 8 000		por vie d'adjudication restretute que sever firite
	3/ Tiparationset anciliaration and Lavoirs 6000		an rabais pear sommission civile sous envely.
	49 Empierement des chemins VO 2700:		pe cachette sur la mine à prix de quotarg
	59 Réparation au chemin de château 1000"		mille francis (14 000) previous vem Budget additional
	30/ -id au chemin des transcries 10004		de 194, il autorise en outre Me le Maire a proceder à l'adjudication et nomme M.M.
	70/ - id aux Bâtiments communaux 3921.86		Riberi et Legrand Conseillers municipaux pour
	typis deliberation le consuit municipal, adopte		l'assistu.
	le rapport prisente par la 2 commission et		
	dicide d'inscrire au Budget additionnel de 1991	Subvention aux	Sur la projectition de Mousieur le Maire.
	les dépenses sus énunciees.	infeilles de la nation	le Conseil Mennicipal vote une somme des
0			devoc cents panes (200) from survention and
Rapport de la 1º commission	La Commission des finances apris avoir pris		pupilles de la nation, qui sua suscule
- 11	comaissance des rapports prisentes par les 2 en		au Budget additional de 1921.
	tomaissance des hapports prisentes pour les 2 me et 3 me Commissions peresentant les dépenses à	11 11 11	1 8
	and one sunger additional the 1941, fait	Subvention ary Dispen	Sur la proposition de Mi le Maire le
	commance an Consul municipal un'il u a		
	line d'y apouter entances autres dépenses tilles	Tu il approuve à Limoger	cento fams (500) from le Dispensaire aut tubora leng somme a potter au Buddget additione
		10 13 144 1411 1971	de 194, que a prise sur le montant du loyer
	19 Trais de Buran de la mairie 200:	Le Grejef,	the in the comment

tigni: illibible

auseil municipal vote une subvention de cinq ento panos (500) pour le Dispensaire aute tiboren eng. Somme a porter an Buddget additional de 194, qui sua prise sur le montant du loyer payé à la commune

1.02			₺,
Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS
Nº D'ORDRE	Le couseil municipal vote la somme de.		de l'Hoquie, approuve por la commission admi-
dy personel du recevemeninique	I deux mille trois cent ringt et un panes (2329)		
approuve. L'augmentation du 1/1 odora	from augmentation du troitement du receveur		Le conside municipal approuve ledit Budget
porter hu l'ancien tractement.	municipal et du chisicine personnel.		Lu seules au Chiffres de 28464.
Le Prifet: illisible	16.5 1 their sound an conseil municipal be projet		En Dépenses au Chiffre de 28484.
Budget additional de 1911	Me le Maire soumet an consuit municipal le pages du Buddy et additionnel du 1921.	Teole de Bussy	M' le Maire donne lecture d'une lettre de
	of the will all and ledit Rudost d'Heraut		Mademoiselle Kiarteix Surtilution a Bussy , qui o
	En mette an chiffe de! 1489, 68		fait commaitre que certaines repearations unquites o
	In Dijunes an chiffre de:		sout à faire à l'école de Bussy, telles que : réfection
0 , 1 , 12 , 12			du plancher Manchissement des mus et pose
Coupete administratife	16? le Maire sommet au conseil le congrée		de serves aux postes; et demande à ce
de d'hoquee	administratif de l'hospice pour l'exercice 1920		que ces répresations soient findes pendant les grandes vaiances.
	Le conseil agrès examen uprès examen dudit		agris diliberation, le louveil municipeal, conside
	compete, approuve les termes, conditions et conclusions		rant que les dites répearations ne peuvent être
	de la commission administrative fixent les		reproduces dicide qui elles seront faites pundant
	de la commission administrative fixant les recttes au diffre de 29440.60 et les déjunes au chiffre de 29729.06	0	les Grandes vacances
	L'excident de rectter s'élevant à 611.84	Ceole da theil la Roche	Monsium la Maire donne lecture d'une lettre in
Courte de Certion de	11's le thoise sound as sould be sout to	Mocne,	de fradame Dutheil propriétaire de l'évole de
Congrée de Gestion du reaven de l'Hospice	It le Main sommet an conseil le compité de gestion du naveur de l'Mospice, approuve par		une deliberation du conseil municipal en date
	la commission administrative.		du 20 faurire 1920, des réparations out été faite aux
	Le Conseil municipal apris examen dudit congre .		locaux de l'école; et demande une augmentation de luyer de cent frances (100)
	approuve les termes, conditions et conclusions de la		de layer de cent frances (100)
	commission fixant les recettes à \$101,28		Le Conseil municipal no mue M' M' evony , Lascan
	Les Déjeunes à		et Lachand pour examiner les réparentions faites
	Le vivillat de l'anni 1010 1 . t. T		et décide que satisfaction sera accordie à les répendens
	Le risultat de l'enercice 1919 prinentant un encident de reutes de		ungentes aient ili factis.
	Le résultat de l'exercice 1920, est un		
	excident de reutes de	Edairage Bublic .	Sur la proposition de Monsieur le Maire le
b 1 + 11+ 1		1	conseil municipal deude de me pas renouveller
Budget additional 1921 de l'hospice	No the Maire round an conseil be Budget addition	lu et appromé à lineges le 13 puis 1921	la convention passie entre la commune et
ou s roque	Me Me Maire rounet au conseil le Budg et additor nel 19 si de l'Hospice, approuvé por la commission administration	le 13 / min 1921	Monsieur de Fouesuld, en date du 12 juillet 1920 pur laquelle en dervier abandonnait à la
		De le Prefet , le sevitaire général	Commune la somme de 1072 sur sa redurance
	Le conseil municipal approuve le dit Budget additionel	rigui: illioible.	sumuelle: la commune premant à la charge la
	du recottes au chiffre de 29898.69		fournitue des anyearles nécessaires à l'éclairage
	du restre un chiffre de		publique.
Burdad d. 1000 (11.			
Bridget de 1922 (Haywing.	Mi'le Main munet au conseil le Budget de 1922		

Nº D'ORDRE

Pont de la Riviere

Halle aux Bouchers

Vu et approveré à Limages le en Juin 194 J: Le Préfet: le scentaire général

signi. illisible

DÉLIBÉRATIONS

Sur la proposition de Mousieur le Maire le conseil municipal vote la summe de mille france (1000) a firendre sen les fonds disposible

de la commune pair la part contributive de la commune et Ey mouties à la réparation

du pout de la Rivire au seigneur. Mais aux conditions que les dépenses seront hier celles porteis au rapport des inginions, it que le

chemin soit render producte and charetter sun tout son parcours.

Conformement aux délibérations des 26 Décombre 1920 et 17 avril 1921. Mousieur le Maire informe le conseil municipal que la risiliation du

bail consenti à Monsieur le Doctum Pradet pour la commune pour la halle aux bouchers a

eté signée. Après delibération le conseil nue micipal dicide que l'indemnité de mille

france (1000) versie à Monsieur Gradet sura

prilevie sur les fonds disponibles de la

autorisation de parement de Sur la proposition de Mousieur le Maire Soo à M' de Foucault

qui fait comaître qu'une somme de cing cento panes (500°) est due à Monsieur de Concault Tu daynowi à Linges pour la redevance annuelle pour l'éclairage le 15 juin 1321. O: le l'itfet le secritaire general signi: illisible éclectrique pour le denxième semestre 1920,

le consul municipal dicide que cette somme sera injutie sin l'article 73 du Budget 1921 (culivement des boues et immondices) vue qui un

aidit de 1700 y est pierre, que las pais d'ente vement des bales et innondices s'élèvent à 800?

pour l'amie 1921 et qu'une soume de 1000. y usto disposible.

Hospitalisation Violaton Mousieur le Meaire fait comaître au conseil que le nommi Vidlatou qui avait été Hospitalise d'ingence à l'Hospice d'Egmouties en date

du 30 Mars 194, est sorti de cet établissement le 29 Mai 1921. Après délibération le conseil municipal Considérant l'étal d'indégence du sus-nommé et

qu'il est insuit sons le nº 104 de la lite le assistance midiale gratuite, décide que les frais

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

d'Hospitalisation sevent community peur l'assertance médicale gratuite. ed Men Rour à Vangeat

Domande de Bourse Une te Chesaux.

Mousieur le Maire soumet au couseil municipal une demande de bourse à l'école nationale d'arts et bétiers d'angers, formie pour Madame

Perme Cheroux pour son file Jean Chicoux-Après deliberation, le conseil memicipal, ve les pièces comprosant le dossin ; vu la situation de Madame Venue Chéroux.

Donne un avis favorable pour qu'il soit ac-cordi à l'intrusie une bouse entière.

communary

assurance des Batiments Monsieur le Maire orgion au conseil municipal que les Batimento communava sont assurés contre l'incendie pour une somme très inférieures. à leur valeur, qui ne commisait pas les dommages en cas d'inemidie.

Après délibération le conseil municipal décide qu'il y a lieu d'augmenter la valeur lassurie from les Batimento communair, et prévoit à cet effet une somme de deux cento (2004) acc. Budget additional de 1921.

Subvention pour la notation Mousieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Bifet, instant le conseil muni-cipal à voter une subvention pour encourager Après dilibération le conseil municipal refuse de

voter ladite subvention.

Chemin de la côte l'or.

Monsieur le Maire donne lettere d'une lettre des habitants riverains du Chemin dit (de la Côtelors equi d'encondentà ce que ledit chemin soit réparé. Le conseil municipal considérant que cutains propriétaires riverains n'out pas signi la demond

Charge Monsieur le Maire de vouloir tren s'oncujur de cette affaire.

Demande de concersion Me? le Maire soumet au conseil une demande de concession d'eau, prisentir par Monsieur Monde dean. après delibigation le conseil municipal donne satisfaç

Séance du 4 Septembre 1921

Convocation du 1er septembre 192 L'an mil ment ent ringt et un et le trois septembre à dix heures du malin. Le conseil municipal de la commune d'Egmontiers ligalement convogue en session extraordinaire, sent riuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le dostur Fraissie, Mair, Claimt prisuts M. M. Fraissis, Buby, Senu, Lachand, Legrand, Changeaud, Cyne, Darfwille, Chaussat, Ribice, Paye, any brand, Lascant, Meartin, Meilhar Lionard, Calabot, Bonaud, Badouris. Ollsento: M'M: Viarteix, tixier, Wony. Exusis: M'W: Meilhor fran Riene et Panteir. Mousieur Chaussat désigné comme secretaire donne lecture du proces verbal de la dernière seance qui est adopte saus observations.

Edairage ilectrique +

Montion le Maire prisente au Conseil Municipal le rapport de Monsieur l'ingenieur du contrôle des distributions it inergie ilectrique relatif à la demande de relevement des tarifs de vente de l'energie électrique présentée par Montiur de l'oncauld concessionnaire, Le Conseil Municipal, un la délibération en date du 17 avril 1981 y relative, vu le rapport de Mi l'ingénieur du contrôle prisentant le relevé des comptes tems par Mi de Foucauld, admet qu'il ressort de la competatilité que l'exploitation est déficitaire bien que les dépenses du premier établissement lui paraissent excessives; et nomme une commission composée des membres du conseil municipal, habitant la ville pour traiter avec Mi de toucauld du relevement du tarif sur les bases de la convention de l'Éléonard.

Réparations aux 18te Communaux Sur la proposition de Monsieur le Maire et pour obteur une meilleur surveillance sur les travair executes aux bâtiments communaix, le Conseil municipal diride que pour toutes les réparations qui pourront the à faire dorinavent our batiments communaux, il sera établi, an piealable, par Nousieur l'Agent voyer qui en surveillea I execution im dur's estimately approximately.

Nº D'ORDRE Tassage de toanje

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire fait comaître que lors du venier : prassage de trouje à Exmontrer de nombreuses réclamations out été présenters par les habitants au sujet du logement de la troupe et wit qu'il suait bon d' envisager une autre solution afin d'éviter toute réceiminalis, Le conseil Menniqual après delibération décide que discomais o la troige de passage à Egmoutiers sua cautonnée autant o que pressible dans les auluges; et que toutes les fournitais des dennées nicessaires à la troupe pendant son séjour scront mises en adjudication.

Monuments au mosts bousieur le Maire donne lecture 1 d'une lettre de Monsieur Mercy qui demande au Conseil municipal de veuloir bien ouvir une souscription et de voter un crédit destinis à faire places à l'interieur de l'église une plaque en moubre portant l'inscription des nons des soldats mosts an change d'Honneur. 2º D'une lettre de Monsieur le Sevetaire Général du forjer du poile faisant comaître son intention de Ist joindre au conseil municipal à l'effet de faur eliver un monument aux mosts, sur la place publique. Le Couseil municipal opris delibération, refuse de voter le cridit dans les conditions demandes par Mousiur Mercy et propose la constitution s'une commission mixte composie de 11 membres dont six Conseilles municipaix, un choise par le comité bassey deux choisis par le fayer du poile et deux choisis dons le public

Vote d'un crédit de 1928:65

Tuet approuvé Fimoges, le 16 septembre 192 Letrefet signe: illisible.

Mousieur Badonies rapporteur de la commission des finances fait commaître qu'une somme de 5692.07 a ité dépensée pendant l'année 1921 pour des réparations faites aux bâtiments communaux, et que le credit inscrit tout an Budget Brimtif qu' au Budget addition nel de 1921 ne 1'dive qu'à 4102. 42 invite le Conseil spini. equal à voter la différence soit : 9692.07-4102.42-1889.6) ainsi que la samme de 334, pour le costume du Le conseil municipal après avoir entendre la rapposet por Monsieur Badonies, et aquis airs conforme de la commission des finances, vote la somme de . \_ . 1923.69 destince à mondater les notes ci-dessous érunières, et

décide qu'elle sera prise sur les fonds disposibles. 24 Lagouhsolas L'ion menuisier ..... 490.00 3º L'egrand Jean, mennisier ...... \$46. 00 

99 Magadaux Firmin quincoiller . . . . . 64.69 to Baunicand . Taillen .... 300.00 7 Deystet, Chapelin à Limages 34. as

Secours aux russes Vust approuve à Limoges, le 17 Octobre 1921 . Le gnifet signi: illisible.

Capitation d'eau

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le consid municipal vote la somme de cing cento panes (500) from secours our russes, dicide que cette somme seron injuitée sur les fonds disposibles de la commune, et disigne Rousium Kuby trançois adjoint un Maire pour percevoir et signer l'acquit du mandat, ci charge pou lui de faire connaître à l'auterité préfectorale le nom du destinatoire à pui la sonny ama

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal que les recherches pour capitation d'eau n'out donné an un risultat appreciable et qu'il est nécession de faire d'autres recherches de Conseil municipal designe M'M' Bonaud, Lachand et tolabot consullers municipaux pour étudier cette guestion et avalur approximativement le terrain à acqueir

Roche

1920. Som le Fréfet, letevétaire

augmentation de layer de de Conseil municipal; ver les domandes répétées de la maison d'école de la Monsieur Duthiel projectaire, pour l'augmentation du pies du loyer payé par la commune four la maison d'école de la Roche lui appartenant; In et approuné. Limoges, le 18 deptembre vu le rapport de la commission désignée pour examiner les reparations qui y avaient élé faites; gineral : signe: illisible considerant que le prix payé à Monsieur Butheil hour le loyer de la maison n'est plus en rapport avec les prix actuels; décide d'accorder une augmentation de cent paus par an avec effet rétroactif du firmier Novembre mil neuf ent rigt. Ce qui poste le prix du loyer de deux cents panes (200) à trois cents france (300) from ou.

taxe du pain et de la riande.

Sur la proposition de Mousieur le Maire, le conseil municipal après deliberations; ru les circulaires du Monsieur le Prifet relatives à la taxe du pain et de la viande ; considerant que des difficultés pourraient s'élever pour une

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

de deux conseillers municipaux, deux bouchers; deux bailauge

Grange Scolaire

In Limoges les 22 964191 Pi le Brefit le secretain general signé: illisible

Réparations aux rus

Chemin dela cote l'or

Chemin de Chateau

deux cultivateurs et deux consommateurs. Monsieur de Maire fait commentre qu'un groupe scolaire est de toute nicessité dans la ville d'Egmoutiers etquil o y await lieu d'envisager la construction d'un Vatimento à cet effet. Le conseil sounicipal capires delibéra e tion approuve la proposition de sponsieur le spaire, décide d'étudier cette quertion, désigne M'A' Bonaud, Milhac et Rélière conseillers municipaire pour faire une dimarche

entente avec les fournisseurs; institue une commission companio

auguris du propriétaire du tenain à acqueix et en evaluer la valuer approximative; et approuve égulement la proposition de Mousieur le Maire de mettre le projet de construction et d'améniquement à concours en vaison de l'injuratance des travaires, Cet établissement devant composition. saje classes four tia cento élèves. Sur la proposition de Mousieur le Maire qui fait con-

naître que de nombreuses travaix s'imposent pour les riparations aux rues, le conseil Municipal; considérant in que ces travaire sont de toute ingence, vu le mauvais état de certaines de certaines rues décide de les faire executer fear voic of adjudication restreinte qui teron faite an rabais par sommission scrite sons enveloppe cachetie sur la mise à prix de six mille cent quatre mighting prims au budget additional de 1921. He autorise en outre fousieur le Main à procèder à l'adjudication et nomme H.M. Riliere et Legrand conseillers muniqueur pour l'assister.

Mousieur Catalist rapporteur de la commission des travaux publics fait commaître que les réparations qui sont à faire au chemin de la Côte l'or me sont pas de grande impolance. Le Conseil Municipal, considérant que cutains propriétaires riverains out empiele sur le chemin décide de les mettre en mesure de se conformer aux righements en origineur des travaux y mont exécutes par les cautonniers.

Monsieur la Maire fait comaître que la Comission disignie à ut effet à examine les travair à executes au Chemis dit (de Chateau) afin de le rendre praticable ansvoiting et après mavoir évolué appronimativement les dépenses qui

faifs de l'Octroi

DÉLIBÉRATIONS

nacient this elever; propose of envisager seulement l'élargissement des la première partie du cheminer de demander à Mill'Brunac et Decour propriétaires riverains, une subvention de migt pour cent de la dépense emplus de la cestion gratuite du touaire. Le conseil municipal adopte la proposition

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le consest municipal; Un le tarif général des Octrois dresse en execution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1864 et des de artiles 187 et 189 de la lai de Savil 1884; the le dioret du Ministre des finances du 13 août 1919; décide que le tarif de l'actron de la ville d'égrountiers est modifié ainsi qu'il suit : " sand approbation. Of partir du 12 janvier 1922

it sout portes de a. Bourfs et vaches and destus de 100 Kilos ... de 6. a 6. Coureaux et Genines Africar tites ... de 3° a' 8' Teaux et Villes au ausonide 45 No id . de 2° a' 5°. Cochous ... de 2' à 5 Moutous et brebis ... par lite ... de 0.60 à 1,80 Conselous de lait au dessous de sola- id- .... de o, co a' a, se Graite et Suif .... id ... de 0,05 - a' - 0,10 Miande et laid halis .... id . ... de 0,05 - a - 0, 10 Liene lajunde garene . Canardo sarvage par tête . . . de 0,20 - à - 0, 16 From it foursequeses ... les cooklas . .. de 0,10 - à - 0,29 Paille .... id . . . . de 0,10 \_ ai - 0,29 Charbon de bois - . . . id . . . . de 9,20 - a 0,50 Charbon de terre. . . . id . . . . . de \ 0.10 - à - 0.29 Bongies .... id . . . . de 200 - a 10.00 Cirls..... id. . . . de 40.00 - à 18 no Dois à bulo ... la stores ... de 1.00 ~ à 0.40 Petrole estence stante thickminimale les 100 Km. . . . de . 1.90 \a 1180 Bois de travail ... le mitre whe ... de . 1.00 - 2 3.00 ardoises . . . . le cont . . . . de . 0.10 - a 0.20 Brigues et tuiles . . . . le mille . . . . de 0.50 . à \ 2.00 Werke à Metres ..... Le mille .... de 1.00 -à - 200 Pierre de taille ... le mêtre cube ... de 1,25 à 2.00

Nº D'ORDRE

Latte volige & miles de long. le m Peinture de toutes sortes de 4,50 5:00 Chaux Late de 0.10 0.20 - de ", eo a 0.50 de 2.00 -id-5,00 Cimuit el aux Hydraulique de 0.20 a. 0.50 Veruis, autre que ceux a l'alcool a' 5.00 de 2.00 Essence teribenthine id a' 4,00 Huile comertible à 4:00 - id -Vinaigre de toute espèce l'Hatolitre Assurance des bâtimus Mousieur la Maire fait comaître que les bâtiments

communair sout assures contre l'incendie pour une communaux.

Affaire Lanouaille

somme lien inférieure à leur valeur actuelle et qu'il est 1/4 2t approvince simoges le nicessaire d'en augmenter la valeur assurie. 8 Octobre 1921 division délibération, le bousil nunicipal décide Après délibération le bousil municipal décide de doubler febrifetsique; illisible la valen assure qui u troma ains portie de cent quatre vingt dix sept mille cent frances (197 100") 01/394200") et de piser les risques locatifs de la maison d'école dela Rolle summe influence Le conseil municipal l'u la deliberation de la commission administrative de l'Hospice relative au recomment de la somme de huit ents francs représentant le capital de la rente de quarante panes payer annuellement par Mi Lanouaille à l'Hospine est d'airs d'approuver ses termes et conclusions.

assurance contre l'incudir de conseil municipal, vu la delibération de la commission des bâtements de l'Hospice de l'hospice relative à l'ang mentation de la valeur assurie des bâtiments de cet établissement, contre l'incendie, qui porte cette valeur de soisante deux mille franco (62 0009 à cent inquarte mille francs (180 000) et qui garantie les risques de l'établissement à l'égard des instituteurs qui y sont logis, est d'airs d'approuver les termes et conclusions de ladite deliberation.

Demande d'un religions de conseil municipal, ne la délibération de la commission pour le service de l'hospia de l'hospice, qui demande une religieuse de plus pour le surice de l'hospice et inquite son talaire sur d'article 16 du Budget additionnel 194. Considirant que le travail s'accroît de jour en jour vu le

grand nambre d'hospitalisis, est d'airs d'approuver les tames conditions et conclusions de ladite diliberation

Le cousiil se constitue en comité secret pour passer à l'examy des demandes d'assistance.

Le consul municipal, lu l'airs de la commission

Ossistance aux viillards

de l'hospice et agrès examen fait des dossiers d'assistanas emet les airs suivants; sout admises 1 = Teraton anna V' Fachand, 1 allocation menseulle (12) 22 Lawrent Mearie 1/3 Laval, rallocation mensuelle (12) sout rejeties: 1: Her Jeanne V: Monteil à bland; ses lui sont admis à l'hospice en vertir de la loi du 14 juillet

1: Longuland Blaise is Eymoutiers 2º Fournet autoinette Nº: Permigier à Cymontiers La demande de Maria Chataigner demeurant à Bordeaux est ajaunie pour rechercher son domicile de recours. L'intresse étant Orpheline et minure doit ovoir le domicile de secours de son tuteur.

assistance au famille nombreuer Sout admises les demandes suivantes;

4: Mazalairas Juy an Marpicont from une allocation mensuelle de sept francs 50 2º Laval Louise V: Romanet à Exmontiers pour une

allocation, mensuelle de Sept frances 50. 3º Theilland Time à Villemonteir pour une allocation

mensuelle de dejet francs 50.

assistance aux fummes en couches

Sout admises les demandes suivantes; 10 Licout Melanie & Marand à Eymontiers 29 Courgeand Marie f: Frame à Eymontiers 39 Gely Maria of Duprat a Laforit 49 Chartagnac Maire f. Noumet à Châtian 5º Rigandie ama & Smoble à Domaier 6° Lachand Yvenne for Langlade a Eymoutiers To Bezand Hair for Kebeyrolle a Eymoutiers 8. Harry ama f: Meailst a Segand 9º Lachialle for Lanteix à Exmontiers Sont rejeties les demandes suivantes; 12 Sauriat Mair Manie f Billard: ressources Sufficantes 2º Marthon Marguerite f Grandon: ressources Sufficantes. Nº D'ORDRE

assistance médicale grothite.

Hospitalisation

sont admires les demandes suivantes: 1º Telandoux Sylvestre à Eymontures; 2: Comignas Jean an

> an Pry d'ayen; ? Bouchetout VI Chambaretand a Farsac; 6º Lissandre Louise à Gervaix; 7º Theilland Marie à Willemonting To Lastier à Taisac, 9º Lapaquette à Mouret, 10º Jeanne Broussely fi Lolive, avenue du marichal toch; 112 javand

au change de faire; 13º Boundarias nie Labrume Marie a Contamilles: 14º Cassour, la tour d'Orlinge.

DELIBÉRATIONS

et est rejeter la demande de Mme V: Banat nie anna Marquinand place des Banes: a des ressources suffisantes.

Mondieur le Maire virfame le conseil municipal, qu'il à dù prononcer d'urque l'admission à l'hâpital de

Bout de Made 32 Northier Maria on Puy of ayen; 42 Ther Marie

adile nie Duras au Cafe; 12: Cardeur Maire fi Conturas

Simoges des sieurs: 1º Lapaquette à Mouret; 2º Carrians à Eymoutius; 3º Changiand à Cymoutiers; 4º Doulie à

Legand Le conseil accepte ces hospitalisations et donne aute du Maire de cette communication.

Charles Segrand (arfulle Bridauris Molling Riliere

Le conseil municipal ognès examen fait des dassiers des demandes d'allocations de soutiers indispensables de famille donne, un airs favorable aux demandes suivantes;

19 then Jean, an cafe Duy of ayen

29 Barthout Hemi if & Tennique, Eymoutiers 39 Condrier Blaire, à

44 Mazurier Jean, in Eymoutier 50/ 1 Chassagne épouse Doulavoir,

et rejette les demandes suivantes;

19 Romanet Mearia, à Comignas. Le requirante gagne ta vie et n'a personne à sa charge 29 Ciblac decnaw, a Bussy. I interesse ment pas dejisurou

de restources, et a d'autres fils pour lui aider L'accenturiere L'enard à la Veyrade; a un autre fils pour lui aider

40 Teuve Latinand, ou has: n'a par de charges de famille, et d'autres fils pour lui sider

Sommer of Sommer

Nº D'ORDRE Comocation du 10 Octobre 1921. DÉLIBÉRATIONS

Seauce du 16 Octobre 1921 L'an mil neuf cent wingt et un et le seize Octobre, à

die heures du matin. Le couseil municipal de la commune d'Exmostres legalement convoqui en session extraordinaire, s'est remin

à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Doctem Siauseix gare,

Claimt presents M.M. Traisseix, Ruby, Suru, Lachand Legrand, Cyne, Darfwille, Viartua, Chaussat, Ribiere, Einer, angling Martin, Kny, Meikhac Tienard, Calabot, Bennand et Upprobation des devis

26 suits M. M. Changrand, Canture Maye at Lascant Excuse: Mulhar for Bienes.

Monsieur Chaussat disigné comme secretaire danne lecture du praces vubal de la demine seaux, qui

est adopte saus obversations.

aux mosts

Exetion d'un monument Mousieur le Mair fait connaître qu'un comité pour l'enetion d'un monument aux Morts a été forms dans lequel il est compris deux membres du conseil municipal qui sont à dinguer et que l'épitaphe adaptée

par l'assemblie publique remie le 23 deptembre 1921, et que "Cyprobation des olers partua le manument rera ainsi conque (aux enfants d'Exmontiers tombis pendant la guerre 1914-1918.

après déliberation le Conseil municipal nomme M'M: Meilhar Lionard et anglerand conseillers municipaux

prom faire partie dudit comité et approuve l'épitagle It decide qu'un vielet de deux mille france sera prime le Suitaire Ginnal : Lique;

an Budget de 1922 à cet effet.

Chambre occupie por Mentrenier

Chambre du collère : log enent règlementaire mu petité : Chambre du collège.

agnis délibiration, le conseil municipal décide de laiser cette pièce à la disposition de Madame Trucis Mais, pour ne pas crier de pricident décide q de lui demander.

une location de principe de un franc par mois.

Le Maire est autorisé à passer un morché de gré à gré.

Ofynolation des duris et

Nº D'ORDRE

Vu et approuvé. Limages. le 18 Hovembre 1921. Le Pallet: illisible.

.. et calviers des charges. an rues

Tuet ayyrowé Simoges le 14 Novembre 1921 signe: illiville.

et caliurs des charges relatifs à la riparation aus chemin vicinaux.

Muet approuvé, Lineges le 14eVovembre 1921. L'e Frifet illisible!

DELIBERATIONS

de nécessité sur les places des marchés de la ville. Le conseil : un la délibération en date du fjuis 1921 y ulatine, après comaissance prise desdits caliers des charges et devis,

dont les déjeuses princes s'élient à la somme de quatorge mille frances (14000); les approuve, et décide que l'adjudication des travais aura lieu le 13 novembre 1921 à 10 heures du mahis à la mairie dans les condi-

Mousium le Maire sommet un conseil municipal les it calvier des charges, duis et calvier des charges drusies par Mousium l'agent voyer relatifs à la réparations cautomoil, relatifs àux réparations à faire aux surs de la

tions éditées par la délibération en date du Juin 1921.

Le conseil municipert, comaissance prise desdits caliurs des charges et devis estimatifs dont les dépenses prirres s'élient à la somme de six mille cent quatre migt huit francs De la Prefet le Sociétaire ginéal (6198), les approuve, et décide que l'adjudication du dits

travarer aura lien le 13 Novembre 1921 a' 10 hours du matris à la maire dans les conditions éditées par las déliberation en date der 4 systembre 1921. y relative.

Mousieur le Maire roumet au conseil les dins et cahiers des charges dresses par Mi l'agent voyer cautonat, relatifs à la réparation aux chemins vienaux dont entains sont

in the maurais état et qu'il y a urgente à fair essenter Le Conseil numicipal aguir deliberation et comaissance prive desdits devis et cahiers des charges dont les déprenses prémis s'élèvent à la somme de six mille quatre ent francs

(64 00) prime tant an Budget primitif qu'au Budget additionnel de 1921; approuve les duis et cahiers des charges, et decide de les faire executer par voie d'adjudication restrente qui una faite au rabais par sommission cirite sous enveloppe cachette sur la mise à prix de six mille.

quatre unto francs. Outorise en outre Mi le Maire à procider à l'adjudication qui aura lien le 13 Novembre 1921 à 10 heurs du matin à la mairie ; et désigne M'M! Ribiere et Legrand conseilles

municipant from l'assister.

Expressation des duris et fonsien le faire soumet à l'approbation du conseil Rapport de la commission spéciale chargé de débatte les prix de carrier des charges rélatifs ains municipal les duris et caliers des charges de traite avec H'de l'électricile s'est reinne le 30 septembre 19 21. Monsieur de la construction de ballet de minuité l'est reinne le 30 septembre 19 21. Monsieur de la construction de chalch de niversité l'agent voyer contenal, relatifs à la construction de trois Chalets Tourque l'idairage l'oucauld était présentainement l'idairage l'oucauld était présentainement l'idairage Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

d'éclairage à Saint Fionard. L'accord n'a pas pu se faire. Le concessionnaire demande des prix trop eleves allant jurqu'à 300/5% de majoration. Cutames de ses radamations auraient amené des modifications au cahier des charges (minimum et conditions de consumation). La commission n'avait pas mandat pour cela - Elle vous propose d'affir au concessionnaire un relivement global de 50 po% a partir du premier Octobre mil neuf cent migt et un jurger are that at un December mit neuf cent migt trois! conformement aux indiations de l'ingenieur chargé de l'enquete. La commission vous propose en outred'accepter l'emploi unique des lampres à filament mutallique à partir de ringt enig bougies. de Conseil municipal, après avoir entender le rapport sus inonce, approuve les propositions de la commission, qui seront sommises à Me de Torreauld et envoyeis à M' le Préfet pour approbation.

Capitation de nouvelles sources d'eau potable

municipal du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de capitation de nouvelles sources d'eau potable. La commission est d'airs que la source pour laque lle il a ili fait des recherches soit capitie. Comme la quantité d'eau qu'elle fournit est insufficante, elle propose de capter egalement la source dite chante losion située dans le pri de l'Evique, qui founit une quantité d'eau pouvant largement suffire aux besions de l'alimentation, Elle fait cormaitie en outre que cette source se de traine au dessous du niveau du riservoir deja existant et qu'il y aura lieu de pourvoir à la construction of un denviene reservoir qui pourant de cette sorte alimenter tout un quartier de la ville. apris deliberation, le conseil municipal approuve les propositions de la commission autorise le Maire à juscider à l'étude du projet de capitation des deux sources susditios et décide des demander les subventions de pari mutuel. He décide en outre de faire établir des congeteurs pour Lehrque concession d'eau

Mousium le Maire donne connaissance au conseil

Nº D'ORDRE Celairage electrique

des canyagnes.

Subvention à l'Oyche. linat ouvier of Epione (A:eLO-),-

Ver pour omentue of m execute de la somme de 80/22 pa addition an Budget de l'execute 1921 Bunages, ele 28 Octobre -1921 Le Drifet signé : illisible

Rôle des concessions

Demande de conce ssions of eau

DELIBÉRATIONS

la lumière électrique.

Monsieur le Mair esgrore que certain hameaux assez importants de la commune d'Exmontier tels que : Châtian Bussy Lafait étant places à proseinité des canalisations electriques promaint très him obtenir l'installation de l'éclariage électrique chez eur ; ce qui leur serait d'inve grande utilité en nême temps que d'une parfaite sécurité contre l'incendie. Apris deliberation, le Conseil municipal approuve la juopositula Monsieur le Mair, décide d'étudier la question et charge M'M' Darfeville pour Bussy, -Badanie pour Châtian et Viarties pour Lafarit, de faire une enquête augues des habitants et de rendre compte à la prochaine reunion, du nombre approximatif de us derniers qui servient discuer d'avoir chez ent

Monsieur le Maire donne convaissance et une lettre d'un établissement d'Orphelinat ouvrier (siège à quone Since et Oise) qui tollicité une subvention de la commune après délibération, le conseil municipal, considérant que cette oeure est tout ir fait interessante en en sens qu'elle recueille les enfants sans famille, de la classe ourriere et pourvoit à leurs besous et leur éducation; vote la somme de inquorite france (50°) en faveur de cet établissement, qui sua prise sur les fonds libres de la commune.

Mousieur le Maire souvet au conseil municipal d'eau (annies: 1920-1921) le vole des concessions d'eau des années; 1920-1921; qui s'élève à la somme de trois mille neuf ent quarente tia francs. Le Conseil Municipal l'approuve.

> Montieur le Moire soumet au conseil deux demants de concession d'eau.

1º de M: Raymond Camille nigociant 2º de Mi Labrume boundier

Cyris délibération, le conseil municipal, donne ouis favorable and demandes ei-dessus.

Nº D'ORDRE				UNS		N° D'ORDRE	DELIE	BERAT	roit	S
Renouvellement et modification	Sur la proposes.	ition	· de	Monieur le Mair, le	1					3
du taril de l'Octroi.	conseil municipal;					Nomenclat	un des objets mui	bande la		Oleservations
	Vu le tout ringal.	des .	o ctro	is dresse en execution de		d <sub>n</sub>	vent être inprosés	mesiais	Eans	- Continued -
Vu la prisente délibération qui est	l'article 9 de la 1	oi a	lu 2	A Juillet 1767, et des artilles		3(3)	we my with	nombre		
executoire par elle-mane en verte de	18/2 et 139 de la la	n' a	u 5	avril 1884.	4.		Charles de lois et u divis elik	Inolis	ne o	9.10 111
l'article 139 de la loi du 9 avil 1884	On le direct du m	inis	Teic	des Linances du 13 août 19	01		Charbon de bois et un división chieles	M 700 KU	0.70	Le charbon de houlanger saiest pas
	11.1	www.		des finances du 13 août 197			boulets, agglambes	to !!	0,2	
Limoger, le 24 Octabre 1921							by it of dur	lestère	8. XX	Les beis ou planches de déchirage secont imposés comme vots à brûle tendre
Se Prifet	que le tarif de l'a	Octron	de	la ville d'Eymoutiers est	4,	× 40	Bois à brûle { tendre		8. XX	imposes comme bols a toriter trendre
tigne : illisible .	modifici ainsi 191	i'il.	wit	: rand approbation a fraction		Combustibles	Cires blanches on james bongies			
taref modifié pour d'élibération du	de ja inwie 1912	et les	ur-a	la ville et Eymoutiers est : ranf approbation à partir une duie et un au , et en vote	-,		et wing as the wil	100 Kil	194.	
At 1999	in the mounth	int	,					100 44	10,00	
Thiat 19ee.	ainsi le renouvellen						Bougie stearigue, acide Harriones	4		
0	. 14	Buchle	J			*	mufilade la cire bourgie ch everge	1 100 Pil	10,00	
Komenclature des O	ejets gui	Jucytio	6asus	Observations.			at to support		1	(In limiter lander de pritole et tous by decemberes qualo ques
doiver	t être ingrosés	musteres				×	Thulast ettenses minerales à hin	la 100 Kil	1.450	doity er se tule charbon de tone, 18it 0:50 por 100 142
		mulue					Toin, sampin, trifle et autres fourage			tes formages nuto ne sout pas impossibles
12 aire and	Vinciara de tantos assisses	Montal	24	for the year	,	1	to 11 1 1 1 1 1	TOO KILL	1	The state of the s
	Vinaigres de touter espice	Hues	3, "	Les maigne concentres reides acétiques, pyraligness, mont sommis à un tante sept fai	, 7	fourages et demis	Faille de toute expisee , battues ou mes		0.25	le grain architent any pailles sna, vily a line,
	Bauls, vaches, taureur, ginisses	par tele	8	of Julia forte.	*	destinées aux animant	avoint en grains, moulum com	wa	0,60	-
4	Veaux de pré	11	5		Y		Sons of recourses	11	0,29	
+	Veaux de lait	"	3.90		1		Platu	1,	0,50	Les suienes à chay et à plate sont imposées en
	youtons et béliers	100	1.80				Chaus et mostin		0 20	raison de la chane ou du platre qu'elles contrement
	brokis et annum ani				1		Ciment +	1,	0,00	to chan distinct à l'amentement des terres n'est
4	brebis et agmam gris	,	1.40		7		Cimena,	, "	0,10	Les fierres à cham et à platte sont importers en raison de la cham on du platte qu'elle interment la cham diespreis à l'amunit unest des sonts n'est l'as applies principales me manuel en lange de matières l'as applies principales me manuel se la continue per l'as applies principales me manuel se l'applies de matières d'a l'applies la cham a principale se principale de matière de année de les comment étant de fut de sont de principale de matière de matière de matière de matière de l'applies de la contraction de la comment de l'applies de matière de l'applies de la contraction de la comment de la comment de la comment de la comment de l'applies de la comment de la com
	agneant de lait		0.60			7	by I till ( dues	le m·c	2,00	erusident comme lant on clus i vanish en cin est.
	Chèvres et bones	- 1.6	1-		11	*	Dienes de taille } tendres	11	1,80	
*	Chèvieaus	١.,	0,50	0,40	**		ardoires pour toitures	lecent	0.20	
	Porcs	Lice 14	\$500	NA.	•	Matriaux	Briques pleines on creuses tuiles	Lac Kil	0,10	
	Cochons de Sait	K	0.50		1	x Materiary		1	3	fult the has be borned under
		parme	10,70		.1		Bois de charpente on John	umc	),00	Les lattes trellage, vollèges barreant et perebet de tente naturel secondifiquence comme boistingle et u cut in time in timent coaget du sapepert avec le motion cube.
	Viande d'épecie de boujs, vache				,	*	de menniscrie ouvre 2 tendre		2.25	let on ent, in tenant coorfet du rapportance le
*	Laurean, gimise	desirok)	4.00			^	b. Golur	111	2.29	
*	Viande de Vian de pré	- 11	8.00			,	Bousen grune } tendre	I uA	1.40	
	- de Jean de Pait	16	8:20				Bois en grume { stendre- Venes à vitre	100 Kil	2.90	
Comstilles	-de de monton et béhir		8.00				Vernis de toute espèce, autres que			
	-de de bubis et agnesurgris						eur à d'alcool imposable			Le continuatione la citique la rience tele tare
			8.00	AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	1/	alu li i		12.12.1	· va	Les contens pripartes à l'eau paireant y taxe Les primet que propriét.
2.00	- de- d'agnay de lait	11	8.00			objets divers	Couleurs in pondre en pains en préparées Essences de térébenthème	100KU	1,00	an parint an Montail."
	-de-de chèvre et houc	- ( \	8.00				testuces de terebenthine			
	·-d:- de Chevreau	11	10.00	8.50			natuelle ou synthetique	100 Kil	4:00	
	- de - de pare	.,	4.00							
	- cd:- de évelou de lait		6			*				
	Graisses comertibles animales on		0.00	le l'anter	1	P1 +. 1.	Manufill S. Man	in de	1:1	exmatter sur les orales ainsi
		1.1	46	Les graisses animales on végétales préparées pour remplair le beure ne solet pas impossibles	1	ments des institutions	Mouveur se mean	ic go	ur,	the state of the s
	vigitales de tout espèce-land	100 Kil	10.00	my my man in hom pur my my	11.	l'ust approuve	gue enlams doeant	occu	jus .	councitre que les ecoles, ainsi pour les maîtres, nécessitent
	Mandes tales communes tante que de	lekil	0.40			Lineges, le 18 Novembre 194	foles reparations qu'	I sera	it me	cessaire de faire le plus
*	Naudes sales communes et autremeter Gibier Lievus, homin de gammeter canación sanvagas pleiles régetales, a tempteus des hintes à grain	milite	0,49			Di de Prifet	rapidement possible;	et d	man	iessaire de faire le plus ude aux conseil municipal n'a grandeuce M'Ensergaire a y faire conformément
	Meiles régétales, a l'exegetion des himbe à grains	100 121	180		1 -	Le secretaire Cinal Signe:	l'autorisation de tr	aiter o	de g.	K a gravec Mi Tuserqueir
(1)	. , ,		/0	***	4	11:11	brinte hour les re	iarate	ins	a y faire conformement
		Ŀ,				mann	./~			

Chastres agent voyer;

Vu le débis dreké par Mi Chastres; le conseil municipal autorire Monsium le Maire à souseure les dits rijuations à fair our viole et aux april

partimento des maîtres conformément au deis chessi

He sera pourure au praiement de la dépense au moyen des fonds disponibles de la caisse

municipale.

Crowlet Barowis Parloille
Graysom Eyne
browy & Larrie Nong
Viartain Meilhar Ribiere

Nº D'ORDRE

Convocation du 6 décembre

DÉLIBÉRATIONS

Seance du 11 Décembre 1921.

L'an mil neuf cent migt et un et le onze décembre à dis heures du moitin Le conseil municipal de la Commune d'Exmonties, léga-lement convogue en session extraordinaire, s'est rémi à la Mairie sois la pissolence de Mousieur le Docteur Fraissie Maire.

Claimt prisento: Mo Maisnia, Ruby, Sum, Lachand, Legrand, Champeand, Cym, Bartino, Darfeulle, Viarteia, Chaustat, Ribere Kaye, anglerand, Lascaux, chony, Meilhac Leonard, Ciair, Calabot, Bonand, Badouris.

Obsents: Martin

Excuses: Weilhar Jean Fierre.

Monsieur Chaustat arseine disigné comme secrétaire donn beture du pracis vubal de la dunière séance, qui adopte saus observations.

Monument aux Morts

the le Maire fait comaître que le comité formé pour l'évertion d'un monument aux morts dans lequel étaient compris deux membres du conseil municipal, est dissout; et qu'un nouveau comité d'anciens combattants est en formation. Et demande l'autorisation d'allouer une subvention à ce dernier comité dans le cas où une demande acceptable serait présenté. après delibération le conseil municipal annule sa délibération en date du 16 Octobre dernier par laquelle il disignait les deux memberes du conseil municipal devant faire partie du comité dissout, et votait une subvention de 2000. He autorise en outre 16. le Maire à promettre conditionnellement une subvention, dont le montant sera fixe ultiremement par le conseil municipal, an nouveau comité en formation.

adjudications de l'entretier des chies 12 et des rues

Monsiur le Maire rend compte du résultat des adjudications: 1er pour les reparations aux rues; 2° pour l'entretien des chemins vinaux et dit qu'elles out en lieu le 21 Novembre dernier jour fisce. L'adjudication pour reparations our rues a été passée au profit de la Lacouturière aux clauses et conditions du calier des charges ave un rabais de six pour cent (6/2% sur le fuit du deirs. L'adjudication pour l'entretien des chemins vicinaire a été passer ou profit de 16: Trabonnand, aux clauses et conditions du cabier des charges avec un rabais de enig pour cent (3/2/2) sur le prit du devis. He fait comaître en outre que celle pour la construction des

chalets de nicessité n'ayant donné aucun résultat le 21 Novembre demier, il a été procédé, après une nouvelle publication par voie d'affiches, à la réadjudication le 4 décembre comant. Elle a ité passe au profit de 162 Kouse, aux clauses et conditions du caluir des charges et au pris du ders.

Chambre occupie par Me house be le Maire donne lecture d'une lettre de l'inspecteur d'academie de la Haute Vienne relative à une délibération du consul municipal en date du 16 Octobre 1921 par laquelle ce dermer fine à un panc (1) par mois la rétribution que

durait payer Madaine Tremise institutive pour une Chambre qu'elle occupe en supplément à l'ancien collège. 16: l'Inspecteur d'acadenne fait connaître que le paiement d'une indemnité dans pareil cas, par les sustitutions, semble

fueter à certaines critiques et qu'il sufficient peut être d'uidiquer que badame Primie jouil de la pièce à litre provision et toujours revocable.

après delibiration, le conseil municipal, Maintien sa décision prise par délibération précédente- en date du 16 Octobre dernier, où l'endemnité demandie à Madame Trinice est fixee à un frances (1) par mois, et autorise

M' le Maire à traiter de gré à gre.

Celairage electrique des Campagnes Monsieur le Meaire donne connaissance au conseil munique des états des laujus électriques qui servient demandées par les habitout, dans les hameaux de Bussy et de Lafaiet an cas d'installation du comant électrique. Lour le village de Bussy 110 langués. Pour celui de Lafoût 18 lampes. Le conveil Municipal dicide de faire une demande pour l'établissement de l'élairage de ces villages, He décide, en outre sur la demande de 162 D'arquille de prendre à la charge de la commune l'installation et l'entistien de six lampes pour l'édanage

Achat de deux sources à capitar

public du village de Bussy. - Monsieur le Maire donne comaissance au conseil muniignal de la réponse de Monsieur de Billabre au sujet In à simager, le 1t diembre 1921 de l'achat des deux sources à capiter lui approachement ; le bright rigné: illisible Le prise demandé par ce demier est de heute mille france Le puro demande par ce demier est de breve mille panes. He donne commaissance egalement d'un ropport de l' Grastus agent voyer, dans lequel il atteme à ing mille francs l'indemnité à vaser au projecitaire pour la coptation des deux sources et les occupations permanentes ou temporaires du tenain bes occupations comprement: quatre cento mitris carres (400 m2) pour

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

l'hablisement d'un réservair dans le pré dit (de l'Évéque) (premauntes) cent mitres carries (100 m² emiron pour la conduite dans la Châtaignadie de la Condamine (temperaire pt droit de regard); et cent mitres carris curirous (100 m2) pour la conduite dans le pré de l'Eveque (tenyroraire et droit de regard) Opris dilibiration, le conseil municipal, trave exagérie la somme vilance par Honsien de Bellabre. Opprouve le rapport de l' l'agent voyer et autorise la commission d'éja disignée à cet effet à traiter sur les bases de cing mille pours

de la somme de 1250, par 1921. Smoges, le 20 X 1921 Te Befet signer illisible.

Suppression de la lasce sur le bétail

bu, Limoges le 16xbe 1921 Le Créfet signi : illisible

Vaccination des jeunes porcs

Tote d'un crédit de 1250: Monsieur le Maire fait comaître qu'il est die à 12 Couffy boulanger, pour fourniture de pair aux indiquets, une Somme In pour ouverture d'un crédit de mille deux cents cinquante panes; que pour cette déjune faite en 1921 le crédit priva à cet effet à l'article 49 du addition on Budget de l'ennue Budget primité pour secours ans indigents est quisé, et qu'il y a lin de voter la dite romme de mille deux cent inquante panes. Après deliberation, le conseil municipal vote la dite somme de mile dux cent inquante panes ordative à l'article 49 du Budget printif 1921, à prendre sur les fonds disposibles

> Monsiur le Maire exprose, que la tase sur le bétail, dont toutes les conditions étaient très justifies au moment de son application serait suspentible d'être reiser ou suspendu ou

de la commune pour convir la dite depreuse; et autorise 16. le Maire à passer un marche de gre à gre avec M' Compfy

Afris d'eliberation, le conseil numicipal décide la suppression de cette taxe à la majorité des voix, à partir du 1er janvier 1922.

Monsiur le Maire expose au consul municipal qu'un grand nombre de pares perissent chaque amée par le Rouget ou autre maladie qu'on pourait prevenir en pratiquant des vaccinations au animaire pendant leur jeune âge : a ce sujet, il praprose de charger 11: Deguillaum vilinaire à 5t Leanard de faire - un jour de four à tymoutiers une confuence aux cultivateurs M'Dequillaume mait charge en outre de faire des vacanations

gratuites à tous les pores qui lui seraient présentes. Cette quotion amait lieu dans une écuire ou remise quelconque, mise à la disposition de M' Dequilloume qui fisinait le jour où elle devrait avoir lieu , yvis délibération, le conseil municipal opprouve

la proposition de Monsieur le Maire et vote une somme de troli cents frances (800) à privoir au Budget additionnel de 1982 pour indemnité au Vilainaires

Sur la proposition de Honsiur le Mair qui fait commande

que les bornes posies au change de foire sont d'une

à l'article 114 du Budget de 1921 (pour ominagement du

champe de foire) est quise; vote la dite somme de

mile regit unt soixante france, à prendre sur les fonds disposibles par addition our Budget de 1921, et autorise

Monsieur le Maire à traiter de gre à gre pour la

Lese de bornes auchony de faire

grande utilité mais en nombre insufficant, le conseil In pom omntur d'un visit municipal décide d'en faire poser une rangée de plus de 1460 par addition an Budget qui confundra onze (11) bornes. La dépense approximation est évalue à cent soixante panes (160+) l'une, soit au total del'escricu 1921 mille sept cent soiseante francs (1760+). Le conseil municipal Timoges le 23 décembre 1921 Le Plifet; signé, illistble considérant que la somme de six mille francs, prime

et d'un tombereau

In pour ouverture of im vidit de 3900; par addition on Budget de Visurine de 1921. Timoga, le 20 X 1921. Le Préfet signé: illisable.

fourniture et la pose des dites bornes. Achat d'un cheval, de harrais Montien le Meaire fait connaître au conseil municipal que le marche de gre a gre passe à l'ylangeaux pour l' enlivement des boues et immondices arrive à expiration le 31 décembre 1921. He est d'airs de me pas remêttre cette entreprise en adjudication et propose l'achat d'un cheval de harnais et d'un tombueau destinés à ce travail. En plus de ula, ce cheval conduit par un cantonnier rural, à nommer, service à transporter cutains morteriour dont la ville put avoir besoin, et aussi à beaucoupe d'autres services, ce igui entera d'assez fartes dépenses chaque annie. après delibiration, le conseil municipal, considérant que cette proposition est au mient des intirets de la commune et qu' ou privoir la un fort benéfice chaque aunce, l'approuve Note a ut effet me somme de trois mile ang cent panes à prendre sur les fonds dispossibles de la commune pour addition à l'article 43 du Budget de 1921 ou verte dispossible une somme de mille frances. Désigne 16:16: Ruby, Some et Champeand conseiller municipaix charges de l'acquisition du cheval et du motiviel nécessaire. Les pais de nouvriture du cheval seront ingrules sur l'article 43 du Budget de 19221 culivement des boues et immondices) où un celait de quatre cents frances est fireira. He divide in city da citation of un norman posts de contamier rwal quir snait de la conduite dudit cheval, de l'entretien des

Nº D'ORDRE

4709.49

DÉLIBÉRATIONS

chalits de nécessité et des fontaines; son salaire serait prélué à l'article 88 du Budget de 1922 ( salaire des contomiers de la vivie rurale) Charge Monsieur le Maire de pourvoir à la nomination dudit cautomier et l'autorise à traiter de gu'à que avec les divers fournisseurs pour les acquisitions ci-dessus.

Tote of un credit de Va pour anventure d'un crédit de 4709:45 par addition an Budget de l'esurvice de 1921 Luinges, le 20 décembre 1921 Le Grifet; signé: illisible.

autorisation de traiter de qu' a gri avec divas ouviers

but approuvi. Lineges, le 20 diembre 1921 Le Philet: signé: illisible +

Monsiun le Maire fait comaître que vu l'ingence de cutaines réparations à faire aux écoles et ou mu du chemin des tauneries Il a du faire executer les travair et fournitures y relatifs en règie. Et qu'il est du pour les dits travair et fournitures ! 19 a N' Deguillaume, nigouant, pour foundaires diverses .... . 139 4.00 2° à 16° Foutet, régoient pour formitures de plate et de chaux. 1246.75 3% à 16 - Carde maçon pour réparations au mur des taunuis . . . 90.00 19 à 16 Delembre, meninir, réparation à l'étole de Bussy ... 986,89 8° à 16: Fénicaud, majon, — id — 84,00 6% to Jacques Piret, maior, pour reparations à l'évole de filles ..... 10,89 10 à 16. Loutet, pour founitures pour le mur des tourseis ... 807,00 8% à 16 - Biarnais, pour reparations au nun des touneurs .... 245,00 D'a Ho: Darfwill, pour reparations au mur des tamouis .... 298.00 10% à l'. Lameix, pour réparations au mur des tauneuis ...... 317,00 To fait comaîte en outre que le midit de 2000 prime à l'atticle It du Budget de 1921 (location ou entretien des cioles publiques) et celui de 4320 fer preire à l'article 87 du même Budget (entretien des chemins rurand sout epinises, et qu'il y a lie de voter un crédit de quate mille rejet cent neuf frances quarante ing centimes; it demande au conseil municipal de vouloir bien l'aitoriser à traiter de gré à gré avec les formisseurs dont la faiture dépasse 6004. Ophis délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer des monchés de gue à que pour les dites fournitures factes from N'W Dequillaume et Soutet; et vote la dite somme de quatre mille sejet curt neuf frans quarante ing centimes à prendre sur les fonds disposibles de la commune pour addition au Budget de 1921.

Monsieur le Maire engrose que prendant l'annie 1921, il a été payé, en plusieurs mondato, 14 a H. Eusuguiz peintre pour réparations aux batiments communeux, une somme de 1104, 40. 2° a' N: Legrand, mennisier, pour réparations our batinents commanaux une somme de 828.45.

3º a' 16: Darfeulle, charetin, pour traction du souleau congresseur une somme de 21/11: et que la somme payée à chaque ouvier, dans la nième annie, dyrassant bas. , la trésorène genérale exige des marches de qu'à que pour formir à l'appeni derdito mandato. Les consequence, il demande au conseil numicipal de vouloir bien l'autoriser à passer des marchés de qu'à gré

avec les sus nommes. agnés deliberation, le Conseil municipal, autorise Mi le Maire

à posser leadits marches avec 16 16 Euserguise, Legrand et Darfuille pour regularisation,

Repartiteurs

La liste suivante des repartiteirs titulaires et des répositions supplients et propose à l'approbation Répartitus titulaires: Répartiturs supplicants La seuve frança Lagorne Ribier Gern; à your utions

Pantaio Guillaune; à chourial Manivand françois; à Exmontiers Darfwille Joseph; a Bussy Changuand Lionard - ich Come Hartial; a tymoutiers Maraleign Michael ne an fac

Lachand Tiene; a farme Michae Lienard 12 au fac

Déplacement du marché aux jeunes pores

Monsieur le Maire donne lecture : 1º d'une lettre de M: Me les marchands de petits porces par laquelle ils demandent à ce que le marche qui se tient dans la rue Saint Baluet, soit transporté sous les arbres de la place d'armes. 2- d'un lettre des aubergistes se trouvant à proximité de l'emplacement aiteul dudit marché. bes derniers protestent contre ce changement. Ognis deliberation, le Conseil municipal, vu les firatistations soulevies par la demande de déplacement du marché, charge la Commission des fais et marché de four une enquête à ce sujet.

Commission des denrées

Monsieur le Maire exprese que pour délibération en date du 16 Octobre dervier le Courcil municipal avait décidé d'instituer une coursaission chargée de fixerles prise de vente des d'enries; comproser de deux consilles municipana, de deux bouchers, de deuxe boulangers, de deux producteurs fide duce consommateurs; et qu'il y amont lien de disigner les purouves suspectables d'en faire partie après Miliberation, le conseil municipal designe M'Mo. : Chaussat et talabot conseillers municipaux Babet Louis et Panchuquet ; consommations productions

sand leve acceptation.

pour le déplacement de approuvée à Linoges, le.

22 décembre 1921 Ple Préfét Le St Gl righé: illivible

Installation d'un réfectoire à l'hospies

Vote de la samme de so? Monsieur le Maire fait connaîter que par délibération en date du 20 juis 1920, le conseit municipal avait demandé Pariet des Pibines de Busy le déplacement de l'anit des transvays départementaire ou lin dit (les Mibines de Bussy) et que la somme de 100% preme ou budget ordditionnel de 1920 pour commir la dépunse des travair à y executer avait élé annulu faute d'emploi. Or, ette année, les travaux de déplacement de l'arrêt du

transvay ayant été faits il y a lim de voter la mine apris deliberation, le conseil municipal, vote la dite somme de cent panes à prendre sur les faids disponibles

de la Commune. Monsieur le Maire donne comaissance au conseil munique

d'une délibération de la Commission Codministrative del hospice relative à l'installation d'un réfectoire dans une salle du bâtiment loui à la commune et sewant de classe. Opres deliberation, le Conseil municipal, reconnaît la nécessité urgente et absolue de procéder à l'installation dudit rifettire pour les viellards valides Mais il estime que le rapport de la commission ne remedie par à tous les inconvenients recomment.

To demande qu'on produire un projet d'ensemble donnant des garanties certaines pour enter de nouveaux déplacements de fonctionnaires. To prie la Commission de Phospice de le reunir à cet effet dans le délai d'un mois

Délégues pour la rention de la liste électorale

Vote du Budget 1922

Le Conseil municipal, opris diliberation, disigne: Mi Mi; Chauss at crime pour la serviou de la liste electrale; et 16:16: Badowis et Grue pour recevoir les selamations

Monsieur le Main soumet à l'approbation du Conseil numicipal le Budget pour l'ameis 1922. Opris délibération, le Conseil approuve ledit budget

En recettes à la soume de: En dépenses à la souvre de; 88485,34 88489.37

Nº D'ORDRE Dispense d'adjudication

actial dedux vaches

de ladite deliberation.

assistance au fe en couches sont admises:

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal; ou la délibération de la commission de l'hospire relative à la demourde de dispense d'adjudicalion pour les formitues à fair à cet établissement appour les termes, les conditions et conclusions de la déliberation Aus indiquee. Le conseil municipal, un la déliberation de la commission de l'hospice, relative à l'achat de deux vacles laiteies est d'airs d'approuver les teuns, les conditions et conditions

assistance aux viellands de conseil se constitue en comité unet pour passer à l'examen des demande d'assistance. Vu les ours de la commission administrative de l'hospice; sont admis: 19 Caffy Catherine for around a Safarit (six frances parmois) 20/ Idequelet Maigneite Baucher à Eymontiers (6.) 30/ Peratou ama le Sachand à S'Giller ( 45) 42/ Mintellou Pine à Exmostres (124) So Moneia Gilles à Cymonturs : admis à l'hospice 69 Selandon V's Cacaly a generation admine a Prospice cette duniere s'engage à verser à l'assistance da unte annuelle de 290 gr. sout rejetes: la demande de M. Broussely:

assistance our familles nombres sont asuis: Found Pine a' Chateau pour une

ses fils lui viennent en aide.

14 Kebeyrolle Engine f. Besse an Lac 29 Montal Mand for Pringand a Chounat 39 amand anna for Printer a Busy 49 Vedrume Marie for Veytigon a Savialle de Lombe 99 Fermigin Pauline Je Barthout a Egmontiers by Pautha Marie anna for Breuil a Chourat 8% Mondoly Heline for dissandre a Genrais 9º Juna Marcelle f: Lacontuniere au Marchouchet 100 Champemont Louise f: Mazurin logis de St Gilles Hoy Mulhac Louise for Magadour on Lak 129 Bonnet amélie f: Pihchuguet, me du 4 quegrias 13º Goursolas Marie f: Combe an Café 14% (Newwood Main of: Mortuol rue grande

18: Becette Mouthe f: Coyssion an Try of ayen 164 Javand augustine of Fermigin a Gomonture 14 of Itazanet terrietto for heilhac an Lac 18: Duras barie fo Sastur rue Farge. sont rejeties: la demande de 16 me Ribière Maqueite f: Nony à la Roche: n'est pas déposition de ressources.

Ossistance médicale sont admis: Sissanche françois et la femme Champaned Moie et tou file jeous Rive, e 9 Stant Streme à Eymonties; 39 Sachiaille Marie Engine for Souters un combe Long; 40 Duping, nei Havi Counch Bellu p 6º Lacoutuière à La Feyrade.

Hospitalisation et internement,

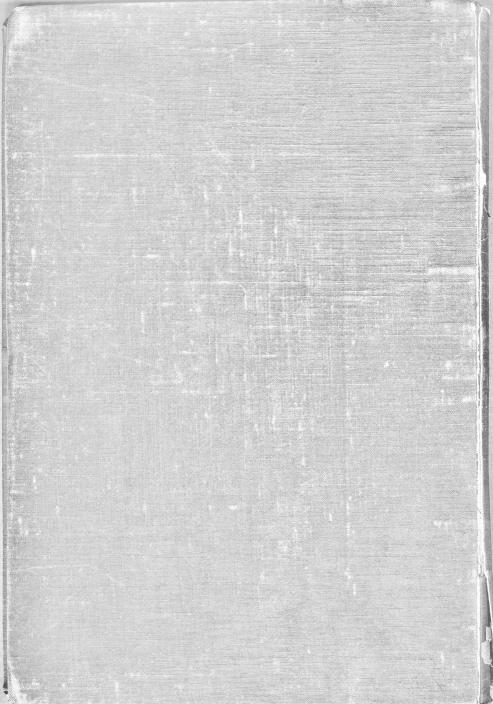
16- le Maire informe le conseil municipal qu'il a die fuo noncer d'unque l'adonission à l'hôpital de Linges de la monnée Mebout f. Bole à Marand; ainsi Que l'internement à l'asile de Naugeat de la nounier Dagorn for Court. Le conseil accepte ces hospitalisation et intermement et donne acte à Mousieur le Mair de cette Communication.

Somani Fayy Mithous Viactions Wasters Sadviver

	Control of the Contro		
M		Oundaling in a state of the sta	194 Phangement de place du marché page 415
2 May des Martière	s contenues dans le présent régistre	approbation dis dein et cations de large relatife à le répartier du rues page	
garage and significant			137 Credit from indemnites de horte de vie aux emplayes co en 1980
	141	adjudications de l'entretur des chemins V. et des rues	203 Boncession d'eau (Ensergueix) 118
assistance medicale gratuite page &	admission à l'haspice Givre Geyrat page 18		204 Préation de trois nouveaux postes de contonniero 113
Charlenge zur weillorde 3	Manution a lassistance medicale gratuite	a achat d'un hual, de harnais et d'un dombereau	806 Chemin de Mirbeau 180
assistance aux familles nombreuses 3	Ossistance and vieillands		20x Carte de talac 12.
	IA '1 // /// // // // // // // // // // // /		. LON
	assistance médicale		Hoftenuns vicinaux ordinaires 180
assistance aux viillards — 11	0 :1 : 00: 0	33 atristance sua viellarda	Ato Formorion d'assistance à devicile en haspitalisation (Margantant Gaul) 120
asiicance aux familles nambruses — 11	arrit des Ribines de Bussy changement 11	5 Deristance aux familles nombreuses  3 Deristance sua James en couches  37 Deristance midicale gratuite	et d'ortes inéconnables 125
I adjudication als bours de la ville 10	Placession à la petite propriété	Metabonce and Jemmes encouches	810 bammissaires des faires 187
adjudication des forgrinderes de l'hospice - 15	Offaire de Youcaulon - éclairage 1	39 assistance midicale gratuite	211 Parte de dabac (boni de 2185.) 127
0.00	adjudication pour l'entretien des chemins V.O	14 Budget de l'hospice	3/ Bhild. down.
assistance aux inillards	Printance sux visiblands	Budget de 1918	50 9 1 1 2 1 2 1
assistance and familes nombrences - ?	A In	Budott wini 4:0 1010 d . 11:1 0 10:11	31 Chef de service
auctonce aux ilillards	Ossis dance sua vicillardo	A Comment of 1913 of acoustomer 1919	13 Compte administration
assistance medicale gratuite t	assistance medicale	10 0 -18 de 1200	99 Compile administratif de l'haspice
assistance aux familles nombreuses 31	Odividication pour l'entretien des Thereins V.O. 42 Présidence succ réclards 44 Désidence succ réclards 44 Désidence succ réclards 44 Désidence succione 44 Désidence succione 44 Désidence succione 44 Désidence succione réclards 44 Désidence succione réclards 44 Désidence succione réclards 44	1) Dove once tellies de 10 ethe	My Candonners
assistance aux deillards 3	alisitance and vieillands 14	13 Budget additional de 1920	160 Phenina rurana et d'exploitation - Demande de subrention 160
Outstone was stilled as	The amountation de da laire des contamines	30 Budget additional de Phospice	160 Premis d. 9 & 4:30 Sind:
assistance sux vicilards 30	Auguentation de salaire des cantonners	8 Budget abditional de l'hospice	My Chemin de 9. 6. 4. 30 - Déviation
adjudication des decits de place 36		1 Sudget de 1984 - Karper	144 Collège - affaire Broge 166
adjudication pour l'enlevement des boues _ 37	assistance aux familles nombreuses 1	54B. 1-2-11: 1 1001 1 DD	150 Cometure
adjudication des fournitures de l'hospice 38	Olderhonce aux familles nombrences	15 C	188 manum de Mareau 168
assistance médicale gratuite 41	Describance midicale D 19	55 lin de 1968 - hospie	. 192 Vardes de tabac
Auridance and in DO	All the disability of indicate the second	15 Mm. Barlas - auguentation de salaire	- 167 Cooperative de boulangerie 168
Authoree aux weillards4	Affectation du jardin de l'ancienne ecole de gersons	16 Compte de M. de Voucauld	100
assistance and familles nontreuses 40	Uffaire de Toucaula	Bounte de gertion	1 de Chaparland demande d'augmentation de salaire 169
acquisition de bais 55		Somple administration	4 Chemin d'explaitation agricole dit de Chamist 165
achat de diplâmes du merite pour les ecoles _ 50	autorisation du paiement de différentes notes	(4(Q) )	6 onemin d'exploitation agricole dit de La Rue
	assistance aux ricillards 10		Tokenin d'explaitation agricole dit du Kabareise
		44 Condoleances à la famille de M. Fledout	
assistance aux hiellards	- The same same same same same same same sam	Total thecomather	
		There lave du trafet concernant la somerintion a blin a rough and 1 0 10	17 Planie d'explanation agrecée det de la Varache
Constance and femmes en conches	The state of state of the state	5 Comple de gestion	- 1 John a exploitation agreede dit de dachand
Ossistance aux femmes en conches	10	11 Sounde administrati	28 Captation de nouvelles sources 442
Uchart de duplanies 1	Duborishion de paiement	- 1 0 1111	· 27 Henris vicinaux - demande de subvention 17
	Suborishion de paisment de fourniture de l'hospier — 16	Sello-1	- 44 sample de geskon
1 6		18 Côles irreconnables	explompte administratif
Suistance sua familles nombreus _ 8	Suitance on a visibards 19	Tomphe administratif de l'haspice	3/19/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/
	17	all broad works did all addresses of a final street	34 County administrated I de Didenti
adjuditation des droits de place et de l'enterement des bours	assistance aux familles nombreuses 19		3 Kample administratif de l'haspiec 188
Mutorisation of encourse te mentand de l'incendie survein à l'haynes 8	asistance méditale gratuite 19	Pomile administration	- 48 sample de gestion du receveur de l'hospice
assistance aux familles nombreuses 98	Allocation militaire sur sontiens de familles — 1	1 (2) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- 50 Ohemin de la câte l'Or
	Augmentation de traitement et 1/10 personnel du receveur municipal —	a la financia de de la financia de l	51 Baptation d'eau
acceptation per tre Ve Blaid du price de 10° le mo de descem en Corden de liss.	5 Outonication de la secretation de 100 personal de 100 person	& Esnaclances and familles trabonisand et dagarde	69 Chemin de la côde l'Or
acceptation per Ne Vi Blais du prix de 10° le mo. de descem en borden de 2002 _ 9.	A. D'-1'	Lotes irreconnables	19 Chemin de Phâteau 191
	9 assurance Les Vatinents communaux 19	Somples de gestion et administratif	45 Chambre occupée par le frencia 19
o in the sus venteras	Describance aux vieillands	Commission house un servict de momment à claver ou circulion, son les sels . 1 . 1 . 1	83 Bandalin d. sa Dan 1
costatance and functies montreuses	assistance sua familles nombreuses 18	Bounted de colding of admirishal De de les 110 de 115 0	13/ Captation de nouvelles jources d'eau potable
assistance and incitional	Désistance aux femmes en conches	Panel of a separate of aminorary, vinders framed or additionals	84 Chambre occupie por Mar henrice 803
assistance aux familles nombreuses 109	assistance medicale gratuite d	10 sumpre de gerron	. 96 Commission des deurees 28
augmentation du nombre des centamiers	Dugundalin d Pom 1 B. W. W. D. D. D. J.	Sompre administrating	- 94 Bassier M. Blair - construction of un mur de cloture10
. adjudication des droits de place (1980)	Juguentation de layer de la maior d'école de la Roche	18 (Thapiter additionals on budget de 1919	. 99 Deligues à la liete electorale - chambre et tribrenal de commerce _ 14
Olienation d'une partie de torrain - M. Markint	1900: P	1 Poles irricomables	99 Demande di Prospitalisation
a the purple of total a st. Machines 17.	2) Ufrie Lanouville 13	Chemina vicinaus	101 Praids de Mass de Luca de
amenagement des champs de faires	: Belirance contre l'incendie des Batinends de l'Rospice 19	Berning vicinaus.  Berning vicin	101 Devils de place de perage et de meurage 102 Demande d'hospitalisation de Cacaly Vancage 103 Régionement d'eare reclame par M. abel Tradet 10
Migmentakon du talaire des cantamiers	19 asistance aux vicillards	4 hands live the construction of the state o	was Drained & margination of bacasy wangars
Inenagement du champ de foire 18	tuistance aux familles nombreuses 19	14 BO	The regiment a care rectains for it. abel Hadet
affectation du collège	assirtance us fimmes en conches — 1	gy frames 4. ( marche de gre a gre pour matoriana a fourmer )	His polimande par les mantieres de l'ecole des filles d'Taymanters de riorge.
	5 Avidous Wille and it	15 Kommissaires des foires	413 min les études uncillées \$1
	Desirtance médicale gratuites	of Karte de dalac	114 Demandes de deux indigentes paur leur auxi aux caux d'Ovair _ &
	There between des dures et caliere des charges relatifs à la construction de chalete de nécessité — t	YO	,

		90 '01.	
Demande de nomunation d'un agent pour surviller l'ortroi page &9	Emande de Consuld - suguentation du prior de l'éclaisage.	page 145 belange electrique des campagnes pas	ge 199 flethe de l. Deguillaum viteriaire a de Leonard an enjet de l'inspec.
Dilegues a la liste electorale chambre et tribual de commerce	pochemine.	166 Beloinage electrique des compagnes	- 88/ John de Javies d'Aymentaire - 48 Robe de muriemands a' the Erleident du conside - 8
Demande per M.M. Darfemille of Brunes d'installer une seione mé.	Demande Many Demande d'autorisation Sinton	_ 166. Trais du proces broze	_ 88 Letter de remercianento e 1. le Frésident du canseil _ 8
	Demande d'autonistion sinton	167 Piccation du touse de l'allocation aux vieillands	_ 63 Riete d'assidance médicale graduite1
Demande d'hospitalisation 40	Descande d'sugmentation de layer de l'école de fille	194 Agmilles nombreuses	_ 84 Lawois communause 10
Demande d'ingmentation d'indemnité de lagement par les métilestrice 45	Demande de subvention pour reparations una écolis	- 174 Eliatations a M. Jeorges Chemencon _	_ 86 Rocation des appartements et dépendances du l'ancienne école de garçons 1
Demande d'haspitalisation	Nothande a metallation in each		_ 106 Pelle de A. Dequillaume Trançais, au sujet du rétablissement de
Demande d'assistance aux familles nombreuses 45		195 Heume de senice à l'école matornella (sugmentation de salaire)	_ Hi Pa visia de la place di armes
	Demande Man Treneia	— 19 control of source of the	_ 119 part - application de l'arrêlé 14
Demande d'augmentation d'allocation Granjolise47	Demande de reparation du chemin rural de et Gilles		1815ampes ilectriques pour la gendamurie 1 1896agement des motibuleurs 1
Semande de rébellieument du hains 33008 et 33018 57	Remanda d'elargissement du chemin de et gilles	- 18 Portaines -	_189 pagement des instituteurs
Demander d'inscription en la fie de d'a. M. g 61	Demandes d'indigents pour aller aux cana thermales	148 Kede du 14 juillet	_ 136 degs branging and _ 1
	Demande de bourse de 1 mm Verwe Cherona	185 Koumbur scalines graduites aux clives de la commune	_ 149 chonument des morts de la guerre 1
	Demande de concession d'eau	_ 195 Hournihure de pain aux indigents _	_ 114 Monument aux marls - manarition Ruly _ 1
la croix rouge americame en France 64	Domando d'une religieuse paux le service de l'hospice	_ 198 hais di haspidalisadion Neuralle _	_ 114 Novembert and morts - proposition Ruly
Thepase d'adjudications pour les fournitures de l'haspier, l'interment	Remandes de concessions d'eace	199 qualification a Barnic	_ 415 Mères de familles méritantes
de loue et les dioits de place 65	Deplacement du marché aux jumes parce		49 Harch de ari a mai sam Piachad de Parmiter
- 65	Telegues pour la revien de la liste électorale	_ 809 aroupe scolaire	149 Marche de gri à ave pour l'achar de founitures necessaires
Durandes d'assistance medicale gratuite	Dupine d'adjudication		_ 181 pila reparation des Pantanies 1
Demandes d'assistance aux familles nombreuses	Pomoi de Mar Ma Tiançois bigne à l'hapital de dinages Emoi de Mar M. Chadagnac à l'hapital de dinages	- 40 Hospitalisations et internements	_ e Mandadi dyuandra 1
Demande d'ensi de uragons pour embarquer les bretions les jours	Comoi de Mar Me Charlegnae à l'hâpital de Lineaus	- Haspitalistian Venne debonne	_ 17 Monument aux marks 1
	since aux cause of brank. Es. Damo of une andigente	Hospitalisations de Mary . Anglacand it Mlle Billamet _	_ 41 Novement aux mords &
a medicate granuse	Some d'urgener à l'hapital de rimages de Mare Marand aline exte de trois Marti	Moshitation	_ 9 effamination d'un membre du conseil pour supplier le maire
sommanded a margentes pour aller aux cause	Total Marie Marie Area and Are	. I roundanisation	_ 99 en cas d'empechement
Summer of the same parallel montheres	Folivation du dance de l'allocation aux familles nombreuses		_ 184 Manination des membres du comité d'action agricole
- 71	Compresent des chemins vienance	( Hospitalisations à Dunnetiers (Brun et Bally)	189 Mounication d'une constituté des De constituté de la
Qual D D Was a sum and a sum a	Enterment des hours et immondices - pour 1980	" House d'aweles de march!	189/Branation d'une commission paux le service du raintaillement de l'innée
To make a se face te landaillement de l'armee un le chann de haire	Polariago electrique	H4 Halle our bouchers	_ 15/ Normalier d'une commission pour l'ontréen des chemins vicineurs
allumentes a metalles des conductes d'eau par dit. Tantoulier et le 07. Toland			144 Ramination d'un membre die sensit pour supplier le maire en
Elmende d'installation d'une surie mecanique par M. Donfuelle	Powerteen des toutes aux telles d. la comme		- 197 pas a imperhement
Klusande d'assistance aux vieillards	Octavage de la ille		_ 184 Momination d'une commission conscernent la résiliation de laure
	Micolanda, V	ms Majutahisahan Vialatau	_ 184 rusano (article & de la lai du 19aoûrt 1917) 6
	X. 4 0 . 4 10	- 101 Mospitalisation _	195 Namuation d'une commission contre la speculation
Despense d'adjudication pour les formitues neusaires à l'hospice _ 84	They went pour les chamins V. at la creation de trais partes de contamines	" Hagitalisation et inservement	_ 211 Nommation d'une communion pour le réglementation du pein _
Demande of we ownther so vided it 200° paw payor It. Mulled,	Touplayer communaux - concienge Pocale de la Roche		_ 3 Mamination d'un membre pau faire partie de la commission admi -
returnaire inspertuer sometime des faires 89	b.V.	127 Indiante de residence de N.M. Lawrence of Gradaux, matiduleurs	_ & michaline de l'hospice
	belanage		
	tomperent de 10500". Ou credit former de trance ( Dubertin des chemins comme -	2. Indemnite de la grant 9 agres 111 la 111 de	30 Manuation de M. Millet aleide comme voltrinaire inspecture des viandes
	rication de postes de contomiero el suguentation de salvie des contomies en exercica)		34 et de foires en semplacement de de Deguillaume mobilisé
Demande d'une concession d'eau par Mm Venne Blais pain le su-	Probabin des chemins Y. A criation de 3 probes de contomiero - empresent		35 Homination des répartiteurs
_ 95	Company de 22000 " au crisist foncies de Trance.		_ 47 Manuation pour la statistique agricole
Commander from as come a bounce	confirmed de might duse mille frances	147 Indemnate de cherte de ne sua employes communance	_ 54 Monuration des repartiteurs
Defence a adjudication pour t'enterement des bours et les decids de place104	Pholoroge des particuliers	148 Throughtons sur la liete d'assistance medicale gratuite	_ 56 Monination des delegués pour les listes électorales du tribunal et
Definite d'adjudication pour les fournémes de l'horpie 105	Phyloi du bani du collige	1914 Indomnité de churchi de vie aux surétaire d'employée de mairie	46 de la chambre de commerce
Tellipandes a succession medicate gratiate	Amploi du boni du budget additional	15: Budemilé de charle de vie su receveur de l'ochoi et prépasé à la baseule _	13 Manuation des membres pour la Malistique agrés de
- 107	Polarage Luckique	_ 158 Independence Day	_ 33 Mornination de la commission du contrôle du monte
Beligues peur la commission administrative de Phaspice et de buren d'assistance	Vocal de la Roche	_ 152 Tustallation d'un téléphone aila monie _	102 Obstruction d'un aqueduc dalle double situé sans le chemin de
Theregues pour dresser la liste des chertura (chambre de commerce) Ho	Empunet de \$2000°. et vote d'un imposition de 80 mas 19 additionals	The state of the s	
Denomination de la rue de l'Hôtel de ville 415	from be remouranced at l'impossible to 13 santonnels		157 Grande communication 12-15
Demission du contomin chagadous 100	Charles of the company	456 Theorement	_ 187 Courtere d'un cidit de 1000°, pour payer un l'= secretaire 1
Semandes d'indignée pour eller sue cour 128	Complayer communate	1860 metallation d'un réfectoire à l'house	103 Deworden de la parte doub la journie les jours de Joies 1 16 Ochai
Remande Hartinet construction et aliquement	- The state of the	165 deble de M. ligrand adjudicataire des droits de place	
Sin Lin Landon and Davidson and	In page cumque.		17 Octroi. renouvellement des actes de perception 1
Estignation de membres du carrel peux remplant le dans en cas d'absence	Potote de Muny	133 Pille de M. Gradet concument le dégierement de la trace de l'en	19 Octroi - renouvellement des davils +
Commence of many or second -1 - locate a second west	Poesle de la Roche	- Telle de M. le Gillet concernant le lagement de Me Bourson, mitibalice à Lynontine.	_ 40 Provogation des lacces d'octroit
Timal - assistance sur viertands - radiation 194	Poelarage public	- 173 heller de le Dequi laure demandant a che restorice à la réparation	Grapasition de M. Orliange concernant l'school des immaure of
Weferes a means on triday of ordanic de 1370 135	Belaisage électrique		_ 80 Pheure où devront commencer les faires d'Egmonhies
Demande de subvahion para l'entrebien du morament Restorques - églic d'ognanties 136	Theetien d'un manument aux morts	196 de la craix de la place d'annes	
The second secon			

	- 44	10 4. 0 44.	10.		
Granagation des taxes d'actrai	le se	Rapport de la 3º commission page	180	bok d'une domme de 3000° pour payer les honoraires dies it yoly rediteche page 55	
Trongation des daces d'ochoi	- 28	Transport at the community	, 100	164e d'une subrembon de 100° pour l'ocure anti subrember de la Haute. Vienne 58	the same of the sa
		praprior at ta 1 - commission	7,00	18 to de une dubrondion de 200° en cas de rebablissement du coursier de Rayeres 58	and the second s
Georgation des toacs d'octroi	- 41	Reparations and comments communate	100	Toke de 80, 30 pour payer l. Henry Martinet 59	
Granagation des taxes d'octrai	_ 36	Reparations once mes	127	Yorke of une somme de 90° , pour branca supplementaires fails par le secretaire, Ce	
Garage hon pour sans du bail des locaux occupée à l'auciens le Meaun Boules _	- 400	Reproved a la communion havagin de trailer angels de Samulat paur l'élaisez ilentique	100	gust champile et le consinge de la mairie pour le sais daillement de l'armée 59	The second secon
Tresidents et secretaires des commissions	_ 114	D. N. J. J. J. J. J. D. J.	133	Toka une doume de 30° pare les amins prejettes de l'assichane jublique au frant	,
Guilla de la nation - 200°. Gunes pour les foires Grapacition Rules	_ 418	Resourchement et modification du tonif de l'action	_ 200	Voletie soo. pour utilur les emplayers supplementaires de la mairie	, A
Junes how see fores	_ 141	Réparations and lègements des instituteurs	- 401	York d'une sabrention pour l'ocurre déjustemente unte letrospheuse 18 Vote d'une subrection de 50° avec mutiles de la guerre 80	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Phonon ruly	_ 100	Répartiteurs	- 403	Yole de Philiphone a M. Blemmean of on Marchal Toch 20	and the second s
Clace year yame. proposition Ruby	127	Supplement it indomnite d'études surveillées pour l'école de filles d'Enquentions	- 41	Yak de land was ilms	
Grocessions - introduction	- 101	Subrention and pupilles de la nation	- 74 Ha	The de action pain claim in maximum and and radials more pour la Salvie 38  180 de de mes abrochim de 80°, frank les enfants de 1° age 93	44.5
Garephion de la base de stationement en le champ de fine	11.9	We list in a single of the last of the	- 175	Vote d'une dubrentier de 100°, pour la hocité le "Taye du boile"  \$\forall d'un dubrentier de 100°, pour la hocité le "Taye du boile"  \$\forall d'un dubrentier de 100°, pour la pupille de la modern  \$\forall d'un debrutier de 100°, pour l'unortier de l'africa d'Egymentiers  \$\forall du 1500°, pour la file mationale du 14 juillet  \$\forall de 1500°, pour la file mationale du 14 juillet	
Saparition de reparation du part de la livere une desquere	1/4	Habitique agricoli et chambre d'agriculture	_ 110	Ko te d'une subscribin de los unes Pra mai Mara de la social al	
Griement dus receveurs de la tone sur le brital	145	Pilati Dainis I Da	_ 113	Yoled my subvention de 180° nous Prestation de Distriction de 150° nous Prestation de 190° nous Presta	
Summed to Printered de Pransus of de 100000 inserior & Line De 1010	15%	Situation Generaliza de la commune	_ 120	Vote de 4500, pour la file nationale du 14 juillet 35	
Same and indial de l'emperal de 1850°, jurqu'en Il décembre 1980	169	Suppression de distribution de courrier le dimanche	- 104	Vote de la continua son la traitant de la contraction de	
	19/				
Gassage de houpe	190	Suppression des processions			<u> </u>
Gove de bornes au champ de foire	200	Pourtiers indispensables de famille	Mary Comment	151	72 1- 2
Repartiteurs	10	Lucis a l'application de la Lace sur le lait  Labor de domine		169 de l'entires cartacretinaires pare parce l'annuele de l'in mind de 98 ama 6	
Redamation Lyricia			_ 141	been proposition Puly 9 2	
Reparations once mure du cimetière	97	Suppression du 40 personnel du recever numapal	143	Rock-mapasition Kuly175	
Restant training in the description of the state of the s	- 99	Service des cause	154	189	
a contract serve has a danner.	- &	Pouhens indispensables de famille	_164	Kote d'un violit de 1850°. 205 Vaccination des jumes proces 205	
Render de four de l'afforation accusulle con D'accident	12	Introntion and jupilles de la nation	- 191	Michigan des jeunes pares 805	
Relanation de M. Degude pour reparations —		au outlingure	- 181	Voted in credit de 4709 145	
Repartitains	- 39	Subvention pour la natalité	_ 185	Vade de Don J. + 1000 pour le displacement de lieuret de Relieve de Bressey 210	
Reform tonerrand les reparations demandées par M. Dequote	- "	Soutiens de Jamille	187	Yok du Endget 1322 210	
Relamation de M. yoly suchitecte à dimages	- 40	scans and runes	_ 190	AN CONTRACTOR OF THE PARTY OF T	
Reclamation de Mhu Venne Blais	- 40	Secons and gunes Subsention it applicant amount of Expane (S. et O.)	_ 199		
Recomption de M. Shabol nous reversations . P			205		
			112		
Kepartiteurs	- 6	Carifo de la bascule pour 1920	113		[ - F
Reparations faites and crokes de gargers et de filles pour loge les indit des	- 60	Camplest du marche aux finits et aux volailles	121		
Repushon faikes ans inde de greens of de filse pour lager les institutors — Reclanation de M. May of filse Relamation des institutors abundabies paule chairs semillées — Rearganisation de la Lelia	- 01	Cases a presence has be suited at one whatless	123		
Revamation des instituteurs of metitutius pour les chides survillées	97	Parces a percevoir sur les animous conduits sur les champs de faire	133		
Reorganisation de la police	19	Case sur les chiens	150		2 ( 2 %
Tenden de las D.	9.1	Case du pair et de la vande	/40		
Carlot	92	bilisation des presonmes de guerre pour l'entretier des roubes et des chemies	10		1917
Rebalissement du courrier de Royais	9/	Whitestern des greeces comparent le entergreen de l'accepte et des chemins Vale de 306 centrares par le francement de l'accepte come - place d'accept Vale de 306 centrares par le francement de l'accepte come - place d'accepte	136		1441.4
Reparations una bascules communales	105	Vale de 306 centimes peur le traitement de gerde champètre	9		
Revision de la liste électorale	- 100	lote de 14 centres pour manificance de revenus	9	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF	
Regionnation pour Partert du Bertoire en dehors des champs de fire	45	Cote de 6 centrus pour Passistance de revenus	8		The state of the s
			_ 9		and the same of th
Compacement des prestations par la dans vicinale	- 11/	tote de continues pour les chemins nicinaux	9		The supplied of the supplied o
transación des carcules communales			- 10		The state of the s
Kension des traifs des concessions d'eau	110	Vote de 3 centimes 63 pour le tradement du garde champitre	25		the state of the s
Repartiteur	- 113	lake de centimes pour mulfiance de revenus  Cate de 6 centimes pour l'assistance au revenus  Cate de 4 centimes pour l'assistance aux vieillands	_ 25		
Reclamation des laities	167	10th de 6 centimes pour l'assistance aux visiblands	_ 25		the state of the s
Repar du secretaire de mairie			_ 26		A section of the sect
Relied assurbation du comune de gratie 1	100	the se of continues hour les chemins in the	_ 16		The second secon
Refus d'appelation du campte de gertion du recense municipal Rapport de la commission des havance publics	- 134	Vote de 3000 pour empierrer les chemis vicineus	_ 24		The second secon
Bould have De monded of the season of the furbices	- 10[	10th a use subvention a Course departementale of accordance and until a Please of	_ 3		
Refue de payer le mardat de framment du receveu numicipal Religient provinciant de l'elathèrement de la carte de dabac	100	tore of une dubblishon how her armies rused	_ 41		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
Reglementation des processions	- 140	10 Te de 3 centrues 60 nous le draitement du garde l'annuille	_ 52		and the second s
Repartitures	- "	to the I decorate pour I defectione, our he leaded	_ 58		
Reparations an clocker	- 707	1000 de frentimes pour l'assistance medicale avaluite	_ 53		
Fi () ' 1	- 110	The see continues from the chemines wereness	53		
The second sec as decree	_ 476	Whe d'une sugmentation d'indemnité de lagement aux instituteurs	_ 54	A Complete Company of the Company of	
		The second section of the second section secti			and the second s



#### ARRONDISSEMENT

### Commune d'Eymoutiers

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LIMOGES

du Registre

OBJET :

View proposition Buly Voew proportion

Le nombre des conseillers monicipanx en exercice est de wagt brois

(1) Maire ou Adjoint

# Délibérations du Conseil Municipal

Séance extra ordinaire du 12 avril 1921

L'an mil neuf cent ringt et un le dix sept du mois d'Arril , à dix heures du matin le Conseil municipal de la commune d'Egmantiers assemblé au lieu ordinaire de ses Sémces, au nombre de dix neuf en session actraordinaire sous la présidence de Monsieur (1) le docteur Fraisseix, elbaire en suite de la convocation faite par M (1) Fraisseix, clhaire de la dite commune le quatarge de ce mois.

Présents: MM. Fraisseix, Buly, Leru Legrand Champeand, yns, Panteia, Darfendle, Ciartero, Chausset, Poilière, Fâye, Excier, Anglerand, Las court, Martin, Galatot, Bonnaud, Badoures

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuveut délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 ;

Absents: MM. Lachand, elbeilhac zean Fierre, Nony Course : Meilhac Lemand

Le Président a ouvert la séance.

Il a été, en conformité de l'article 53 de la loi précitée, procédé immédiate ment à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

M. Chaussat ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Sur la proposition de Monsieur Buly le conseil municipal somet le ever suivant :-, considérant que la gare de le compagne de chemin de for d'Orléans d'Egénoutions est très mal éclairée, Landis que d'autre gans de la même compagnée de localités de

			ation et de	
installes des	lampes	electrique	s en qua	itite
sufficiente.	, , , , , ,		0	
Fou	à capie a	estifice o	onforme	
Fait	à Egmon	utiers le	- 26 mai 6	21
**************************************	100	YMOU	Le maire	
		308	RIBMALER	
	(2)		J. July	
	- CHA	UTE-VIEW	/.	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
N Comment				
		•		
		-		
		,		
**************************************			•	

CYBOULET FARRES - US

Eymoutiers le 23 Mai 1921 (1) Monsieur le Maire Messieurs le Canseiller Municipaix Les soussignes proprietaires où riverain étant désservit par le chemin de la Côte l'or, ont Thonneur de vous exposer ce qui suit. Depuis dejà bien de annies toutes les diverses dami. mistrations municipale ont en à l'étude les ripa rations de a chemin. Craignant que la solution de cette question ne soit à nouveau ajournie, les soussignes vous seraient très, acconnaissants de sien muloir approrter toute votre attention à l'execution de ce projet qui est en ce moment sounis à notre apprioration! La reparation de ce chemin serait une juste amilio. ration sant au point de vue vialilité qu'au point de vue bygienique Hotre demande Messieurs et Ségitime et en

Mestagry - Naie de pre Sam flanke Dans le chemin - montée de racher - montée de L'executant vous y apporterez une part des actes lavoir de Café - beloweenent forte Bertien de l'administration municipale que vous répartissez sur la ville entière. Relevenue Leavens Commission Talubol conquer Lugarrales - Mr. Vorney Les soussignés vous fouent de croère Monsieur le elbaire et Messieurs les Conseillers obunicipaux, à l'assurance de leur respectueux devarement. Magoursola! J.B. I Sarneis fernefore. Marcon E. Malet Rayrand Marolaque Conegnas Mazalnique file The Course Vegronnette d Poutt. l'emerand -53871 Of Meybou 1659 Remenceras Lanes of

de la

HAUTE-VIENNE

I " DIVISION

Limoges, le 10 Octobre 1921.

T

#### NOTE

La délibération ci-jointe relative au vote d'une subvention en faveur du peuple russe est retournée à Monsieur le Maire d'Eymoutiers, avec prière de vouloir bien la faire compléter par la mention suivante:

"à charge par lui de faire connaître "à l'autorité préfectorale le nom du "destinataire à qui la somme aura été "adressée"./

Le Préfet.

Community Runs on the Tours of a secondaries of a seconda

TOSTES & TELLURAPHES

DIRECTION

Limoges, le 20 Juin 1921

de la

HAUTE-VIENNE



Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 24 mai dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la délibération de votre Conseil municipal en date du 25 Janvier 1920, relative à l'abonnement donnant droit à l'entretien des boîtes aux lettres par l'administration des Postes et à ses frais, n'est pas parvenue à la Direction: je n'ai reçu d'autre demande à ce sujet, que la copie de la délibération dont il s'agit, annexée à votre lettre sus-mentionnée.

Je ne pourrai donc donner satisfaction à la commune d'Eymoutiers qu'à partir du ler janvier 1922, sous réserve expresse qu'à cette date, la municipalité aura fait effectuer à ses frais toutes les réparations qui lui ont été signalées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

le S, Directeur,

M. le Maire EYMOUTIERS

## VILLE DE LIMOGES

# ÉLECTION au CONSEIL des PRUD'HOMMES 1972

**BULLETIN** de VOTE

Section « COMMERCE »

Première catégorie

C. G. T.

**VOISIN** Gilbert

Cadre Sécurité Sociale (Conseiller sortant)